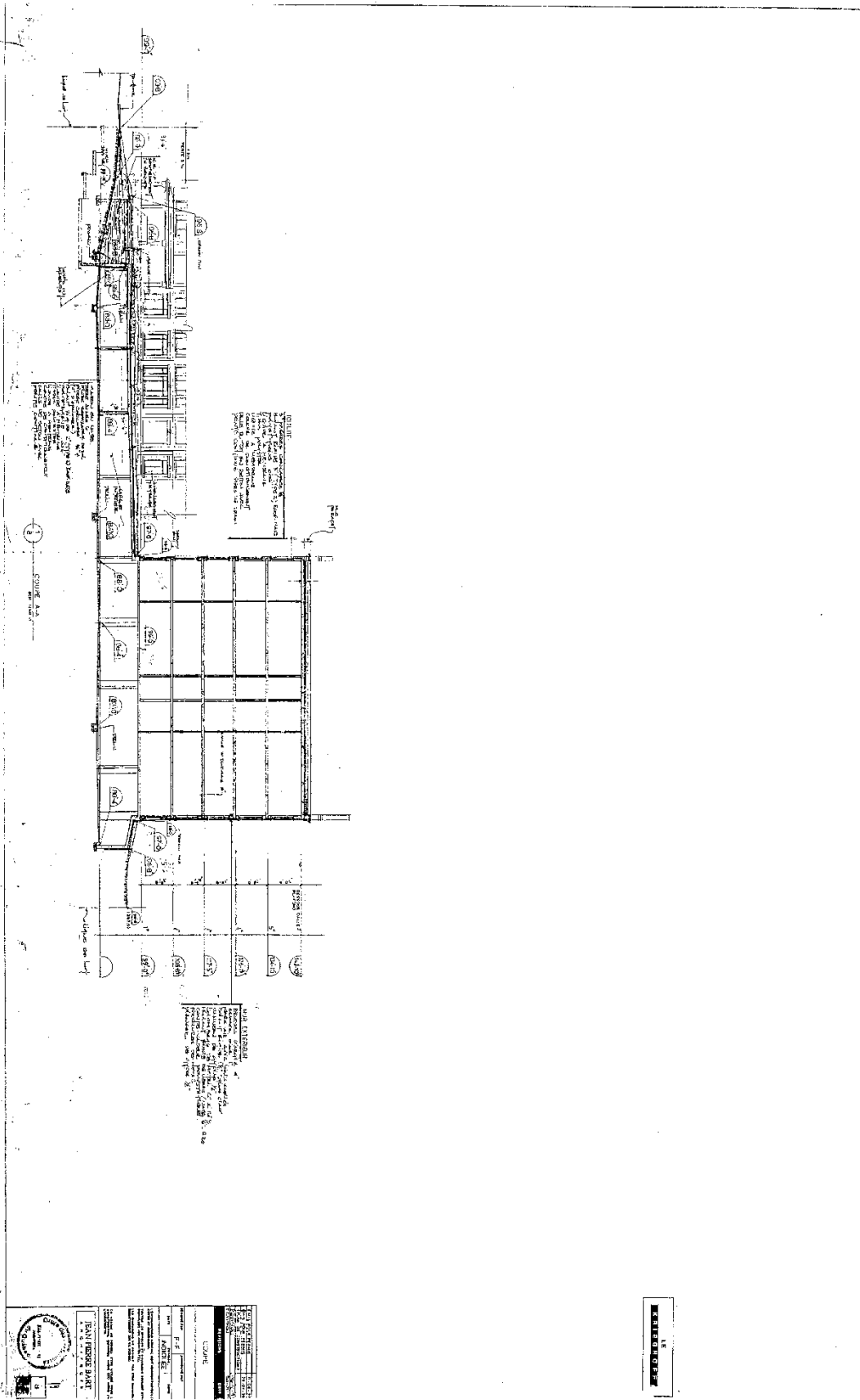


**DOCUMENT NUMÉRO 1**

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 314 804 ET  
1 314 805 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**PLANS DE CONSTRUCTION**





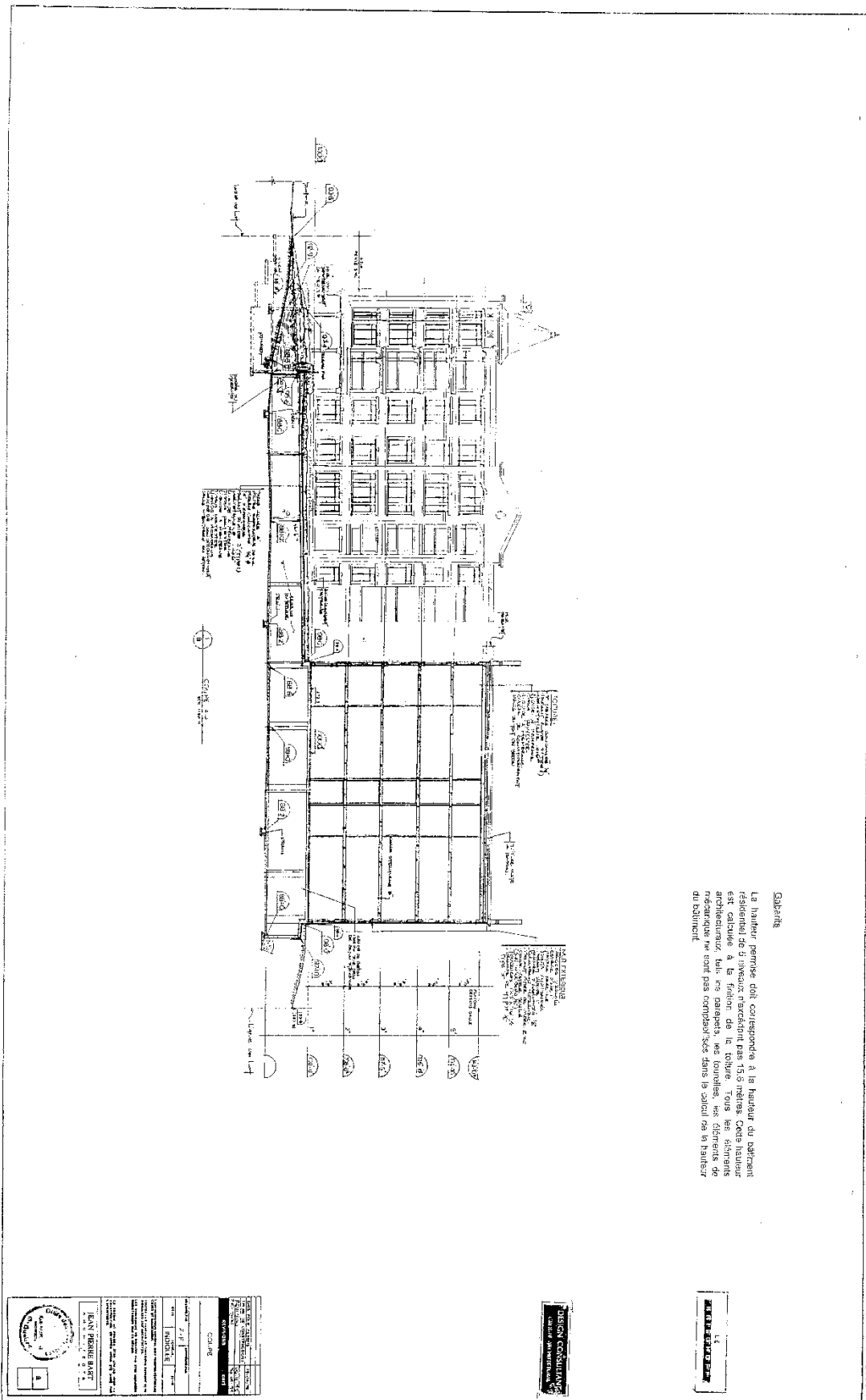
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

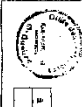
**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01B  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire




**JEAN-FRANÇOIS MARTIN**  
 Ingénieur  
 Collège  
 1000, rue de la Loi, Québec, Québec, Canada H3C 1J4  
 Téléphone : (418) 641-1111  
 Télécopieur : (418) 641-1112  
 Courriel : jfmartin@jeanfrancoismartin.com

**JEAN-FRANÇOIS MARTIN**  
 Ingénieur  
 Collège  
 1000, rue de la Loi, Québec, Québec, Canada H3C 1J4  
 Téléphone : (418) 641-1111  
 Télécopieur : (418) 641-1112  
 Courriel : jfmartin@jeanfrancoismartin.com

**JEAN-FRANÇOIS MARTIN**  
 Ingénieur  
 Collège  
 1000, rue de la Loi, Québec, Québec, Canada H3C 1J4  
 Téléphone : (418) 641-1111  
 Télécopieur : (418) 641-1112  
 Courriel : jfmartin@jeanfrancoismartin.com



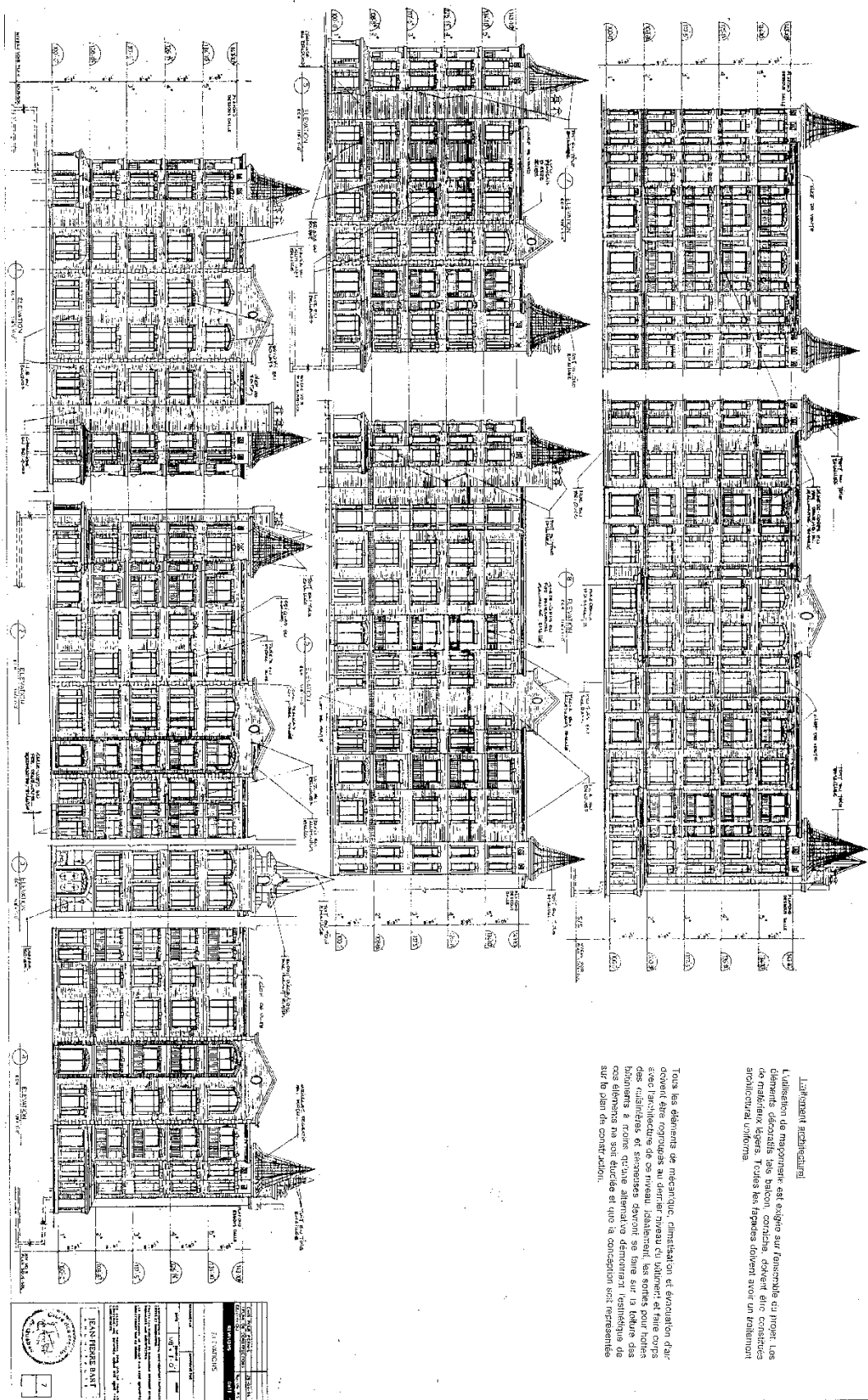
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4      No du plan : RCA1VQ4PC01C  
 Préparé par : M.M.      Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire







**DOCUMENT NUMÉRO 2**

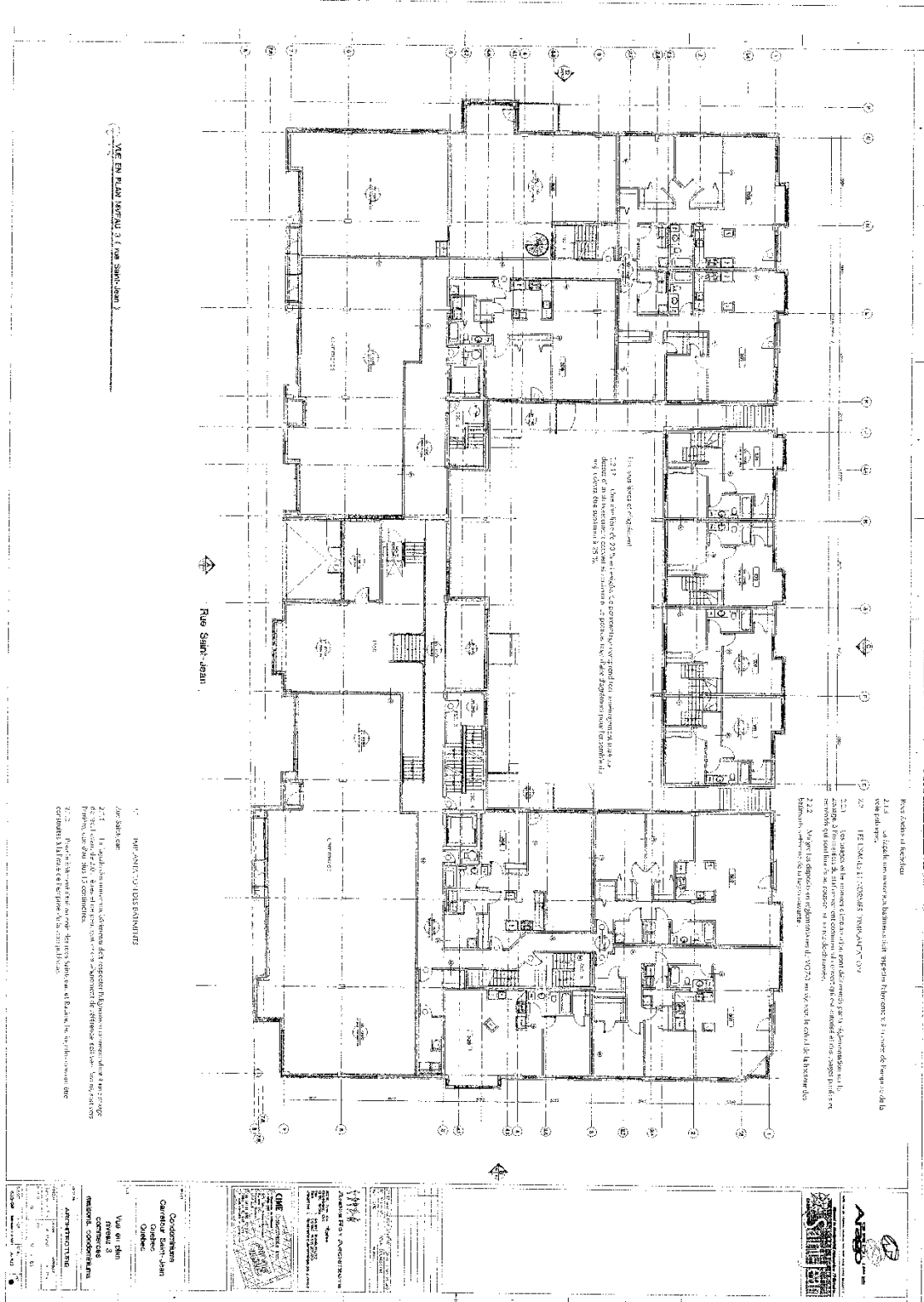
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 177 686 ET  
2 177 687 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**PLANS DE CONSTRUCTION**









VUE EN PLAN NORD 2 (RUE SAINT-JEAN)

2.1.1. Les murs sont en maçonnerie et les plafonds sont en plâtre. Les sols sont en carrelage ou en bois. Les portes et fenêtres sont en aluminium. Les escaliers sont en bois. Les toilettes sont en céramique. Les cuisines sont en acier inoxydable. Les cuisines sont équipées d'un four, d'un évier et d'une hotte. Les cuisines sont équipées d'un réfrigérateur et d'un congélateur. Les cuisines sont équipées d'un lave-vaisselle. Les cuisines sont équipées d'un four à micro-ondes. Les cuisines sont équipées d'un grille-pain. Les cuisines sont équipées d'un mixeur. Les cuisines sont équipées d'un robot culinaire. Les cuisines sont équipées d'un presse-à-citron. Les cuisines sont équipées d'un moulin à café. Les cuisines sont équipées d'un moulin à viande.

2.1.2. Les murs sont en maçonnerie et les plafonds sont en plâtre. Les sols sont en carrelage ou en bois. Les portes et fenêtres sont en aluminium. Les escaliers sont en bois. Les toilettes sont en céramique. Les cuisines sont en acier inoxydable. Les cuisines sont équipées d'un four, d'un évier et d'une hotte. Les cuisines sont équipées d'un réfrigérateur et d'un congélateur. Les cuisines sont équipées d'un lave-vaisselle. Les cuisines sont équipées d'un four à micro-ondes. Les cuisines sont équipées d'un grille-pain. Les cuisines sont équipées d'un mixeur. Les cuisines sont équipées d'un robot culinaire. Les cuisines sont équipées d'un presse-à-citron. Les cuisines sont équipées d'un moulin à café. Les cuisines sont équipées d'un moulin à viande.

Vue en plan  
Nord  
Océano  
Océano  
Océano

Organisation  
Océano  
Océano  
Océano

PROJET DE CONSTRUCTION  
RUE SAINT-JEAN  
RUE ANDRÉ-BLAIS

PROJET DE CONSTRUCTION  
RUE SAINT-JEAN  
RUE ANDRÉ-BLAIS

PROJET DE CONSTRUCTION  
RUE SAINT-JEAN  
RUE ANDRÉ-BLAIS

PROJET DE CONSTRUCTION  
RUE SAINT-JEAN  
RUE ANDRÉ-BLAIS



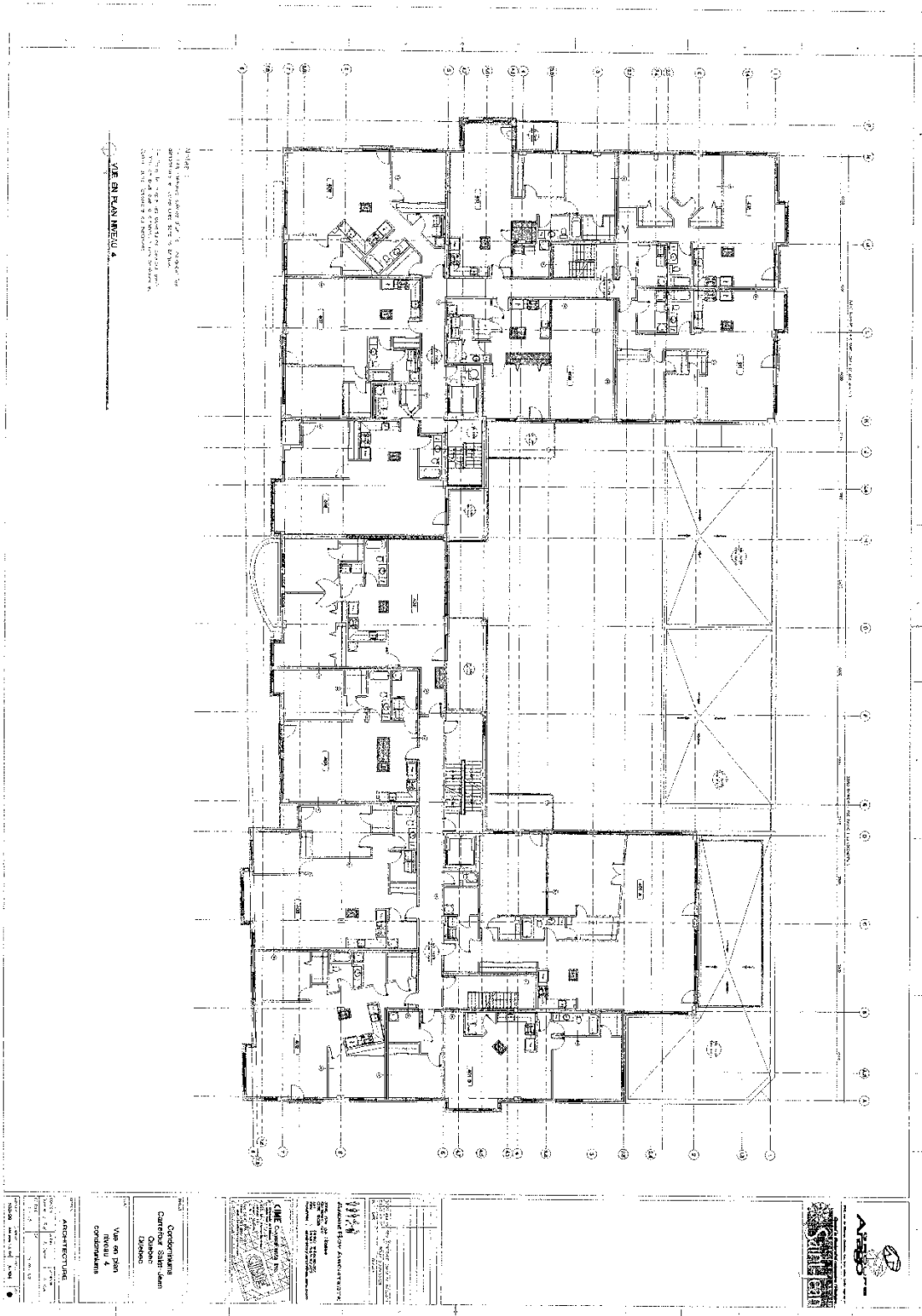
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02C  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

Directeur  
Service de l'aménagement du territoire



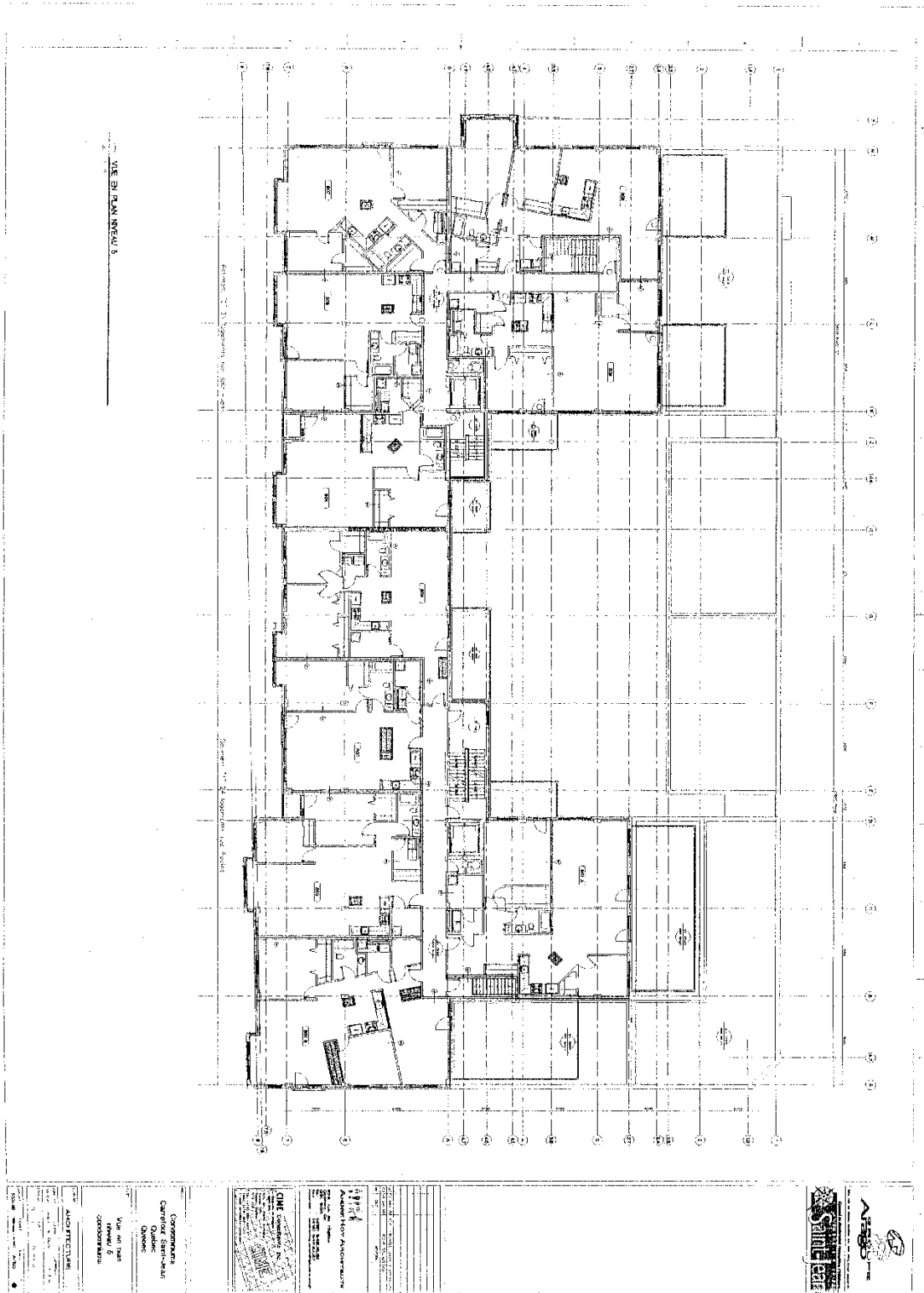
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4    No du plan : RCA1VQ4PC02D  
 Préparé par : M.M.    Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



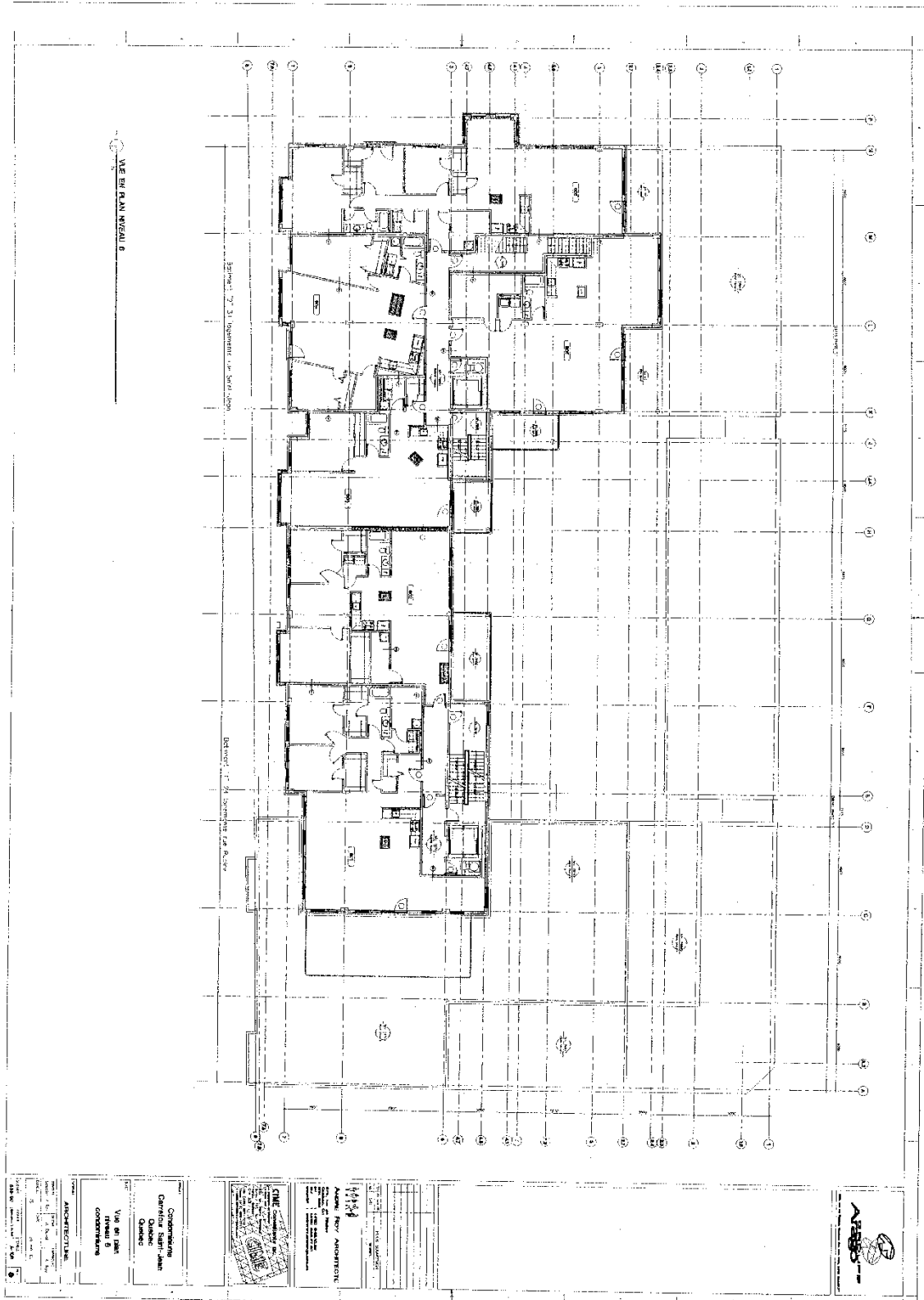
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02E  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



ANCIENNE VILLE DE QUÉBEC 100, rue Saint-Jacques Québec, Québec G1R 2K5 Téléphone : (514) 641-2222 Télécopieur : (514) 641-2223 Site Web : www.ville.quebec.qc.ca	CONSTRUCTION D'ÉDIFICES QUÉBEC 100, rue Saint-Jacques Québec, Québec G1R 2K5 Téléphone : (514) 641-2222 Télécopieur : (514) 641-2223 Site Web : www.ville.quebec.qc.ca	ARCHITECTURE 100, rue Saint-Jacques Québec, Québec G1R 2K5 Téléphone : (514) 641-2222 Télécopieur : (514) 641-2223 Site Web : www.ville.quebec.qc.ca	100, rue Saint-Jacques Québec, Québec G1R 2K5 Téléphone : (514) 641-2222 Télécopieur : (514) 641-2223 Site Web : www.ville.quebec.qc.ca	100, rue Saint-Jacques Québec, Québec G1R 2K5 Téléphone : (514) 641-2222 Télécopieur : (514) 641-2223 Site Web : www.ville.quebec.qc.ca	100, rue Saint-Jacques Québec, Québec G1R 2K5 Téléphone : (514) 641-2222 Télécopieur : (514) 641-2223 Site Web : www.ville.quebec.qc.ca
---	--	--	--	--	--



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

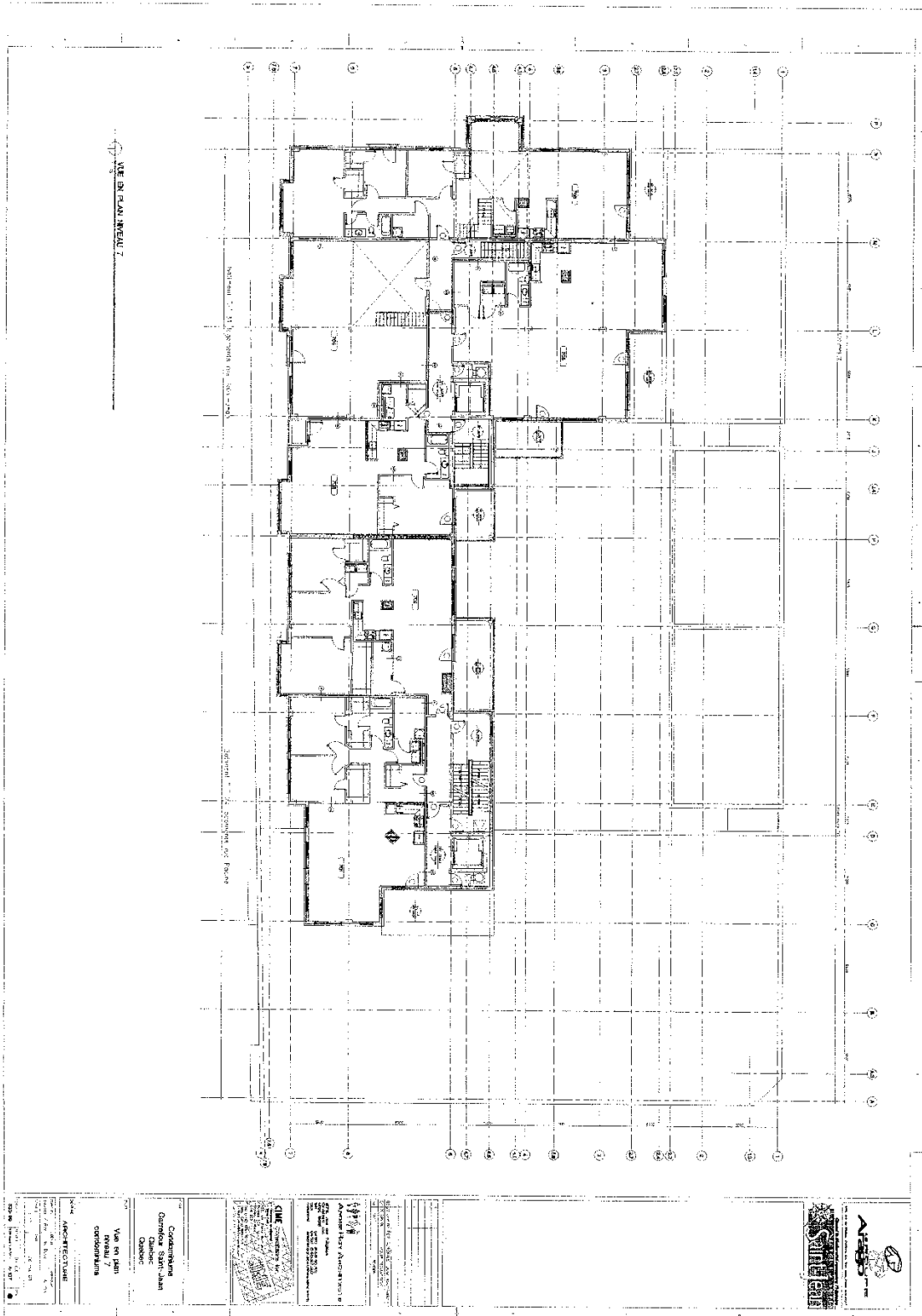
**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02F

Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



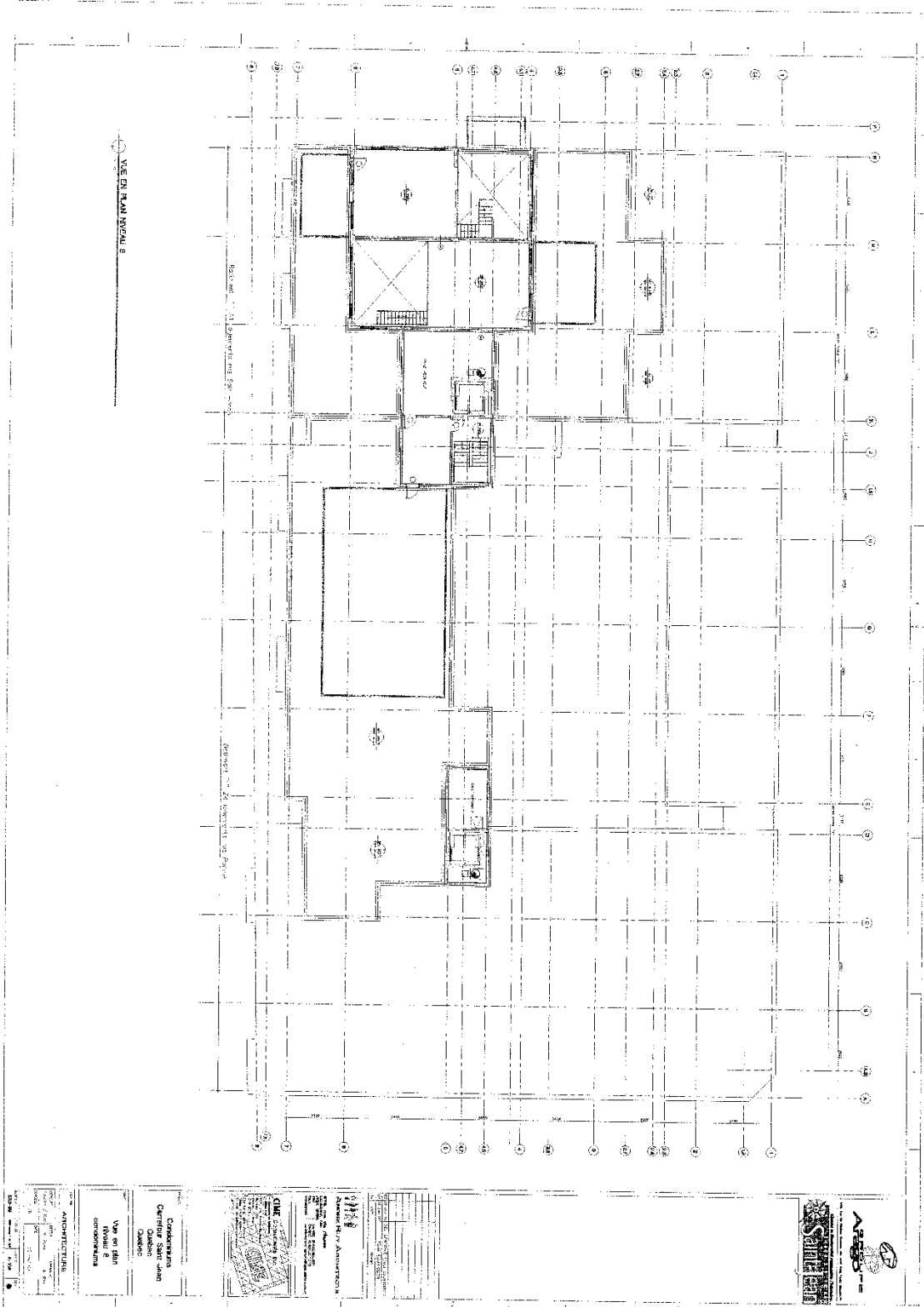
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02G  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

### ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02H

Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

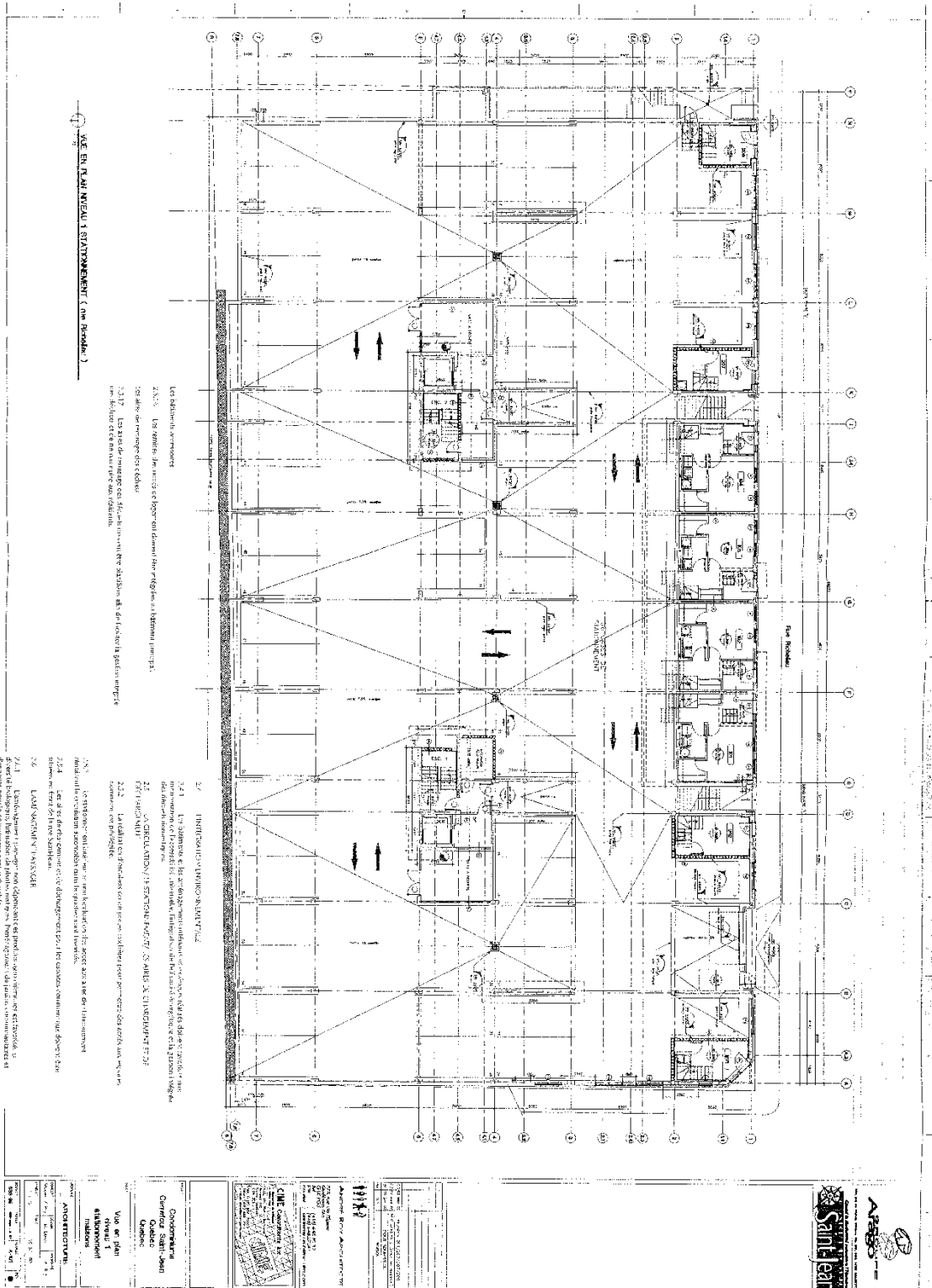












— VUE EN PLAN NIVEAU 1 (STATUTÉMENT) (CON. BORDIER)

2.3.15 Les habitacles annexes  
 2.3.16 Les habitacles  
 2.3.17 Les habitacles de rangement

2.1.1 L'habitation...  
 2.1.2 L'habitation...  
 2.1.3 L'habitation...  
 2.1.4 L'habitation...  
 2.1.5 L'habitation...  
 2.1.6 L'habitation...  
 2.1.7 L'habitation...  
 2.1.8 L'habitation...  
 2.1.9 L'habitation...  
 2.1.10 L'habitation...

ANNEXE VI  
 LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

CONSTRUC...  
 CERTIFICAT...  
 M.M.

ANNEXE VI  
 LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

ANNEXE VI  
 LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

ANNEXE VI  
 LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

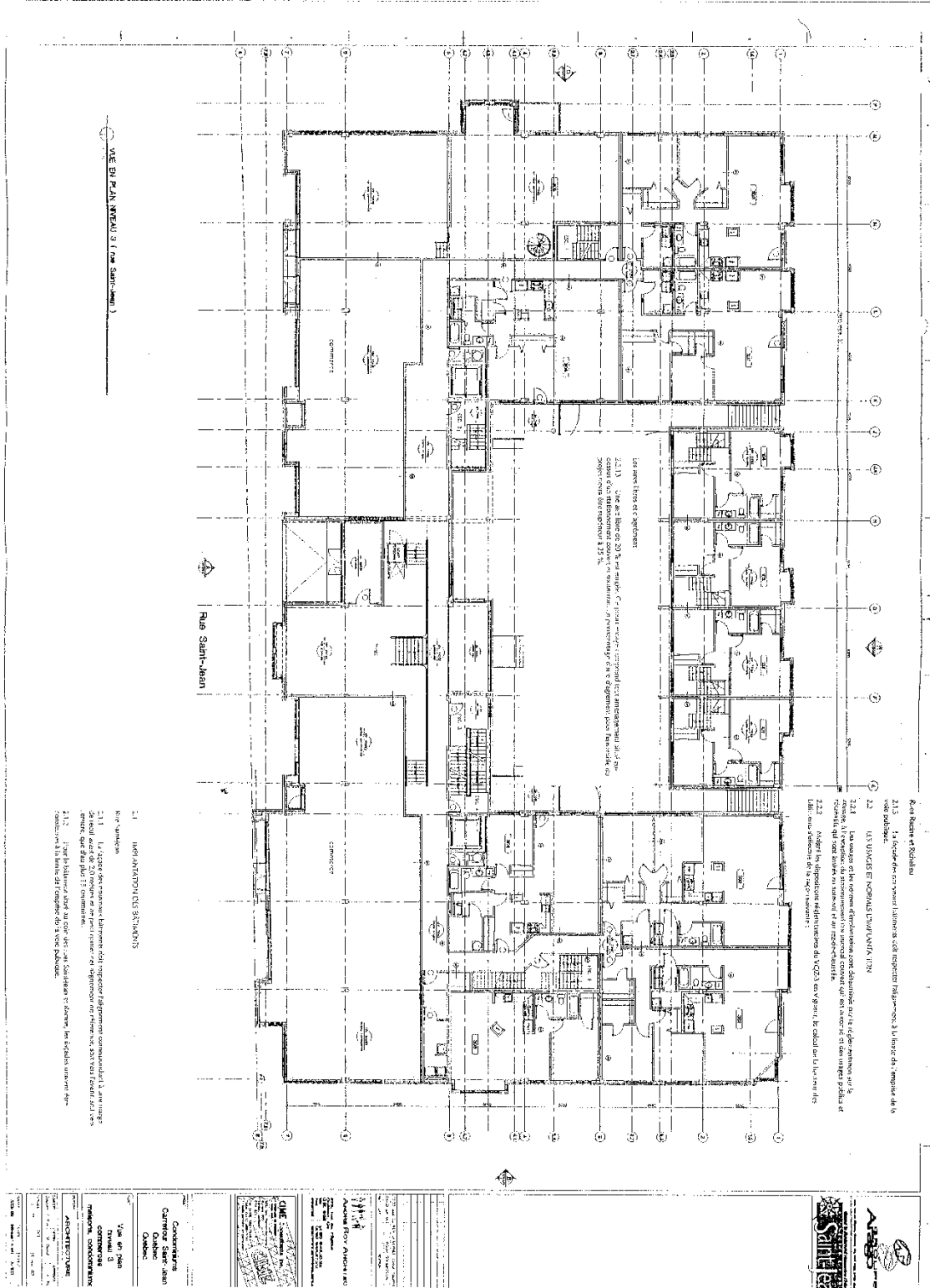


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02M  
 Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire





- 2.1.1) Une aire de jeux de 20 m² en sous-sol...
- 2.1.2) Une aire de jeux de 20 m² en sous-sol...
- 2.2) Adapter les dispositions réglementaires de l'Article 10.02.01 de l'annexe 10 du Règlement de zonage de la Ville de Québec pour permettre l'implantation de ces unités résidentielles.

- 2.1.1) Une aire de jeux de 20 m² en sous-sol...
- 2.1.2) Une aire de jeux de 20 m² en sous-sol...
- 2.2) Adapter les dispositions réglementaires de l'Article 10.02.01 de l'annexe 10 du Règlement de zonage de la Ville de Québec pour permettre l'implantation de ces unités résidentielles.

	<b>ANNEXE VI</b> <b>LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS</b>
Ville de Québec Direction de l'aménagement du territoire Division de l'urbanisme	No du règlement : <u>R.C.A.IV.Q. 4</u> No du plan : <u>RCA1VQ4PC020</u> Préparé par : <u>M.M.</u> Échelle : _____
Architecte M. M. M.	Directeur Service de l'aménagement du territoire



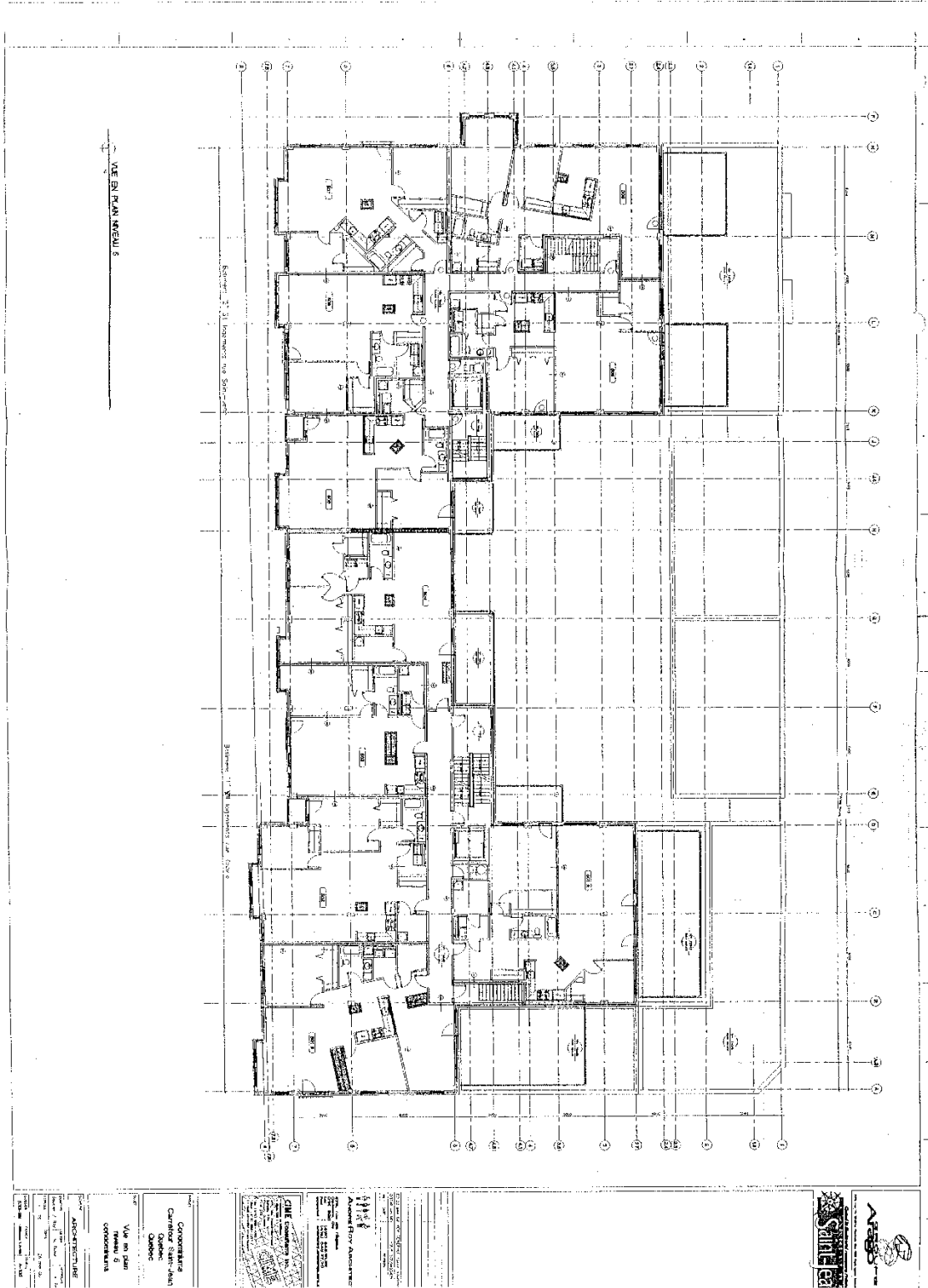
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4      No du plan : RCA1VQ4PC020  
 Préparé par : M.M.      Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire







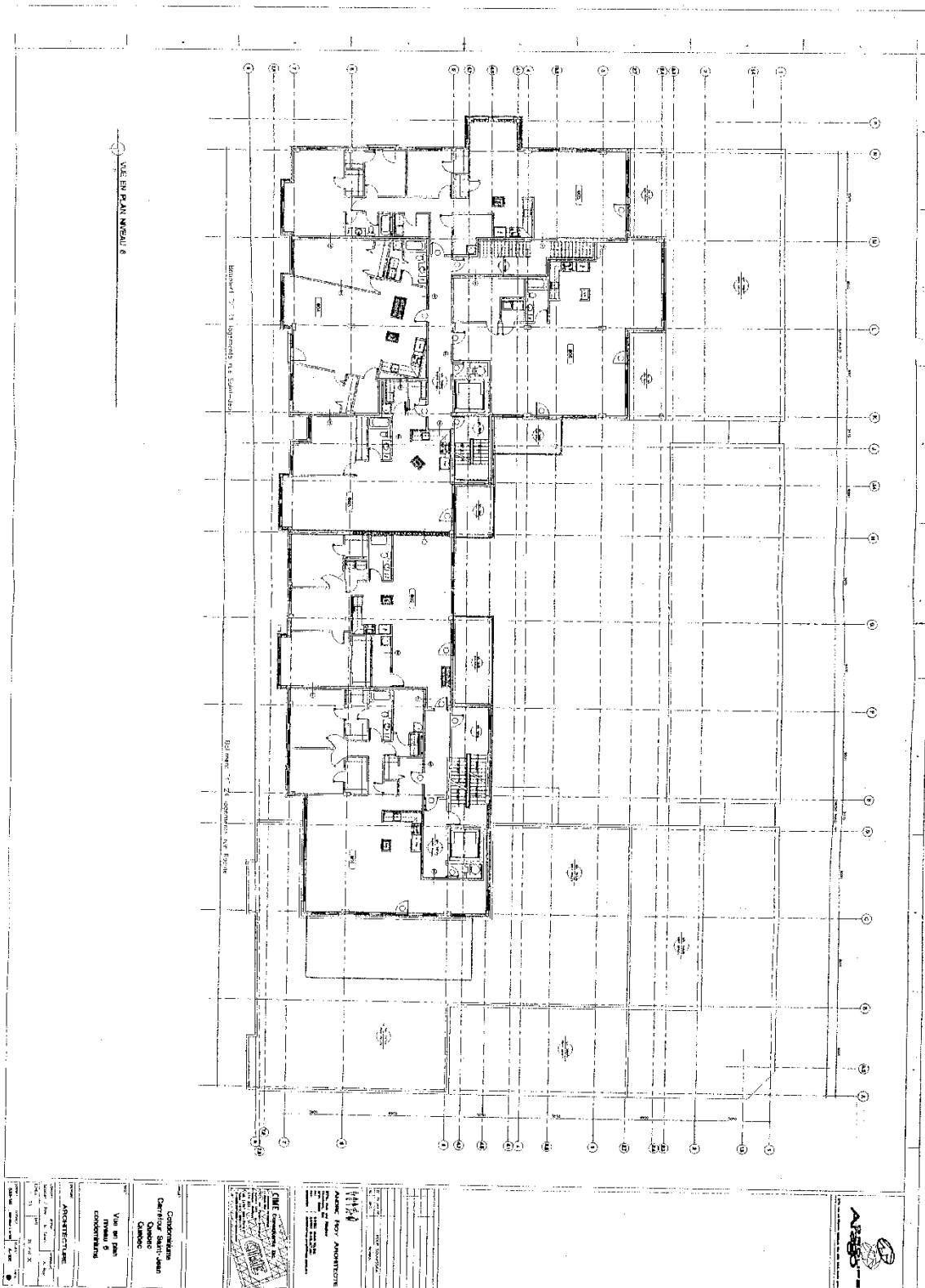
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4    No du plan : RCA1VQ4PC02Q  
 Préparé par : M.M.    Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



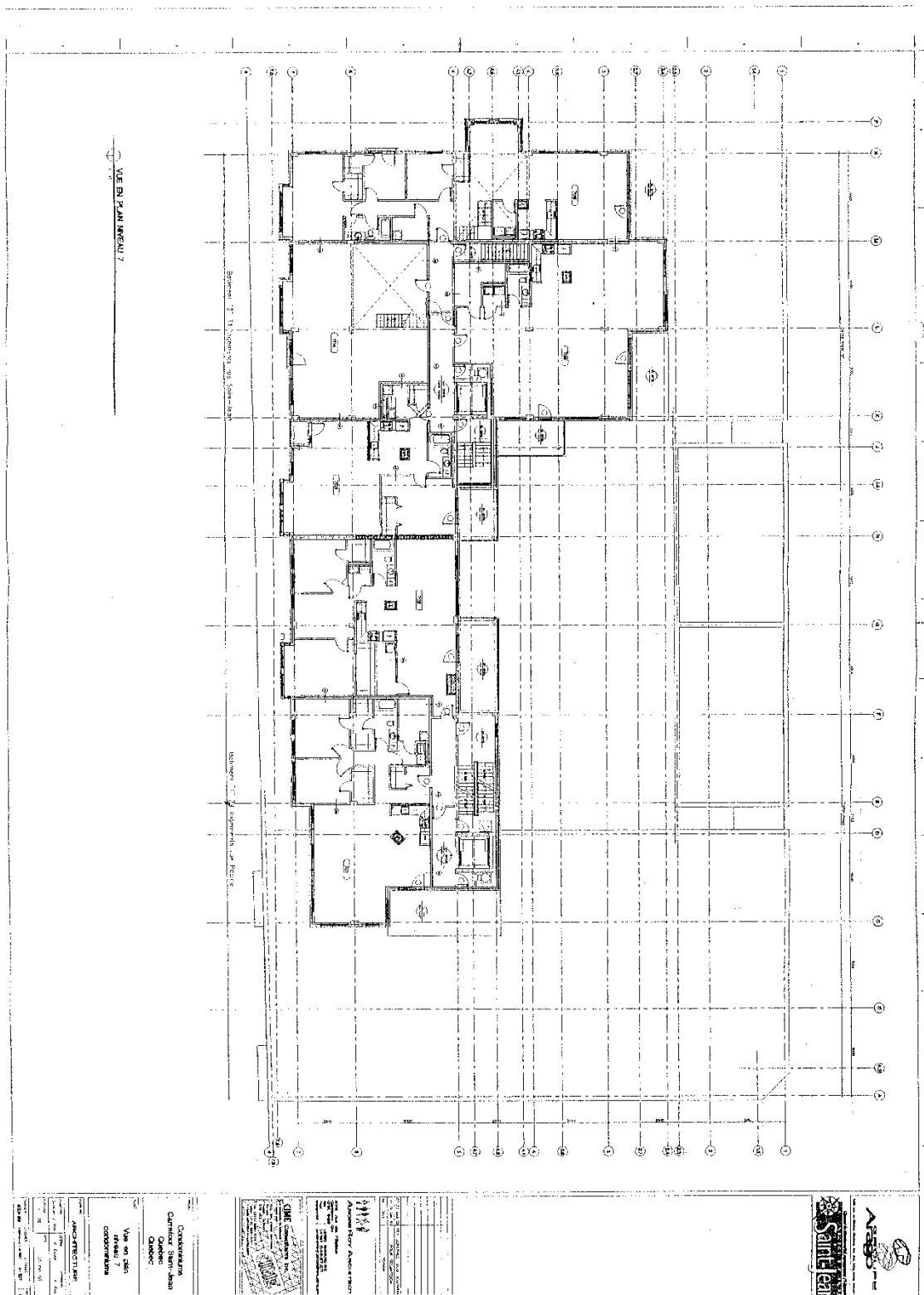
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4      No du plan : RCA1VQ4PC02R  
 Préparé par : M.M.      Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



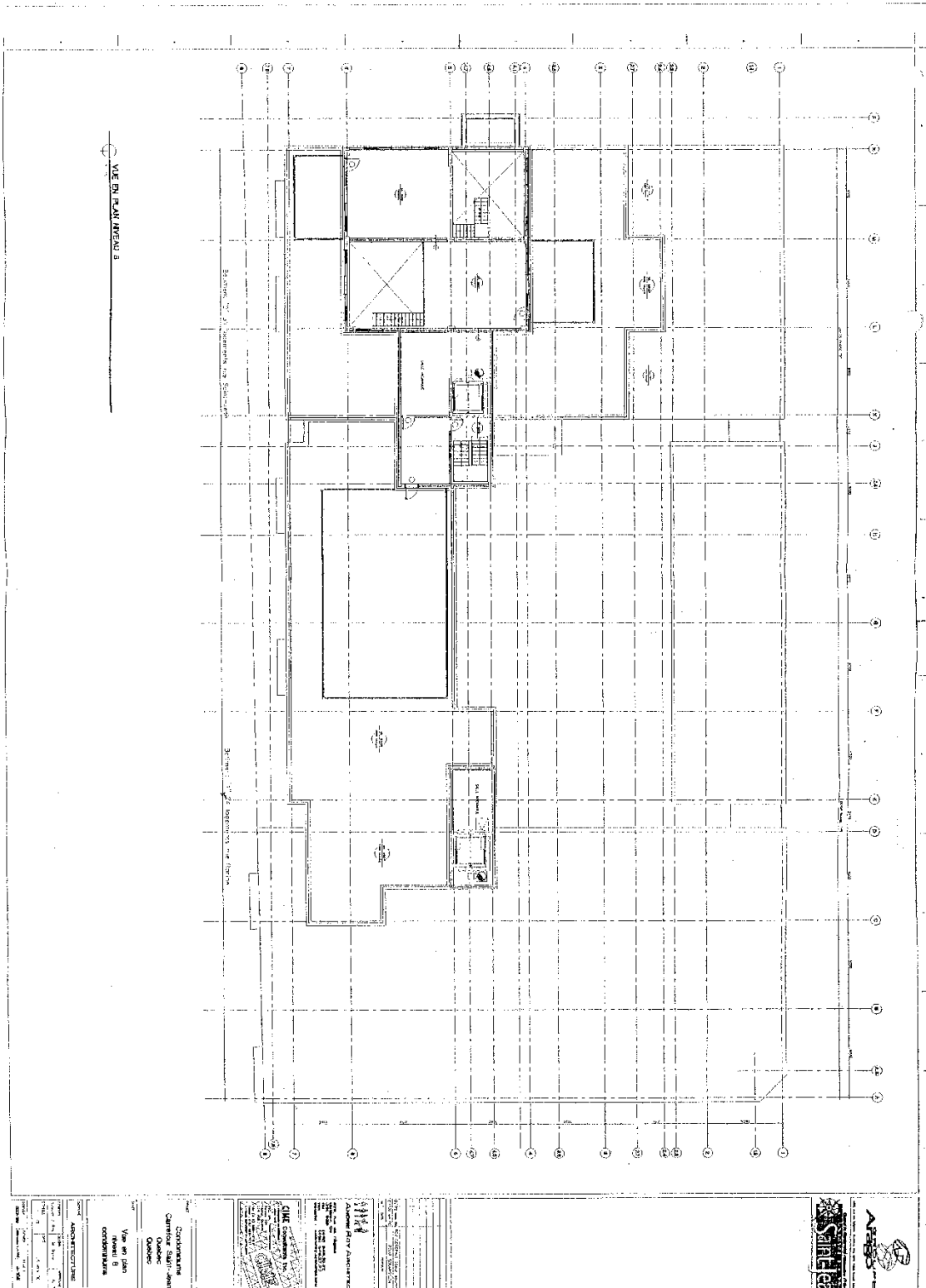
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4      No du plan : RCA1VQ4PC02S  
 Préparé par : M.M.      Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



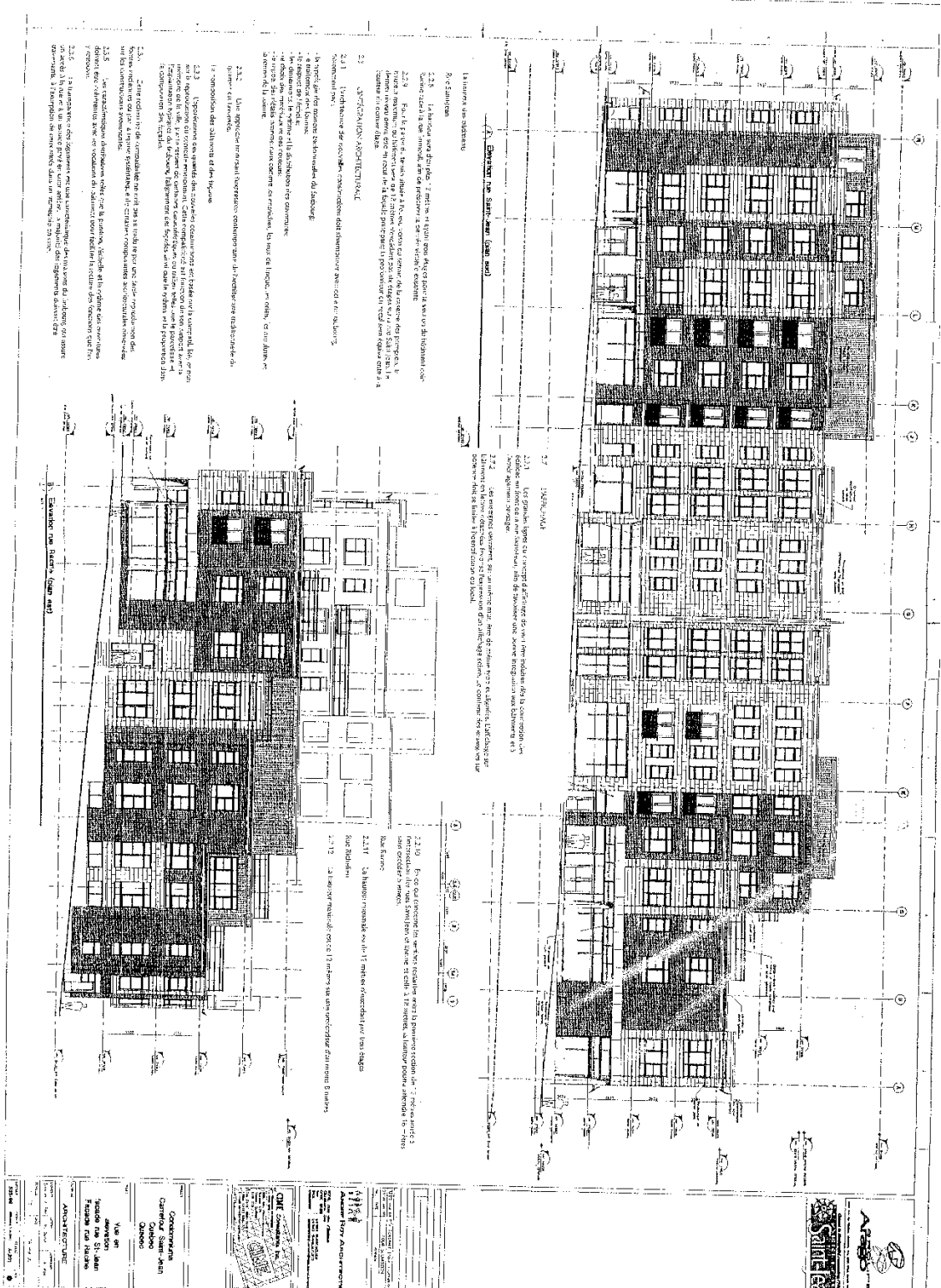
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4    No du plan : RCA1VQ4PC02T  
 Préparé par : M.M.    Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire

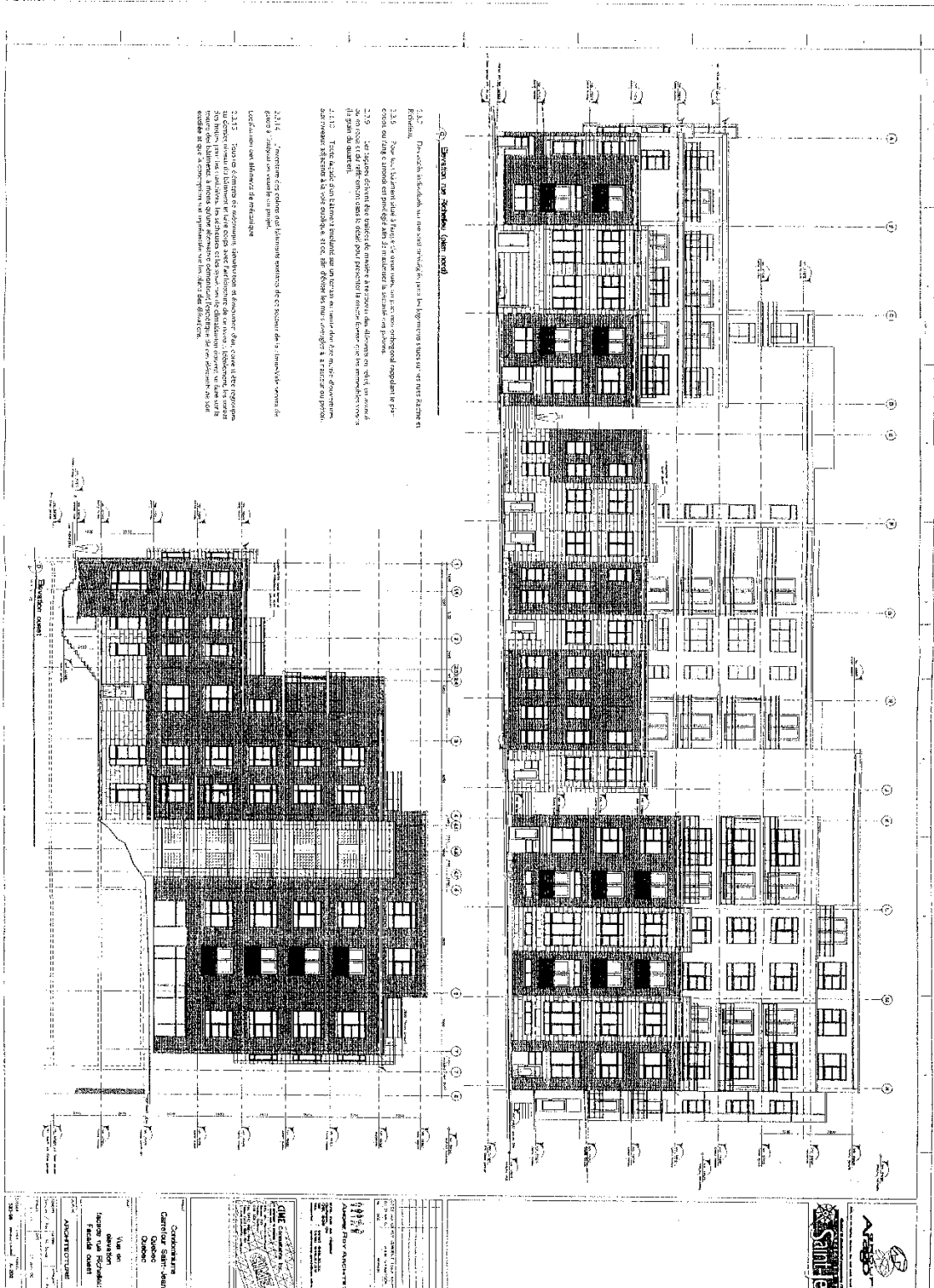


**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4      No du plan : RCA1VQ4PC02U  
 Préparé par : M.M.      Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



- 2.1.1.3. - Pour les bâtiments de plus de 5 étages, les escaliers doivent être protégés par des portes coupe-feu et des portes coupe-fumée, conformément à l'article 9.1.1.1. du Code de construction de Québec.
- 2.1.1.4. - Les escaliers doivent être protégés par des portes coupe-feu et des portes coupe-fumée, conformément à l'article 9.1.1.1. du Code de construction de Québec.
- 2.1.1.5. - Les escaliers doivent être protégés par des portes coupe-feu et des portes coupe-fumée, conformément à l'article 9.1.1.1. du Code de construction de Québec.
- 2.1.1.6. - Les escaliers doivent être protégés par des portes coupe-feu et des portes coupe-fumée, conformément à l'article 9.1.1.1. du Code de construction de Québec.
- 2.1.1.7. - Les escaliers doivent être protégés par des portes coupe-feu et des portes coupe-fumée, conformément à l'article 9.1.1.1. du Code de construction de Québec.
- 2.1.1.8. - Les escaliers doivent être protégés par des portes coupe-feu et des portes coupe-fumée, conformément à l'article 9.1.1.1. du Code de construction de Québec.
- 2.1.1.9. - Les escaliers doivent être protégés par des portes coupe-feu et des portes coupe-fumée, conformément à l'article 9.1.1.1. du Code de construction de Québec.
- 2.1.1.10. - Les escaliers doivent être protégés par des portes coupe-feu et des portes coupe-fumée, conformément à l'article 9.1.1.1. du Code de construction de Québec.
- 2.1.1.11. - Les escaliers doivent être protégés par des portes coupe-feu et des portes coupe-fumée, conformément à l'article 9.1.1.1. du Code de construction de Québec.
- 2.1.1.12. - Les escaliers doivent être protégés par des portes coupe-feu et des portes coupe-fumée, conformément à l'article 9.1.1.1. du Code de construction de Québec.
- 2.1.1.13. - Les escaliers doivent être protégés par des portes coupe-feu et des portes coupe-fumée, conformément à l'article 9.1.1.1. du Code de construction de Québec.
- 2.1.1.14. - Les escaliers doivent être protégés par des portes coupe-feu et des portes coupe-fumée, conformément à l'article 9.1.1.1. du Code de construction de Québec.



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 2177686 ET 2177687 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02V  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



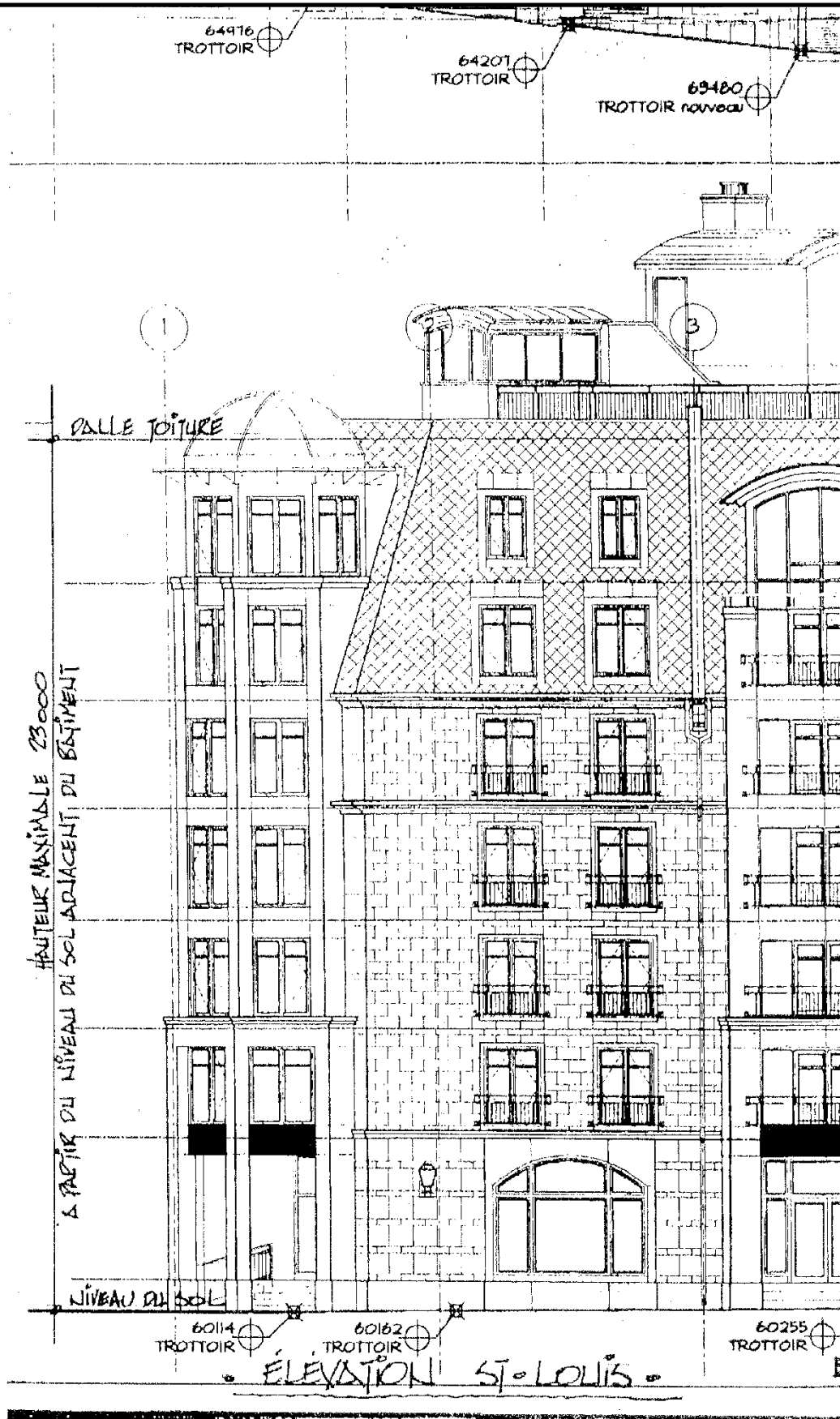




**DOCUMENT NUMÉRO 4**

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 213 569,  
1 315 333, 1 902 687 À 1 902 700, 2 080 225 À 2 080 228, 2 704 842  
ET 2 704 843 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**PLANS DE CONSTRUCTION**



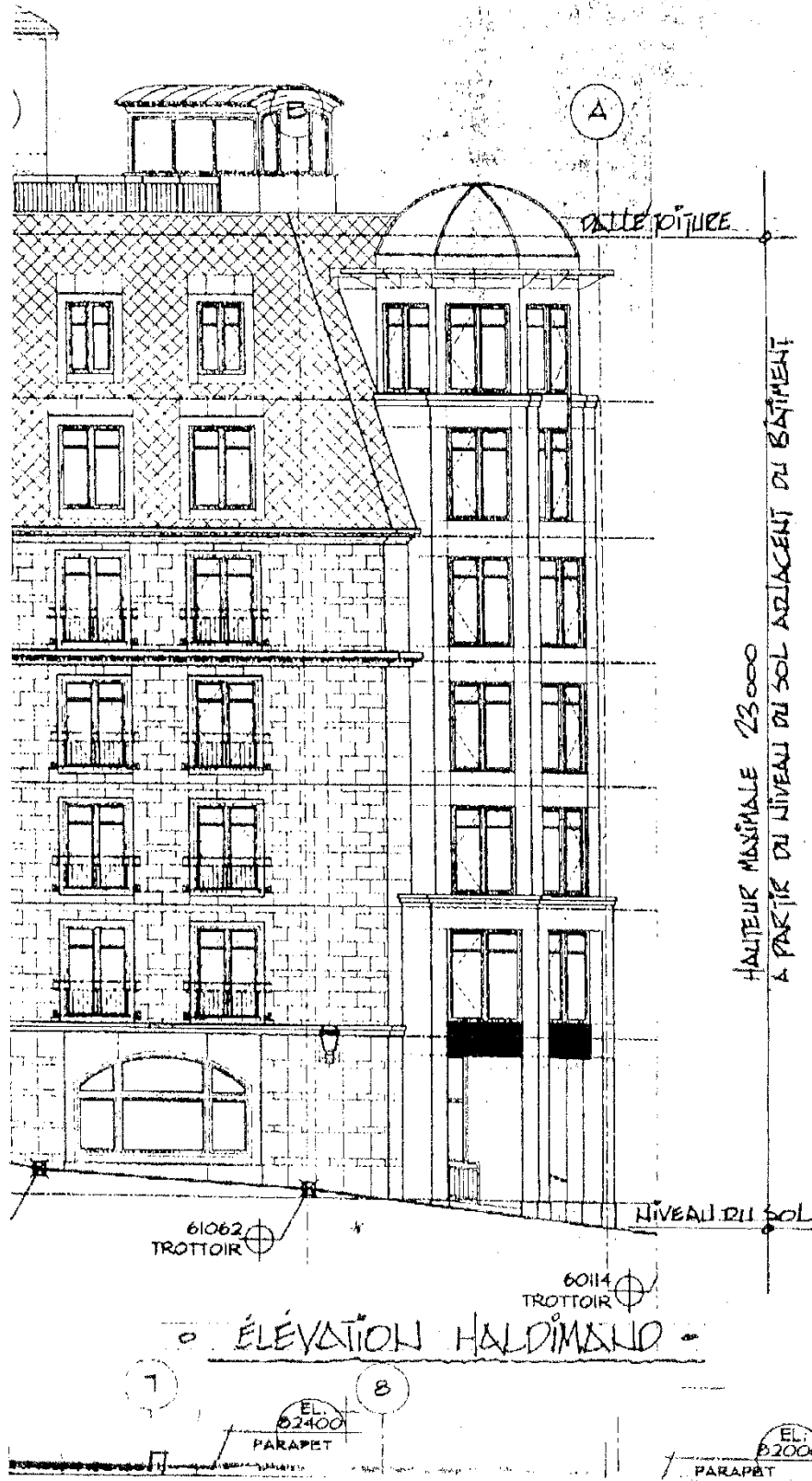
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,  
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04A  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire



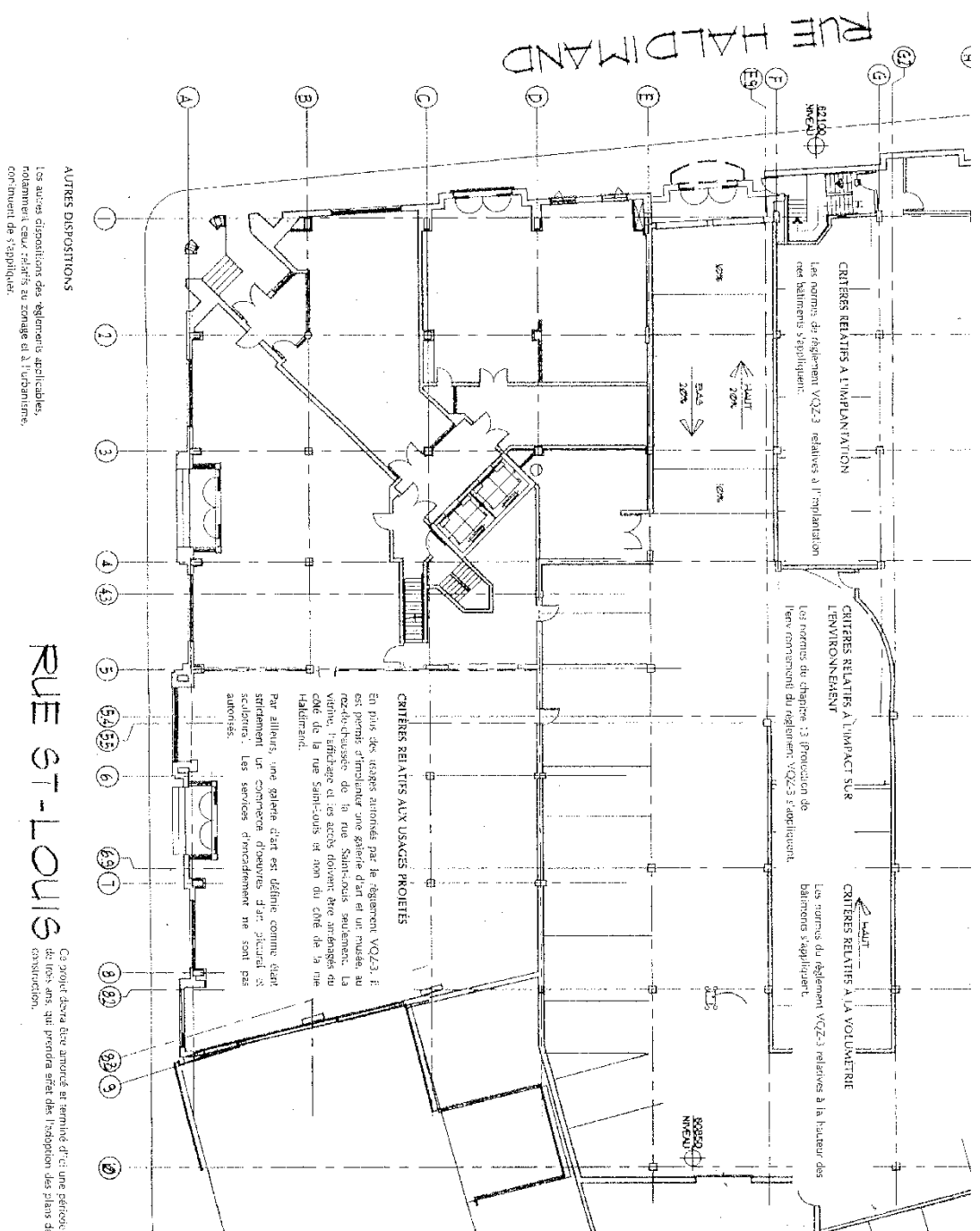
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI**

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,  
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04B  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire



**AUTRES DISPOSITIONS**  
 Les autres dispositions des règlements applicables, notamment ceux relatifs au zonage et à l'urbanisme, continuent de s'appliquer.

**RUE ST-LOUIS**  
 Ce projet devra être amorcé et terminé d'ici une période de trois ans, qui prendra effet dès l'adoption des plans de construction.

GILBERT AMYOT COTE LEUNG  
 ST ASSOCIÉS  
 ARCHITECTES  
 860, Côte D'art, Québec (Québec), Q.C. H3K 2W6  
 Tél. (418) 684-9341 Fax: (418) 684-5065

LES MAISONS  
 DE  
 BEAUCOURS

CONTRACTANT (PROJETANT)  
**Orpin & Sevrain inc**  
 4700, boulevard de la Concorde  
 Québec, Q.C. H3K 2W6  
 Téléphone: (418) 531-5544

CONSULTANTS (INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN)  
**GENVAR**  
 2225, boulevard des Jolies, Québec (Québec), Q.C. H3K 2W6  
 Téléphone: (418) 531-5544

**NOTES**  
 1. Ce projet est soumis à l'approbation de la Commission d'aménagement et de développement du territoire de la Ville de Québec.  
 2. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes.  
 3. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes.  
 4. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes.  
 5. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes.  
 6. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes.  
 7. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes.  
 8. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes.  
 9. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes.  
 10. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes.  
 11. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes.  
 12. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes.

**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228, 2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME**

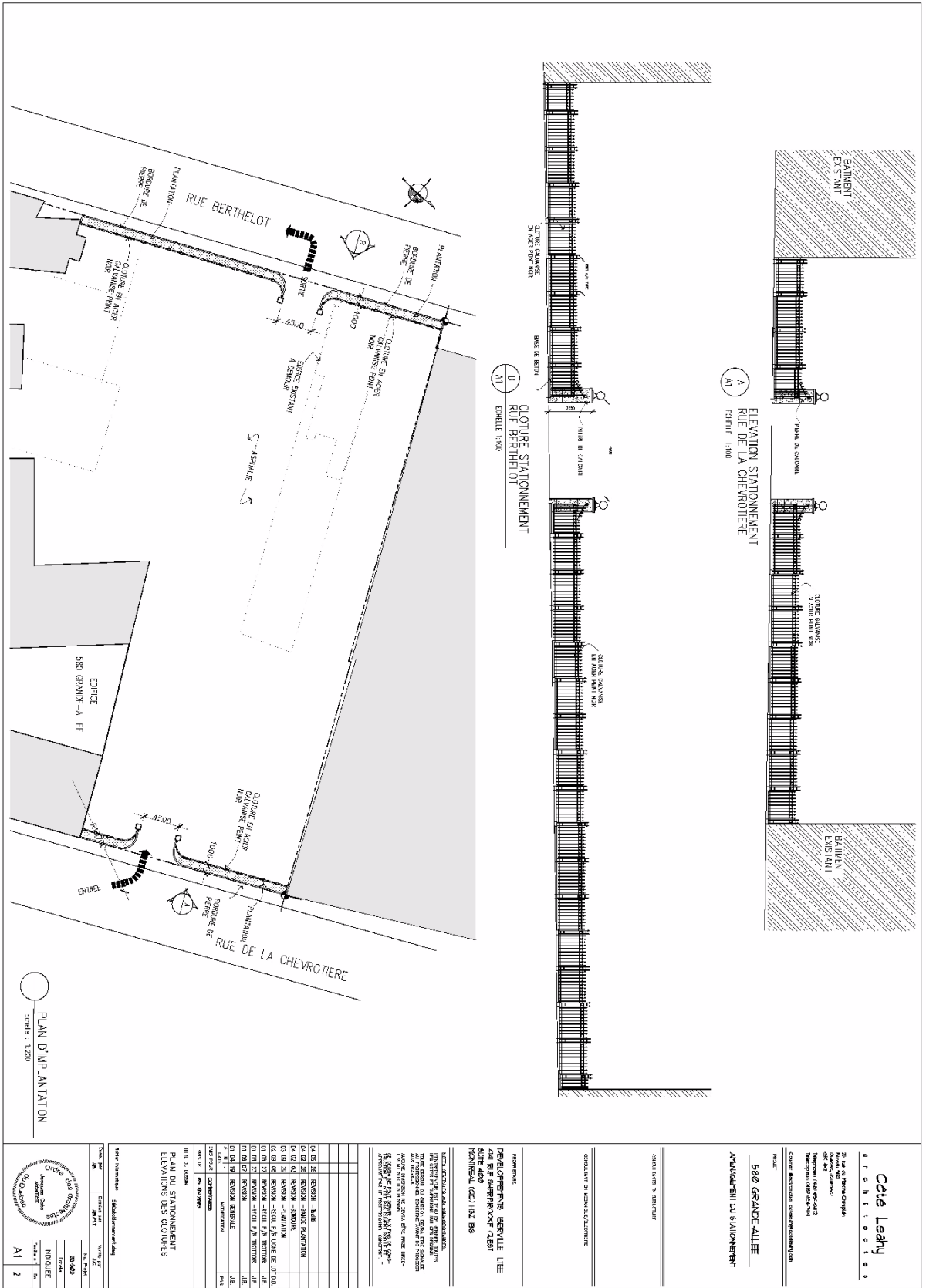
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04C  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire

**DOCUMENT NUMÉRO 5**

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 212 901, 1 212 902,  
1 212 903, 1 212 905, 1 212 906 et 3 291 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**PLANS DE CONSTRUCTION**



**Cole Leahy**  
Architecte

2014 RUE DE LA CHEVROTIERE  
MONTRÉAL, QUÉBEC  
H3T 1K4  
TÉLÉPHONE: (514) 342-2443  
FAX: (514) 342-2444  
WWW.COLELEAHY.COM

**B20 GRANDE-ALLÉE**  
AVENUE DU STATIONNEMENT

CONSULTANT EN ARCHITECTURE

PROJET: STATIONNEMENT  
PROFONDUR: 1000  
PROFIL: 1000  
REMARKS: 1000

PROJET: STATIONNEMENT  
PROFONDUR: 1000  
PROFIL: 1000  
REMARKS: 1000

PROFONDUR	PROFIL	REMARKS
1000	1000	
1500	1500	
2000	2000	
2500	2500	
3000	3000	
3500	3500	
4000	4000	
4500	4500	
5000	5000	
5500	5500	
6000	6000	
6500	6500	
7000	7000	
7500	7500	
8000	8000	
8500	8500	
9000	9000	
9500	9500	
10000	10000	



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 1212901, 1212902, 1212903, 1212905, 1212906 ET 3291353 -**  
**PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC05A  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire



**DOCUMENT NUMÉRO 6**

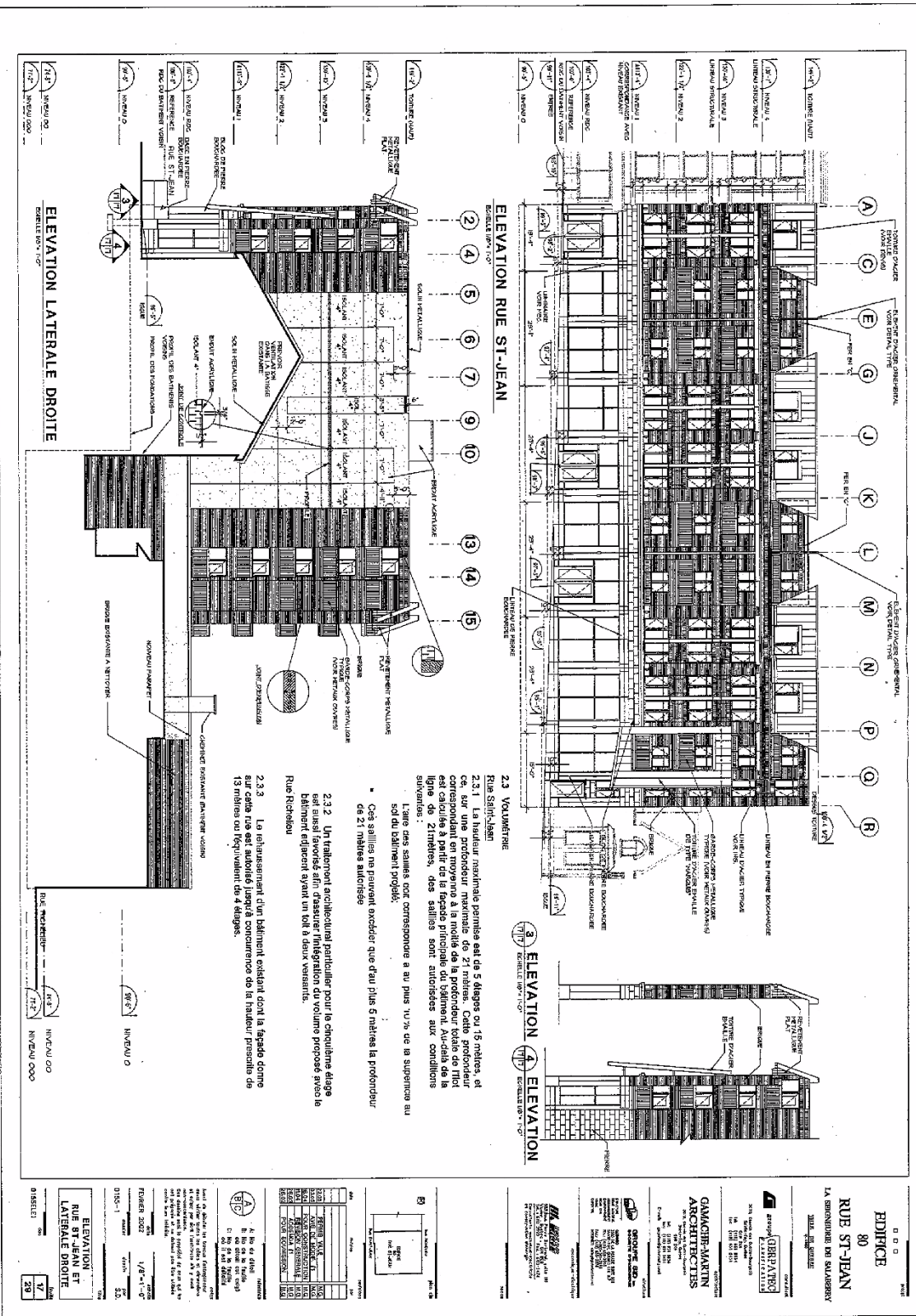
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 869 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC**

**PLANS DE CONSTRUCTION**









**2.3 VOLUMÉTRIE**  
 Rue St-Jean

2.3.1 La hauteur maximale permise est de 5 étages ou 16 mètres, et ce, sur une profondeur maximale de 21 mètres. Cette profondeur correspondait en moyenne à la moitié de la profondeur maximale de la ligne de 21 mètres, des saillies sont autorisées aux conditions suivantes :

- Les saillies ne peuvent excéder à au plus 10% de la superficie au sol du bâtiment projeté;
- Ces saillies ne peuvent excéder que d'un plus 5 mètres la profondeur de 21 mètres autorisée

2.3.2 Un traitement architectural particulier pour le cinquième étage est envisagé afin d'assurer l'intégration du volume proposé avec le bâtiment existant ayant un toit à deux versants.  
 Rue Richelieu

2.3.3 L'ajustement d'un bâtiment existant dont la façade donne sur cette rue est autorisé jusqu'à concurrence de la hauteur présente de 13 mètres ou l'équivalent de 4 étages.

PROFIL	PROFIL	PROFIL	PROFIL	PROFIL	PROFIL	PROFIL	PROFIL
A	B	C	D	E	F	G	H
4 No 64 étags	4 No 64 étags	4 No 64 étags	4 No 64 étags	4 No 64 étags	4 No 64 étags	4 No 64 étags	4 No 64 étags
5 No 64 étags	5 No 64 étags	5 No 64 étags	5 No 64 étags	5 No 64 étags	5 No 64 étags	5 No 64 étags	5 No 64 étags
6 No 64 étags	6 No 64 étags	6 No 64 étags	6 No 64 étags	6 No 64 étags	6 No 64 étags	6 No 64 étags	6 No 64 étags
7 No 64 étags	7 No 64 étags	7 No 64 étags	7 No 64 étags	7 No 64 étags	7 No 64 étags	7 No 64 étags	7 No 64 étags
8 No 64 étags	8 No 64 étags	8 No 64 étags	8 No 64 étags	8 No 64 étags	8 No 64 étags	8 No 64 étags	8 No 64 étags
9 No 64 étags	9 No 64 étags	9 No 64 étags	9 No 64 étags	9 No 64 étags	9 No 64 étags	9 No 64 étags	9 No 64 étags
10 No 64 étags	10 No 64 étags	10 No 64 étags	10 No 64 étags	10 No 64 étags	10 No 64 étags	10 No 64 étags	10 No 64 étags
11 No 64 étags	11 No 64 étags	11 No 64 étags	11 No 64 étags	11 No 64 étags	11 No 64 étags	11 No 64 étags	11 No 64 étags
12 No 64 étags	12 No 64 étags	12 No 64 étags	12 No 64 étags	12 No 64 étags	12 No 64 étags	12 No 64 étags	12 No 64 étags
13 No 64 étags	13 No 64 étags	13 No 64 étags	13 No 64 étags	13 No 64 étags	13 No 64 étags	13 No 64 étags	13 No 64 étags
14 No 64 étags	14 No 64 étags	14 No 64 étags	14 No 64 étags	14 No 64 étags	14 No 64 étags	14 No 64 étags	14 No 64 étags
15 No 64 étags	15 No 64 étags	15 No 64 étags	15 No 64 étags	15 No 64 étags	15 No 64 étags	15 No 64 étags	15 No 64 étags

**ELEVATION ET LATERALE DROITE**  
 RUE ST-JEAN  
 80  
 2013

### ANNEXE VI LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06C  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME**



**DOCUMENT NUMÉRO 7**

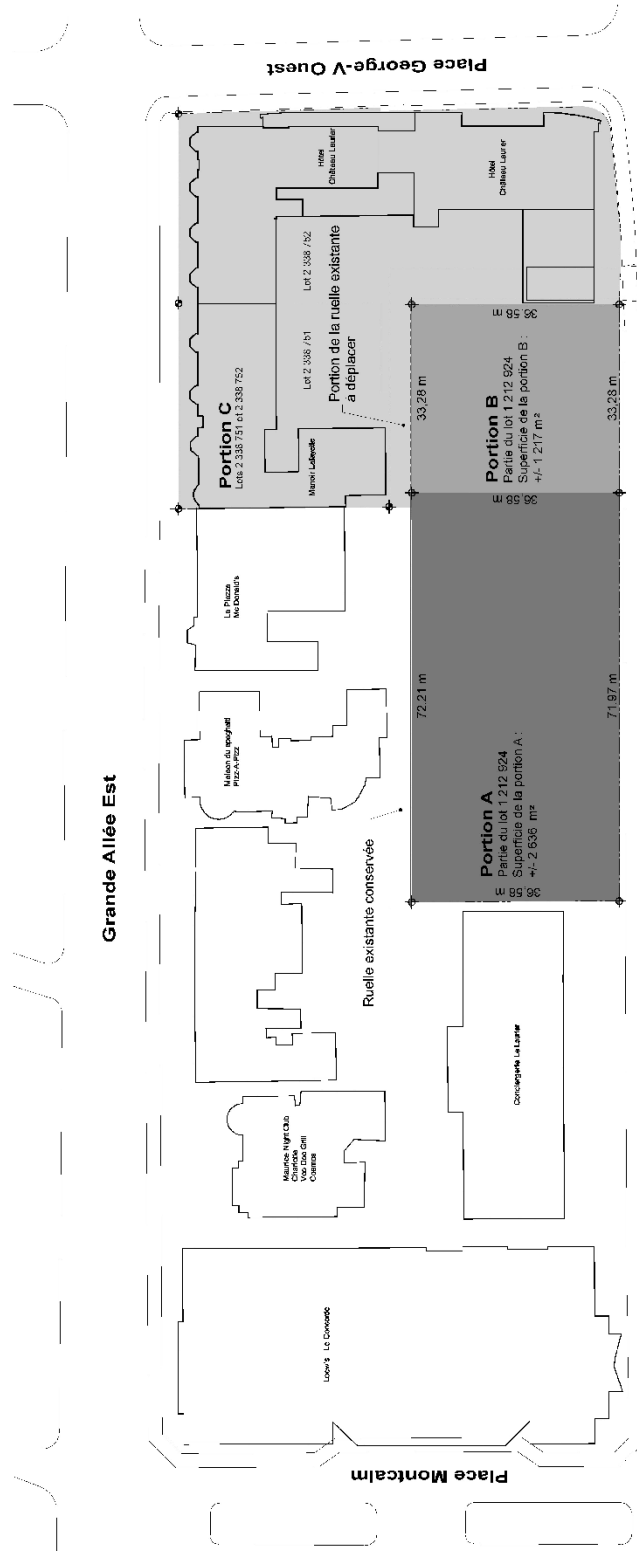
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 338 751,  
2 338 752, 3 387 134, 3 387 136 ET 4 026 589 À 4 026 678 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC**

**PLANS DE CONSTRUCTION**

ANNEXE VI  
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026689 À 4026678 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07A  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire



1 Juin 2009



Localisation

Cogirès inc.

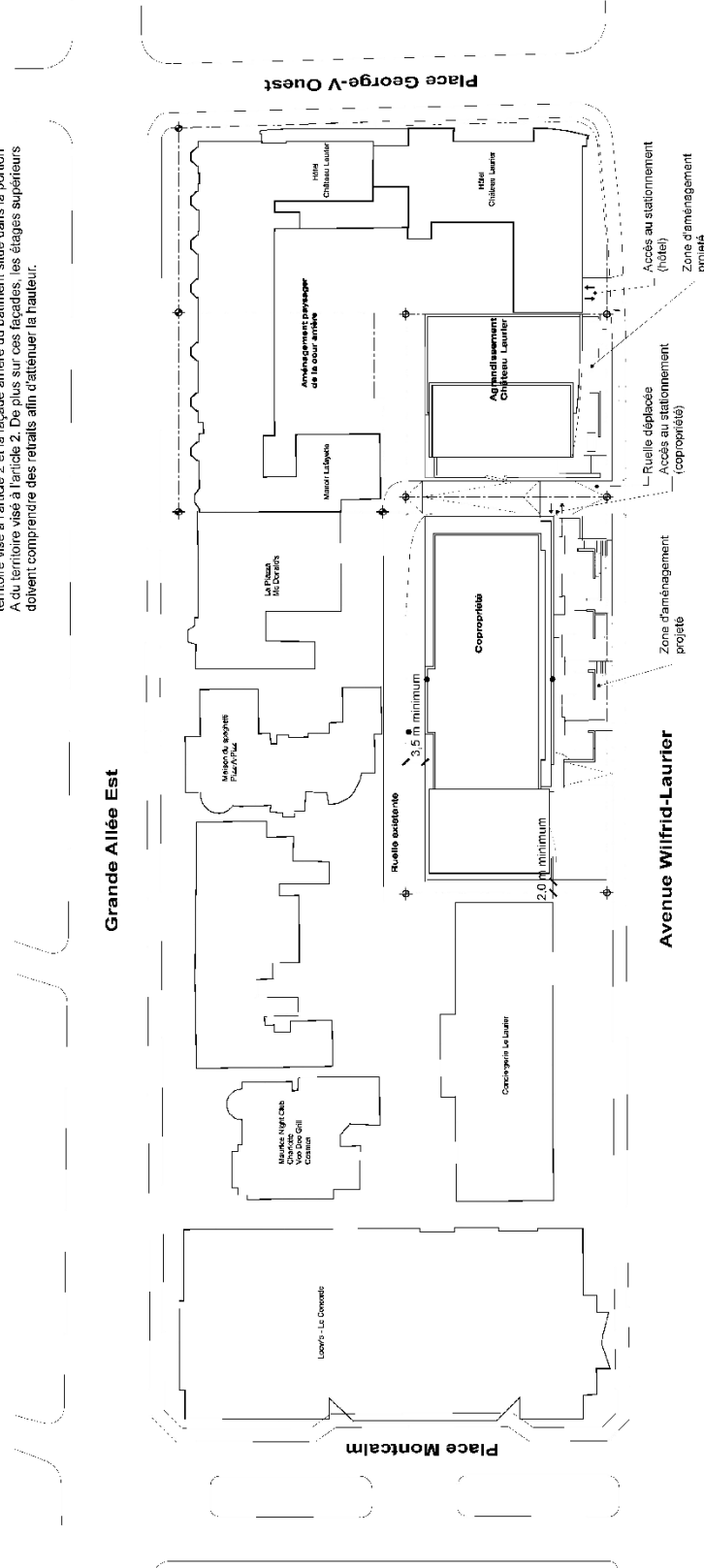
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement  
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -**  
**PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS**

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement :  R.C.A.IV.Q. 4  No du plan :  RCA1VQ4PC07B   
Préparé par :  M.M.  Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -**  
**PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07C  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

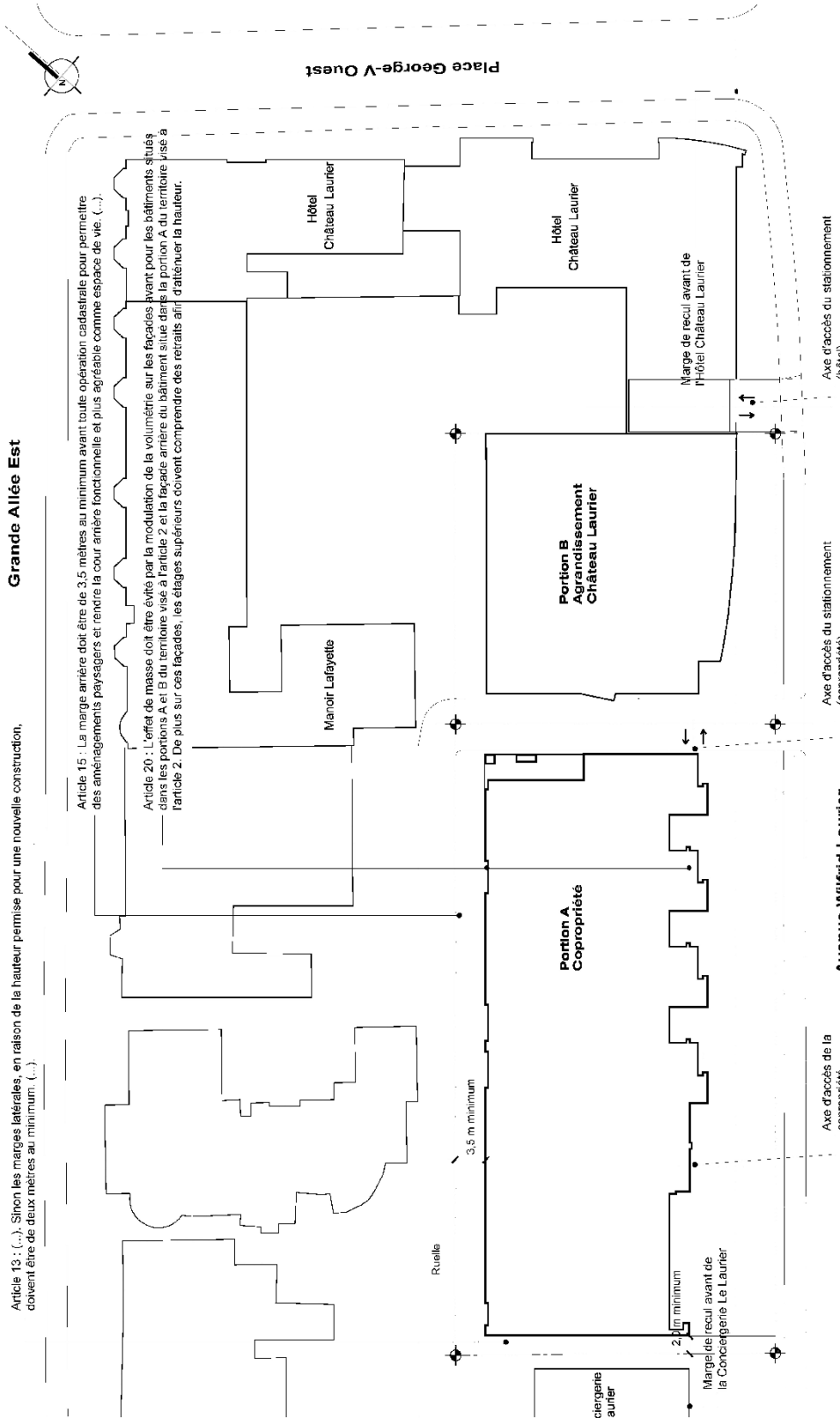
\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

Article 13 : (...). Sinon les marges latérales, en raison de la hauteur permise pour une nouvelle construction, doivent être de deux mètres au minimum. (...).

**Grande Allée Est**

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.



Axe d'accès de la copropriété

Axe d'accès du stationnement (copropriété)

Axe d'accès du stationnement (hôtel)



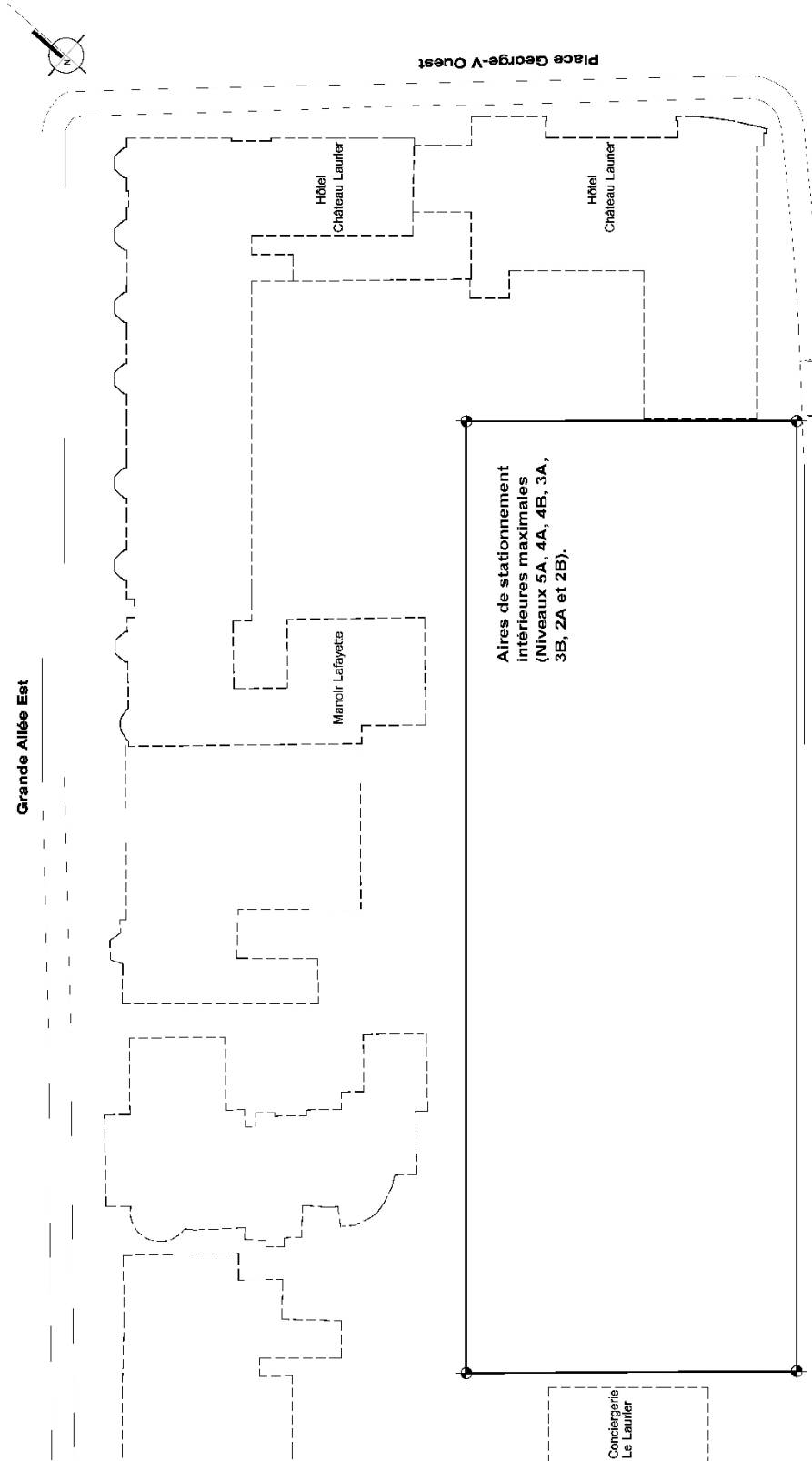
**Alignement**

**Cogirès inc.**

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement  
**Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec**





1 JUIN 2005  
**4**  
 0 2 4 6 8 10m

**Cogirès inc.**  
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre  
**Architectes**

**Niveaux 5A, 4A-4B, 3A-3B, 2A-2B**

Projet de développement  
**Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec**

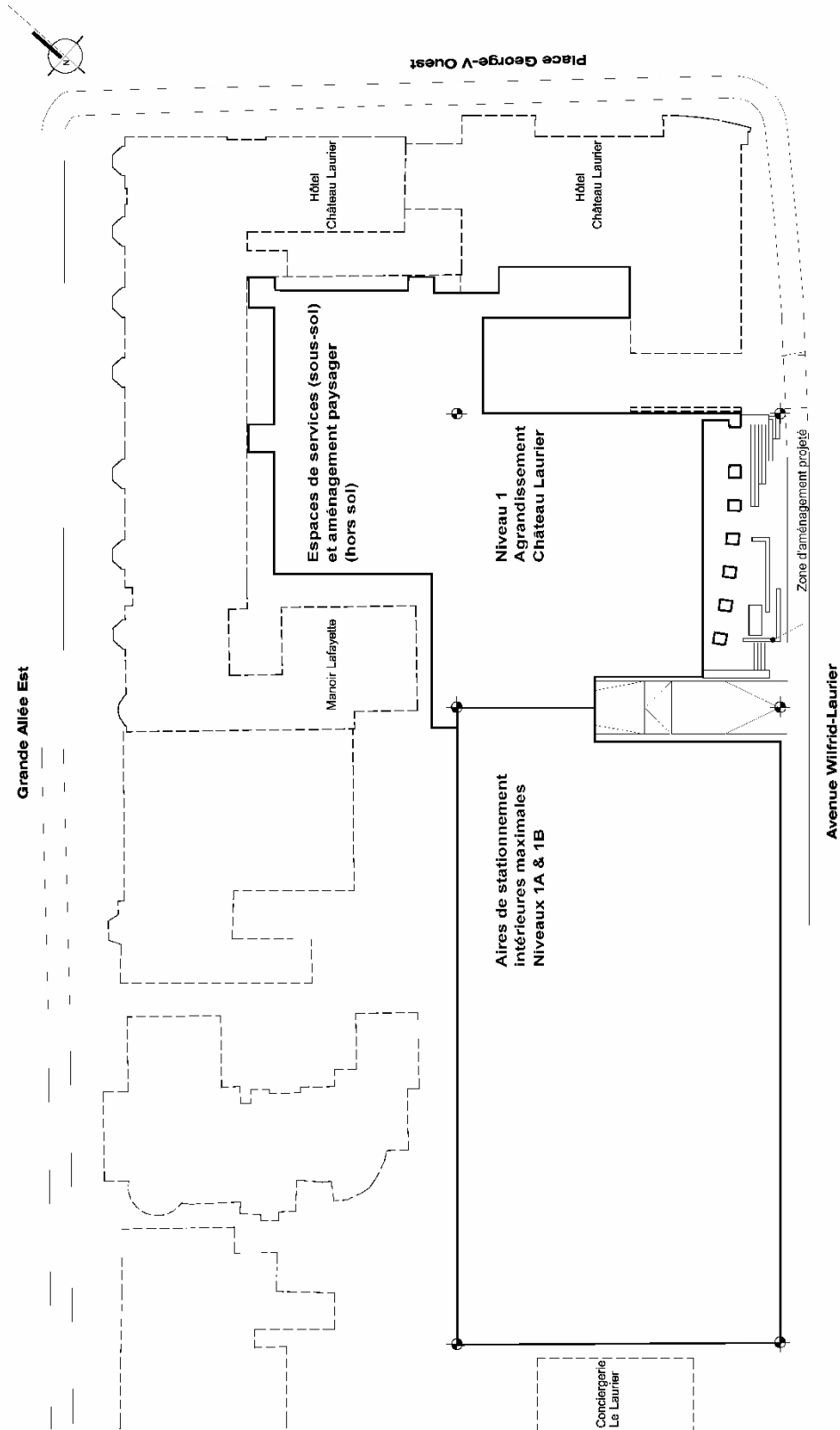


**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -**  
**PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07D  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



10m  
0 2 3  
JUN 2005  
**F**  
Niveaux 1A & 1B  
Niveau 1

Cogirès inc.  
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre  
Architectes

Projet de développement  
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026678 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

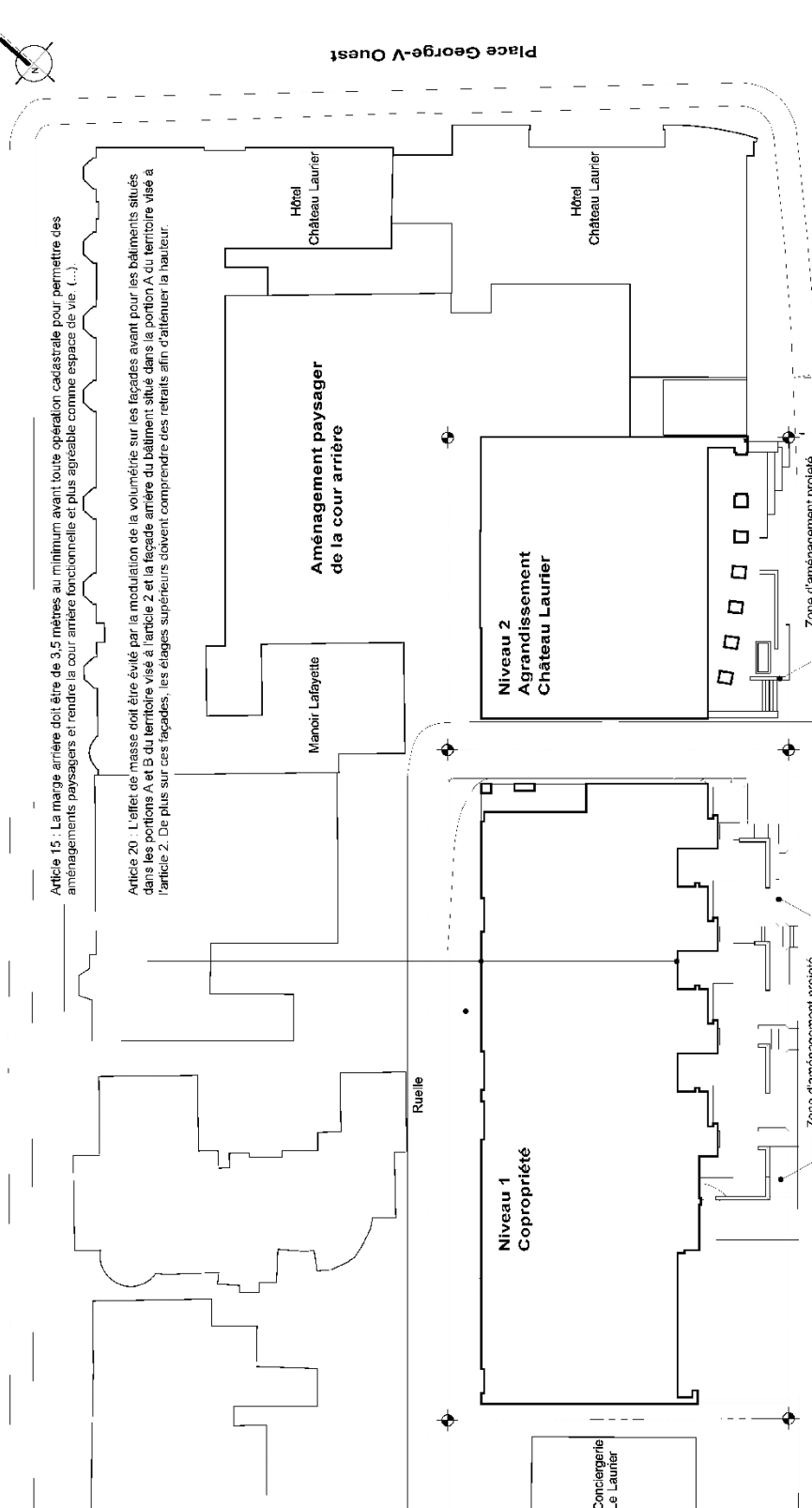
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07E  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...)

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 1 & 2

Cogirès inc.  
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement  
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07F  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI  
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07G  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel  
Château Laurier

Hôtel  
Château Laurier

Mancir Lafayette

Niveau 3  
Agrandissement  
Château Laurier

Niveau 2  
Copropropriété

Conciergerie  
La Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest

0 10 m  
1 JUNI 2005  
Niveaux 2 & 3

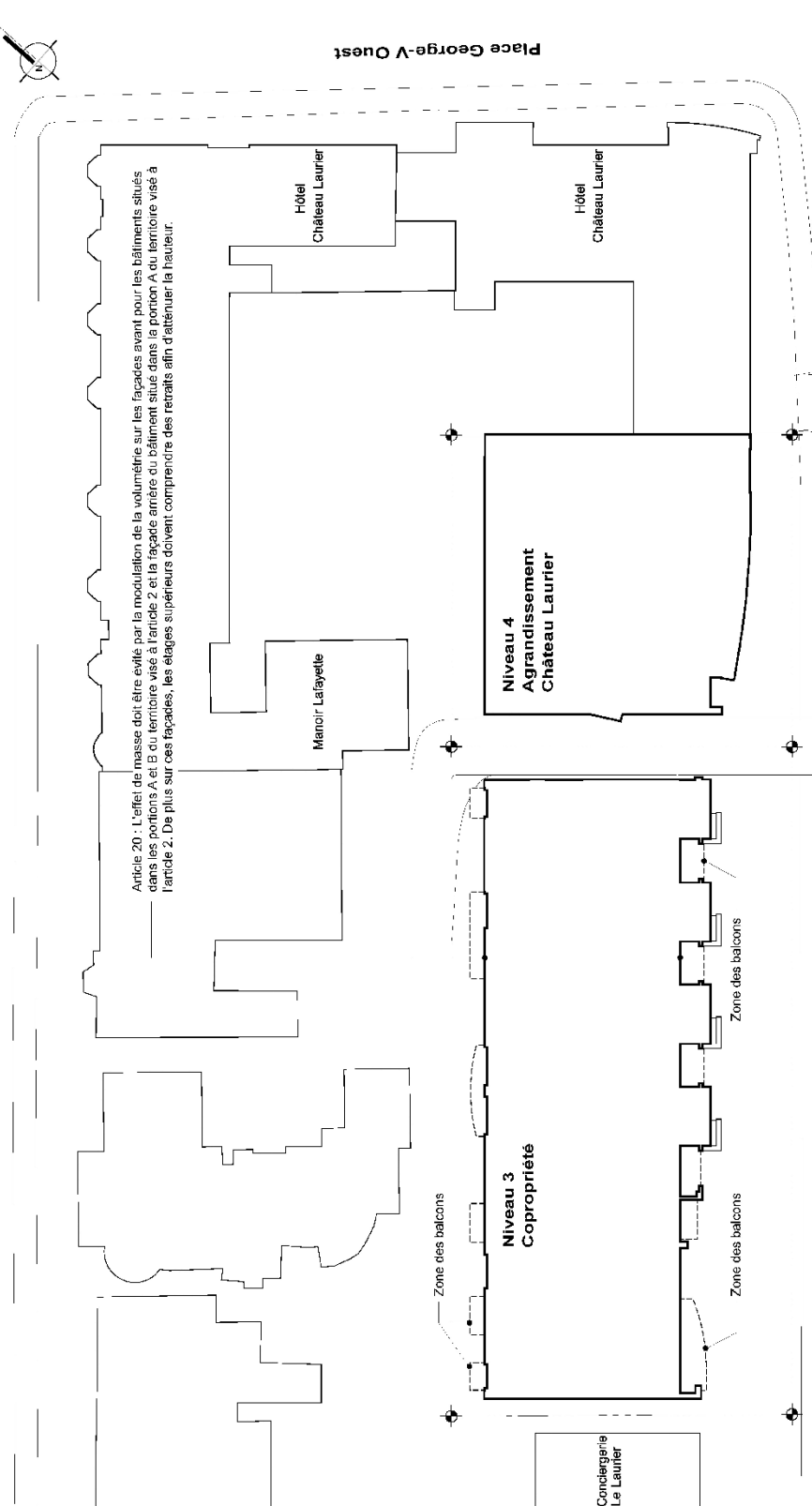
Cogirès inc.  
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre  
Architectes

Projet de développement  
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI  
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel  
Château Laurier

Manoir La Fayette

Niveau 4  
Agrandissement  
Château Laurier

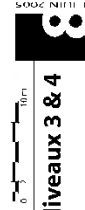
Niveau 3  
Copropriété

Condiégaria  
Le Laurier

Hôtel  
Château Laurier

Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 3 & 4

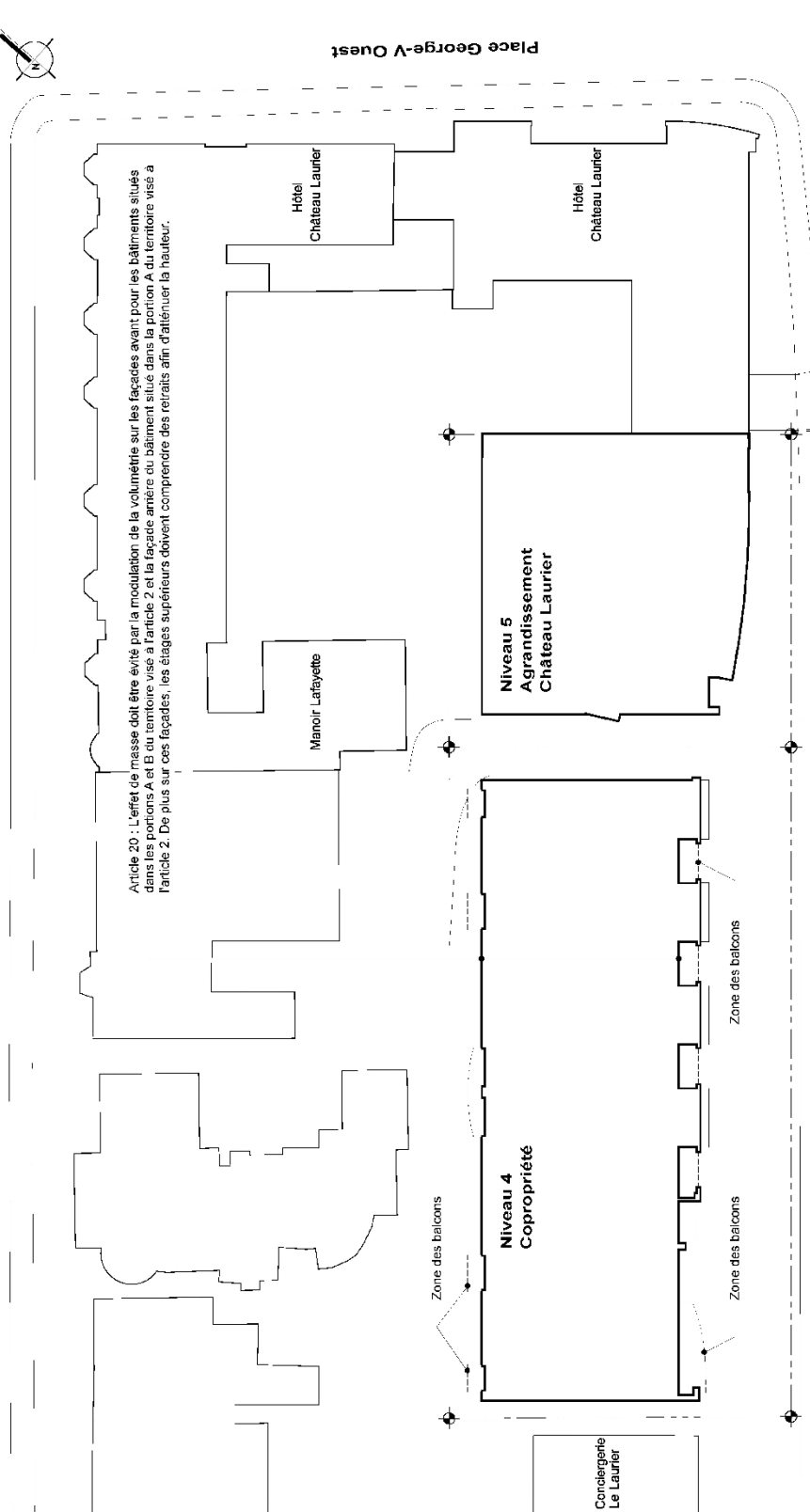
Cogirés inc.  
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre  
Architectes

Projet de développement  
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI  
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel  
Château Laurier

Hôtel  
Château Laurier

Manoir Lafayette

Niveau 5  
Agrandissement  
Château Laurier

Niveau 4  
Copropriété

Conciergerie  
Le Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

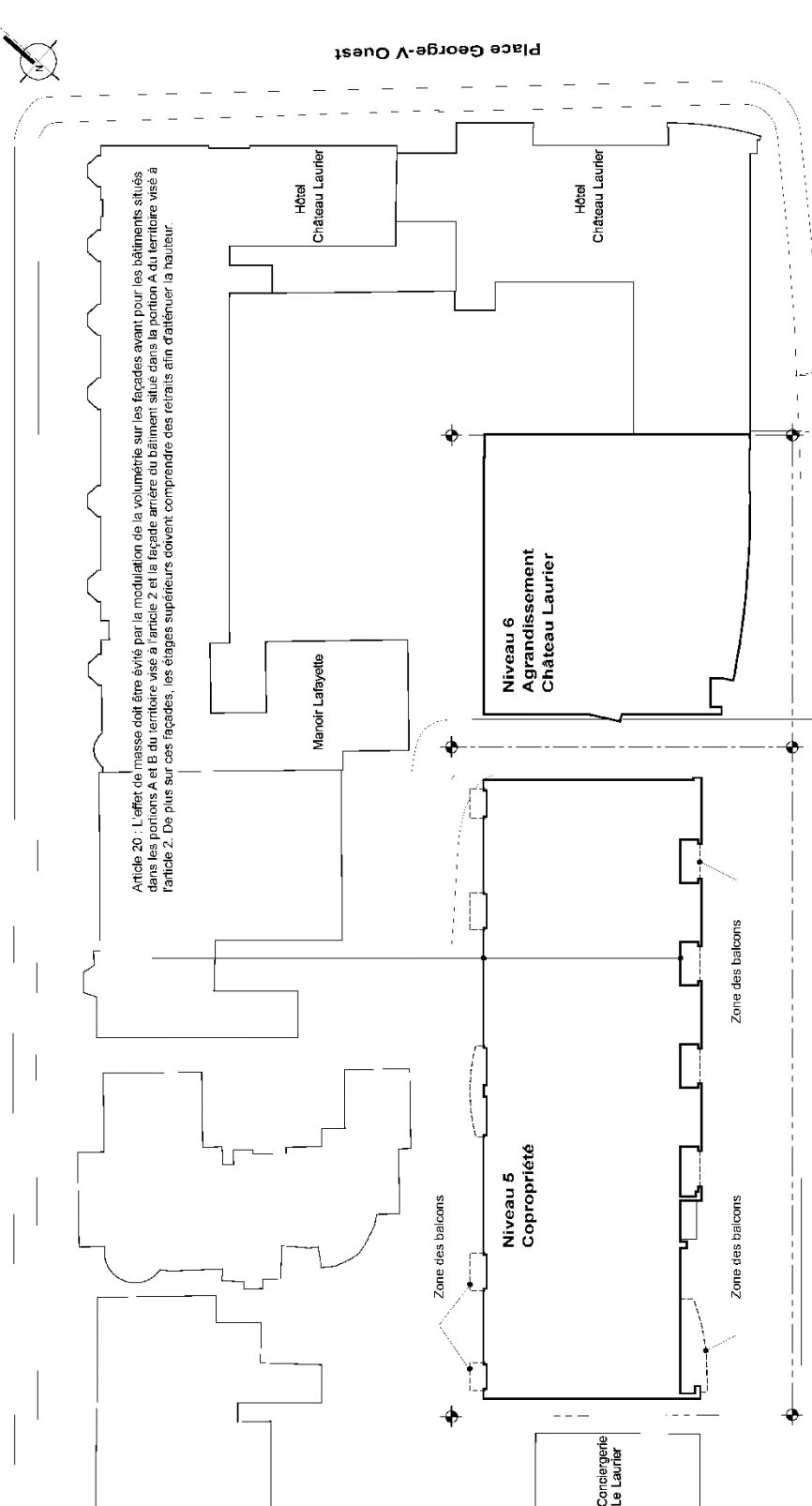
Place George-V Ouest

ANNEXE VI  
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07J  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des relais afin d'atténuer la hauteur.

Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement  
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

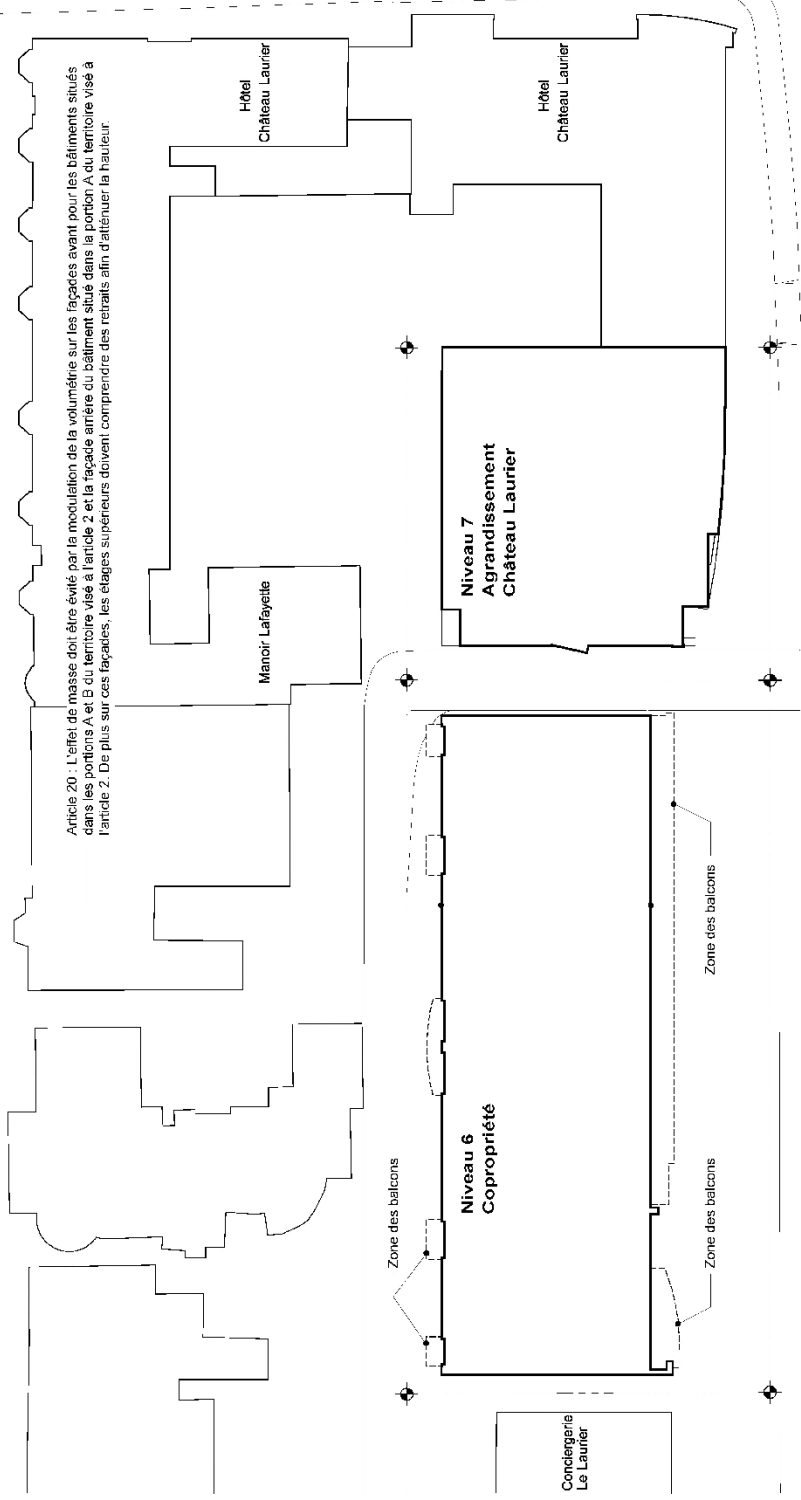
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes  
Cogirés inc. Architectes

Niveaux 5 & 6

1 JUN 2007

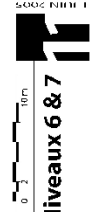
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



11  
11 MARS 2005  
Niveaux 6 & 7

Cogirès inc.  
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre  
Architectes

Projet de développement  
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

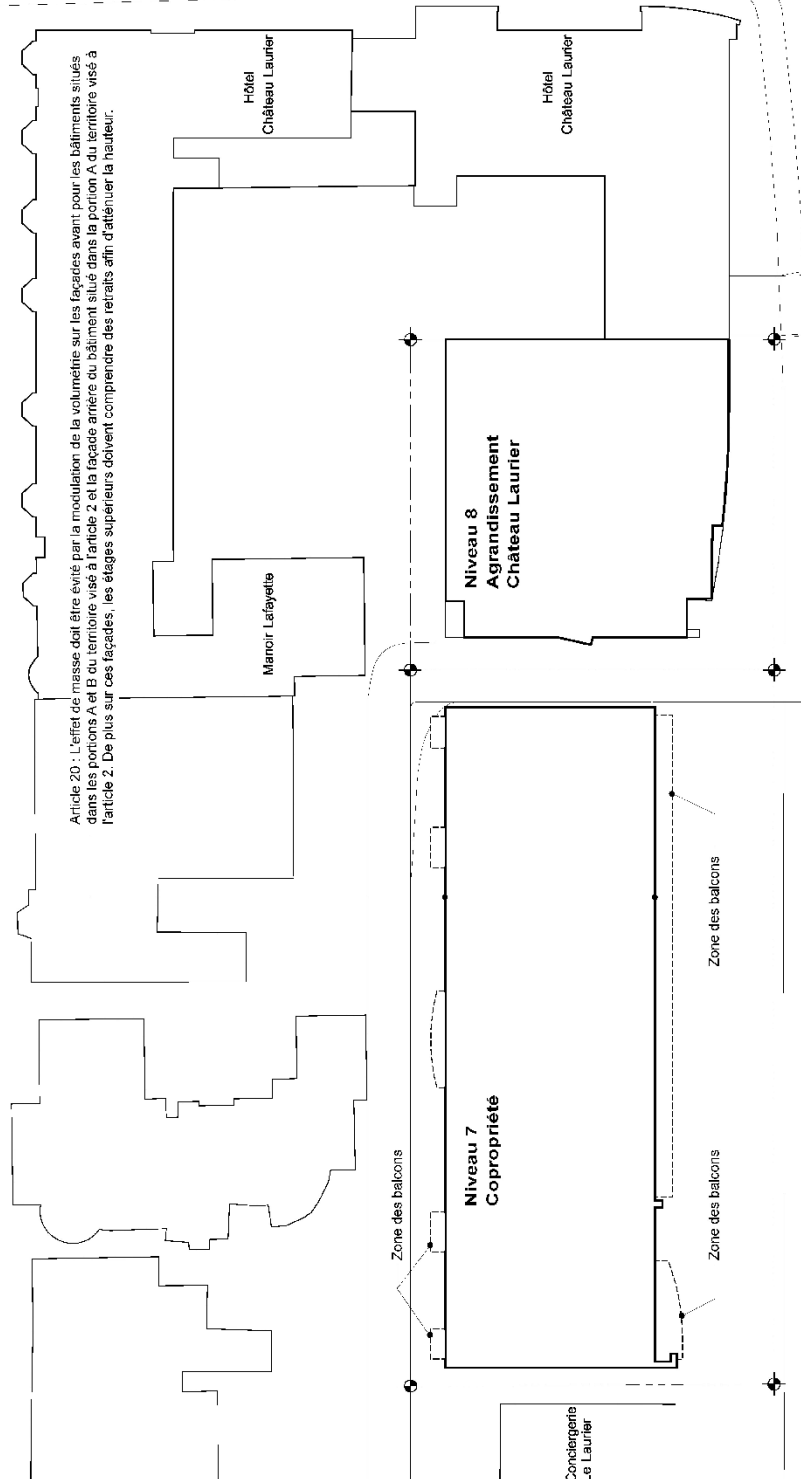
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07K  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire



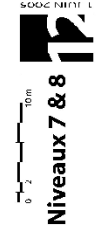
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement  
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

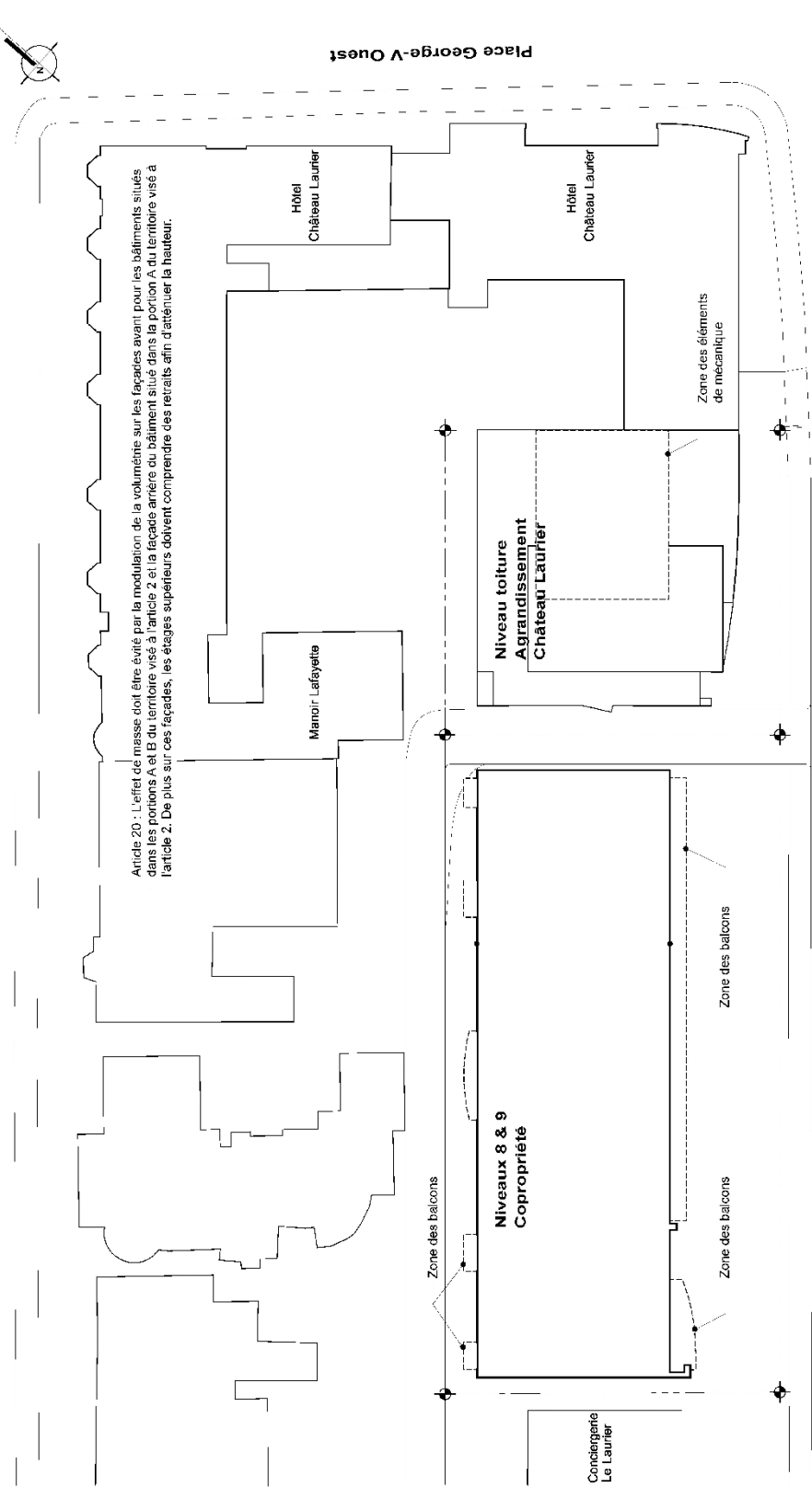
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026689 À 4026678 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07L  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

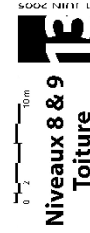
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



**Cogirès inc.**

Projet de développement  
**Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec**

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre - **Architectes**



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

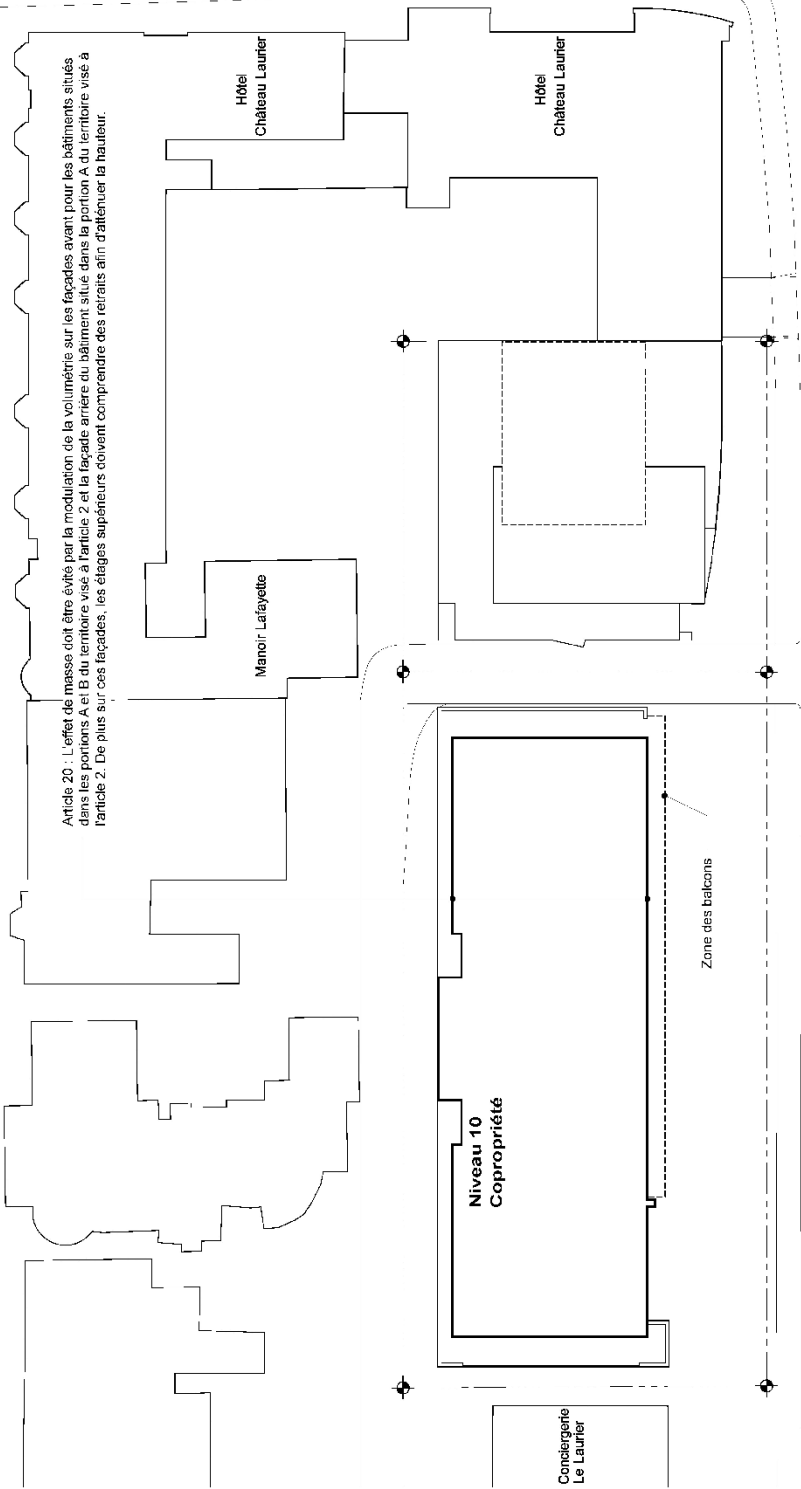
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07M  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

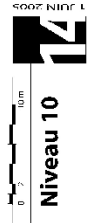
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portiers A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveau 10

Cogirès inc.  
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement  
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



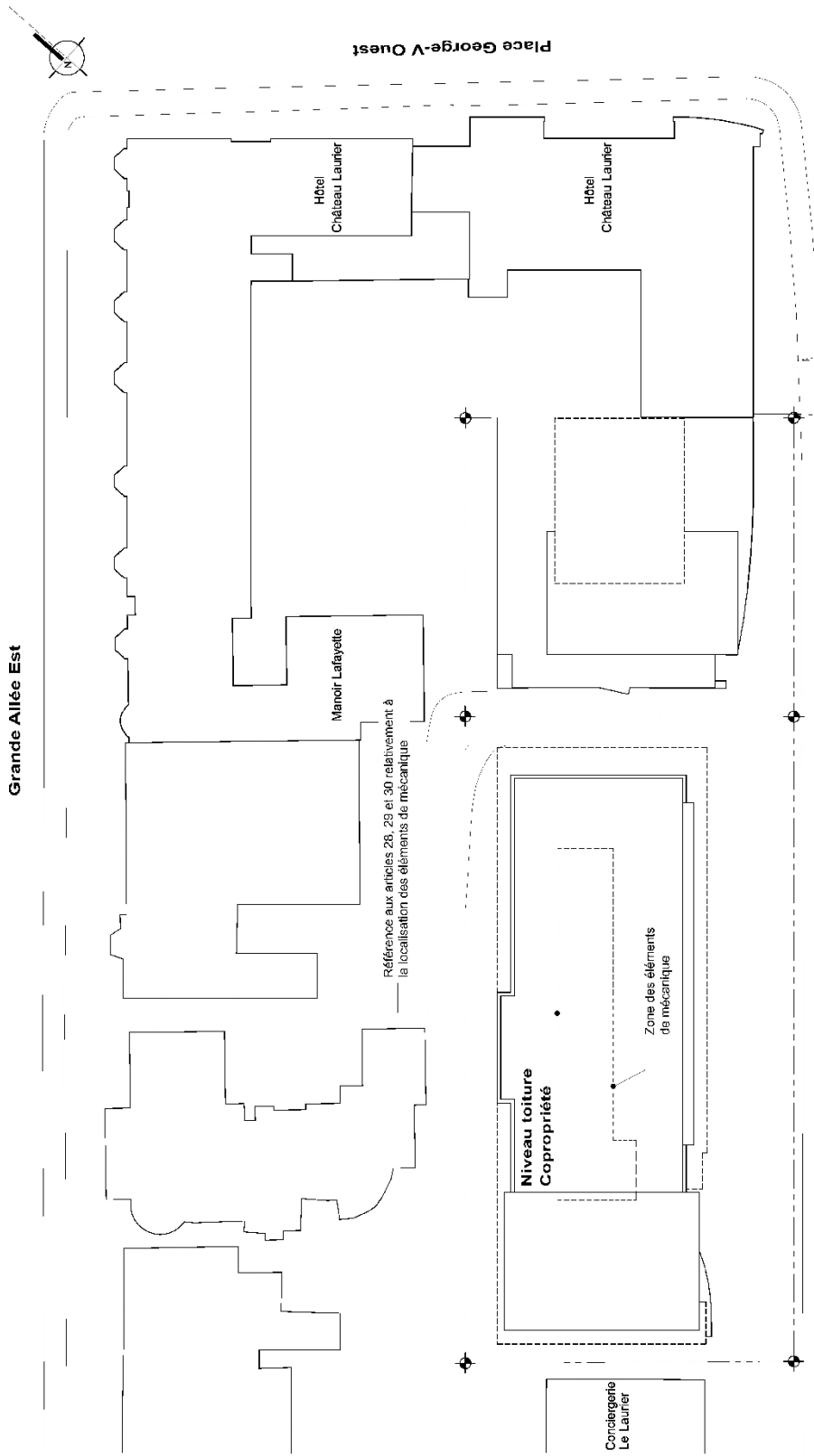
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07N  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire



1 JUN 2007  
 0 7 10m  
**15**  
**Toiture**

**Cogirès inc.**  
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre **Architectes**

Projet de développement  
**Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec**



**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -**  
**PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC070  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire

**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -**  
**PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07P  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

Recoupe des plans de façade :

- Plan A
- Plan B
- Plan C
- Plan D
- Plan F
- Plan G
- Plan H

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

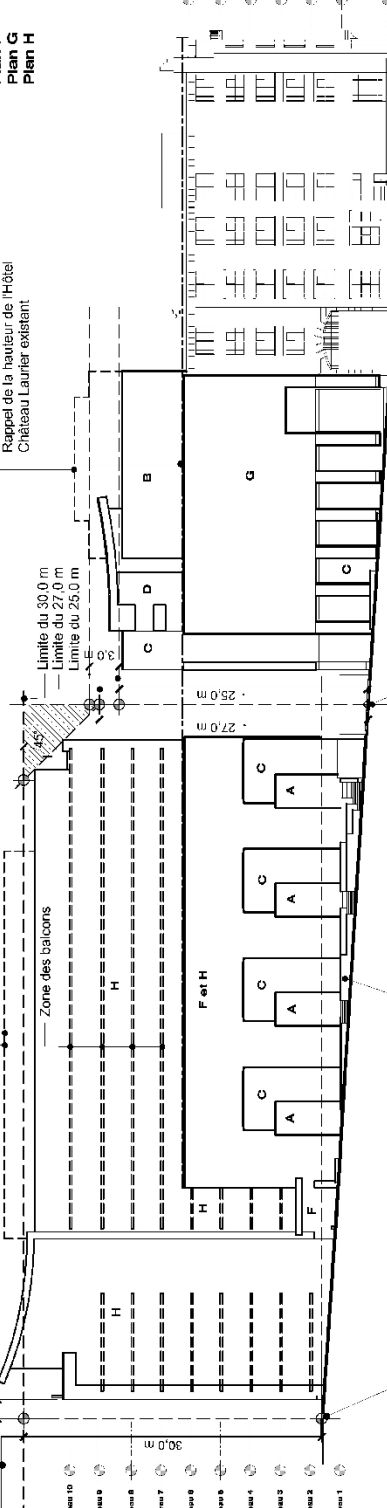
Condérgerie le Laurier  
2,0 m minimum 3,0 m

Zone des éléments de mécanique  
Rappel de la hauteur de l'Hôtel  
Château Laurier existant

Zone des éléments de mécanique

Zone des balcons

- Mur 1
- Mur 2
- Mur 3
- Mur 4
- Mur 5
- Mur 6
- Mur 7



Point géodésique B situé à l'intersection du prolongement de la limite entre les portions A et B et le centre du trottoir existant.

Zone d'aménagement projetée

Point géodésique A situé à l'intersection du prolongement de la limite de lot et le centre du trottoir existant.



**Élévation sud**  
**Cogirès inc.**

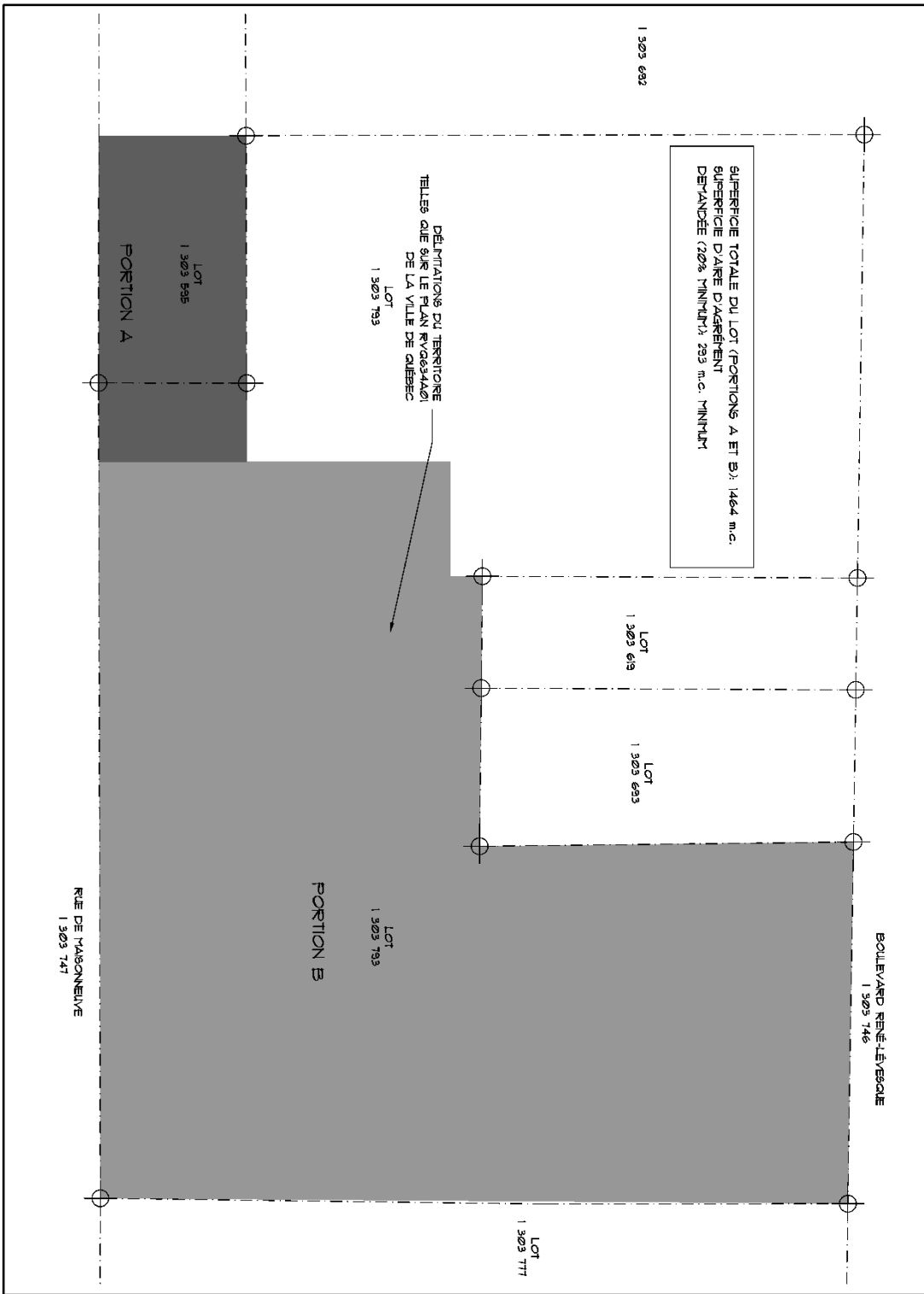
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement  
**Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec**

**DOCUMENT NUMÉRO 10**

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 583 560 À  
3 583 636 ET D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 303 595 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC**

**PLANS DE CONSTRUCTION**



<b>PROJET</b>	
<b>LES TERRASSES MAISONNEUVE</b>	
Propriétaire	
Site 138 de Montmorency	
Type de bâtiment	Québec
MATÉRIATION MULTIFAMILIAIRE	
Dossier n°	03-891

<b>LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ &amp; ASS.</b> 771, rue St-Jacques, 101 - Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. (418) 596-5200 E-mail: info@jeancote.com	
<b>ARCHITECTURE</b> LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue St-Jacques, 101 - Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. (418) 596-5200 E-mail: info@jeancote.com	
<b>ARCHITECTURE</b> LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue St-Jacques, 101 - Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. (418) 596-5200 E-mail: info@jeancote.com	
<b>ARCHITECTURE</b> LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue St-Jacques, 101 - Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. (418) 596-5200 E-mail: info@jeancote.com	

<b>Titre</b>	PLAN DE CONSTRUCTION TERRITOIRE
<b>Echelle</b>	1:200
<b>Date</b>	26 mai 2004

<b>Notes</b>	L'ingénieur géométrique a vérifié les bornes de la parcelle et les a trouvées conformes au plan de subdivision. Les bornes ont été matérialisées par des bornes en acier inoxydable. Les bornes ont été matérialisées par des bornes en acier inoxydable. Les bornes ont été matérialisées par des bornes en acier inoxydable. Les bornes ont été matérialisées par des bornes en acier inoxydable.
<b>Eligé</b>	APPROBATION A LA VILLE
<b>Spécialité</b>	
<b>Scalés</b>	

<b>Matériau</b>	1
<b>Couleur</b>	1
<b>Quantité</b>	13



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

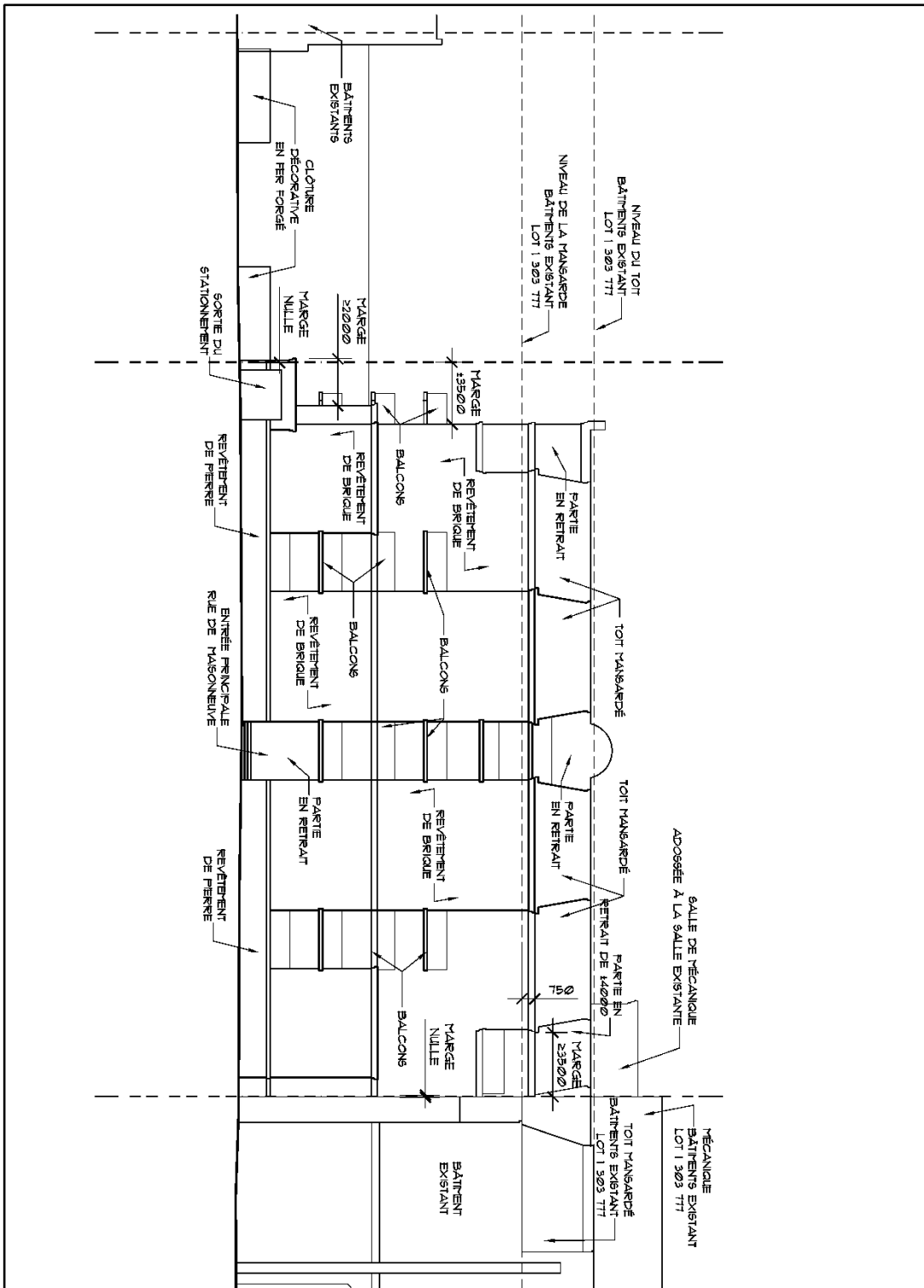
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10A

Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire







<b>LES TERRASSES MAISONNEUVE</b> Projet	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Type de projet MONTÉRIE MULTIFAMILIALE Dossier no 03491	
Architecte <b>L'AS ARCHITECTHS</b> 177, rue Saint-Jacques, 101, St. Jean-Baptiste Québec, Québec (Québec) H2Y 1K1 Téléphone: (514) 399-1111 Télécopieur: (514) 399-1112 E-mail: info@lascalp.com	
<b>PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION MAISONNEUVE</b> Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
Note: L'interprétation architecturale est soumise à la vérification des services techniques de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission dans le plan de construction est la responsabilité exclusive de l'architecte. Aucune modification au plan de construction ne sera acceptée sans la signature de l'architecte.	
Etape: APPROBATION À LA VILLE Spécificité: Scalaux:	
Approuvé par: A. COFFÉ	Feuille: 3 Dessiné par: A. CHEMNERET 13

### ANNEXE VI

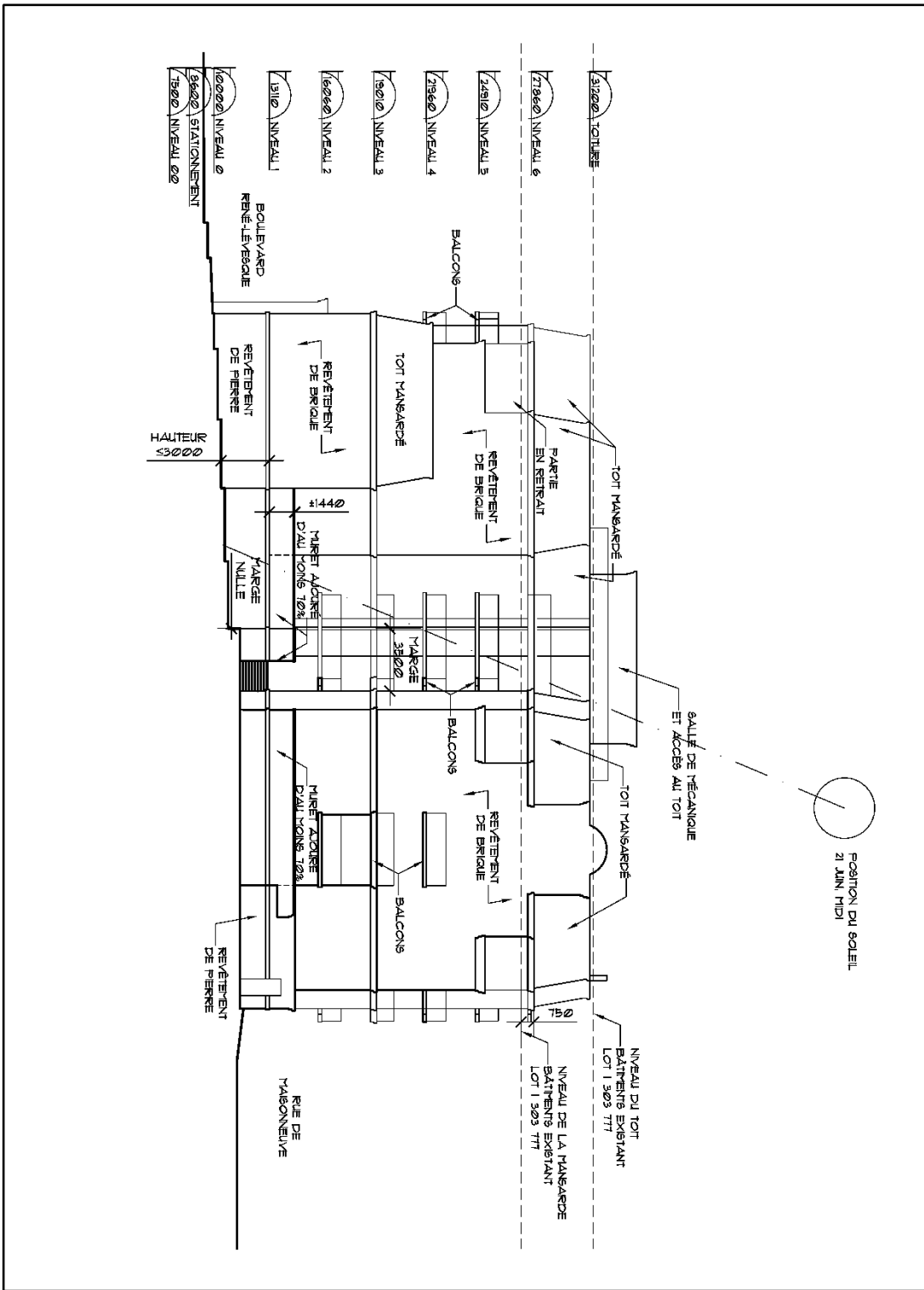
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10C  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET	
<b>LES TERRASSES MAISONNEUVE</b>	
Propriétaire	
Site 148 de stationnement	
Type de bâtiment	MAISONNÉE MULTIFAMILIALE
Dossier no	03-891
<b>Architecture</b> <b>LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ &amp; ASS.</b> 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques, Québec, Québec (Québec) Q1K 1W2. Tel: (514) 981-1711, Fax: (514) 981-1712, Email: info@jeancote.com	
<b>Titre</b> <b>PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION COUR</b>	
Echelle	1:200
Date	26 mai 2004
<b>Notes</b> L'entrepreneur doit se tenir de ce plan de construction et de ce document. Toute modification doit être faite par écrit et doit être approuvée par le propriétaire. Toute modification doit être faite sous la supervision de l'architecte.	
<b>Edige</b> <b>APPROBATION A LA VILLE</b> Spécificité Scaleau	
Approuvé	Feuille
4	4
13	13

## ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

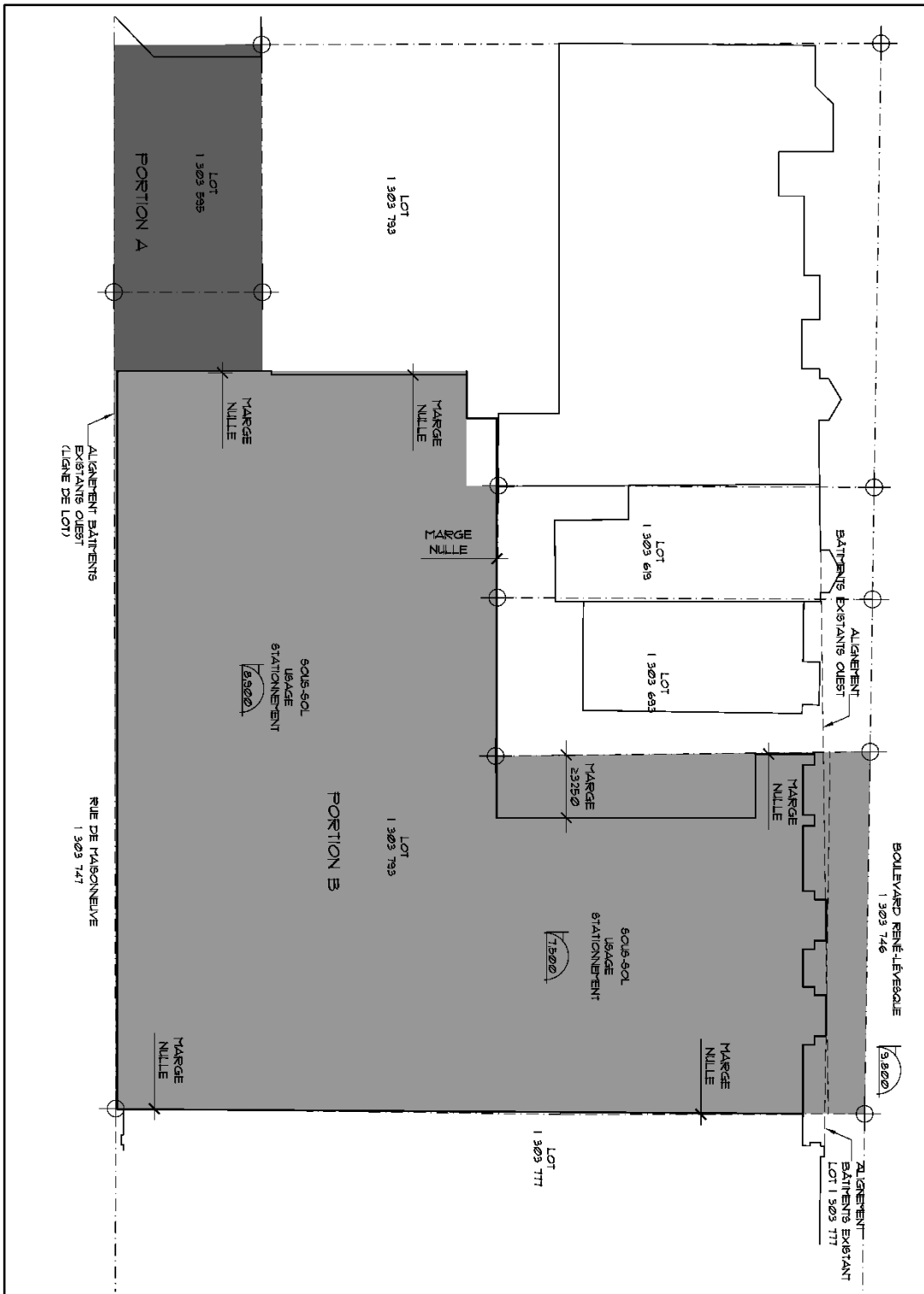
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10D

Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME**



<b>PROJET</b> <b>LES TERRASSES MAISONNEUVE</b>	
<b>PROJET</b> 03.881	
<b>POPULAIRE</b> Site 138 de Maisonneuve Québec	
<b>TYPE DE D'ALIGNEMENT</b> MAINTIEN MULTISÉPARABLE Dossier n° 03.881	
<b>ARCHITECTURE</b> I.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax: (514) 861-1100 Email: info@ipsarchitects.com	
<b>NOTES</b> Les plans ont été préparés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite.	
<b>ÉTAPE</b> APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
<b>ÉTAT</b> 5	
<b>DATE</b> 28 mai 2004	
<b>ÉCHELLE</b> 1:200	
<b>TITRE</b> PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 00	



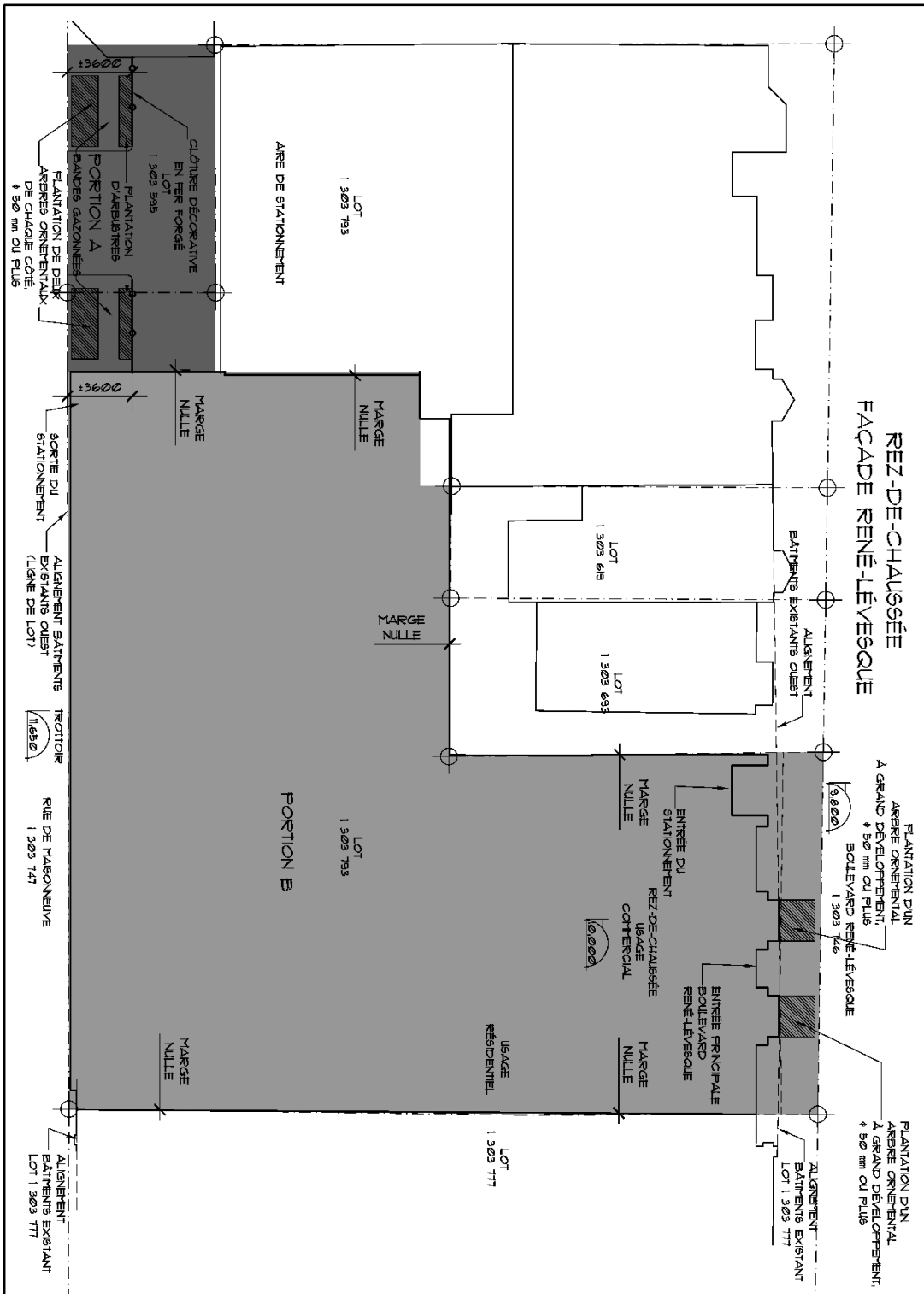
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10E  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



<b>PROJET</b> <b>LES TERASSES MAISONNEUVE</b>	
Propriétaire Site 138 de Montmorency Québec	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-851	
Architecte <b>L'ES ARCHITECTES</b> JEAN CÔTE & ASS. 777, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1100 E-mail: info@lesarchitectes.com	
Titre <b>PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 0</b>	
Échelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
Notes Le plan est soumis à l'approbation de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne sera pas la responsabilité de l'architecte. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins.	
Étape <b>APPROBATION À LA VILLE</b>	
Spécialité Génie civil	
Approuvé À CÔTÉ Signé par O. BOULOUX Dessiné par A. CHEMNERET	Feuille <b>6</b> sur <b>13</b>

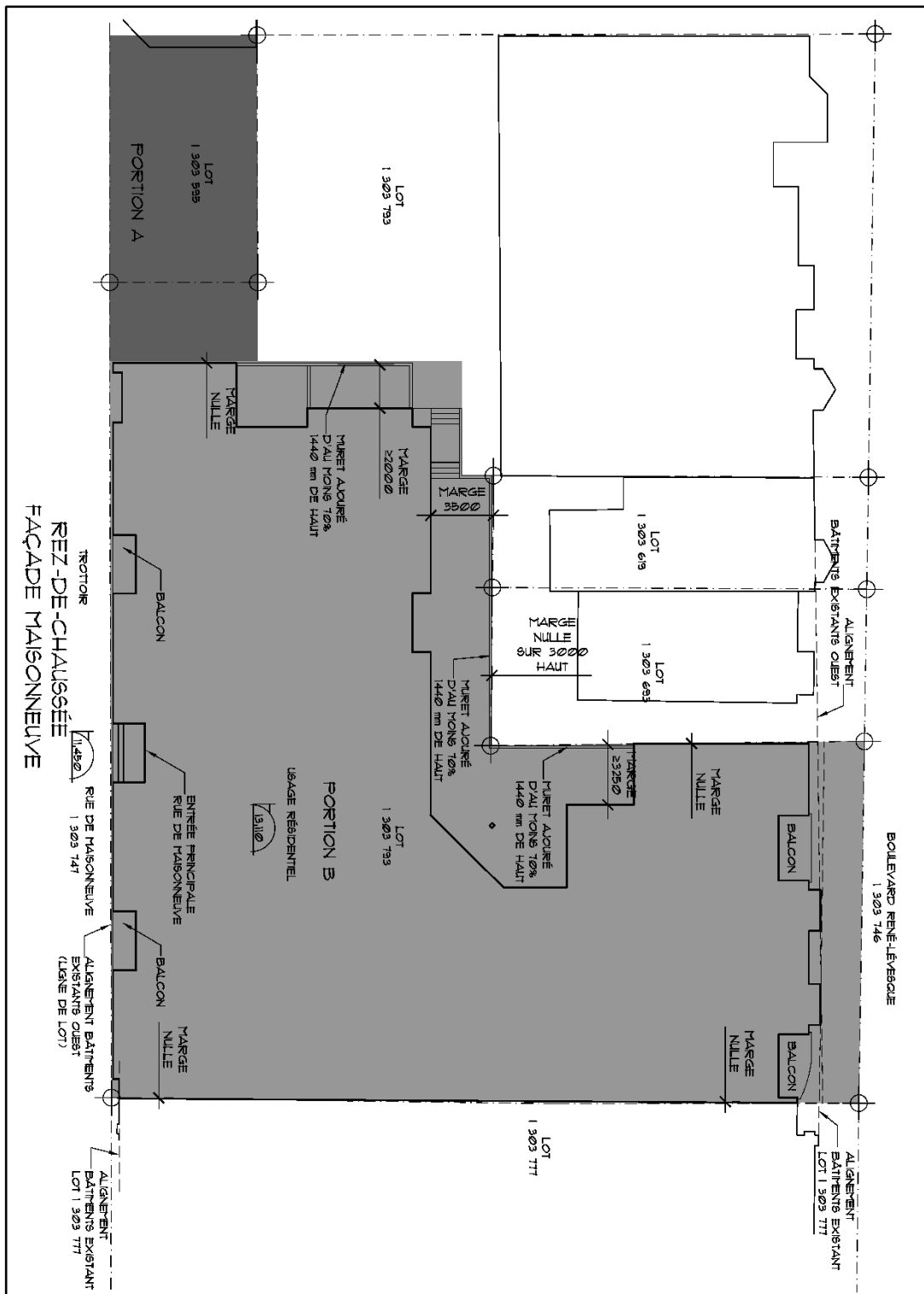


**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10F  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



<b>PROJET</b> <b>LES TERRASSES MAISONNEUVE</b>	
Propriétaire Site 138 de Matane Québec	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03851	
<b>Architecture</b> L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 E-mail: jean@lascote.com	
<b>Architecte</b> JEAN CÔTE GILLES BÉGIN SYLVIE BOUCHÉ SÉBASTIEN GAGNON MICHEL RICHARD <b>CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC.</b> 1000, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 E-mail: jean@lascote.com	
<b>Titre</b> <b>PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 1</b>	
Echelle : 1/200 Date : 28 mai 2004	
<b>NOTES</b> 1. Le plan est soumis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec est formellement interdite.	
<b>Étape</b> <b>APPROBATION À LA VILLE</b> Spécialité	
Grécaire 4. CÔTE Dessiné par O. BOUCHÉ Dessiné par A. CHEMNERET	
7/13	



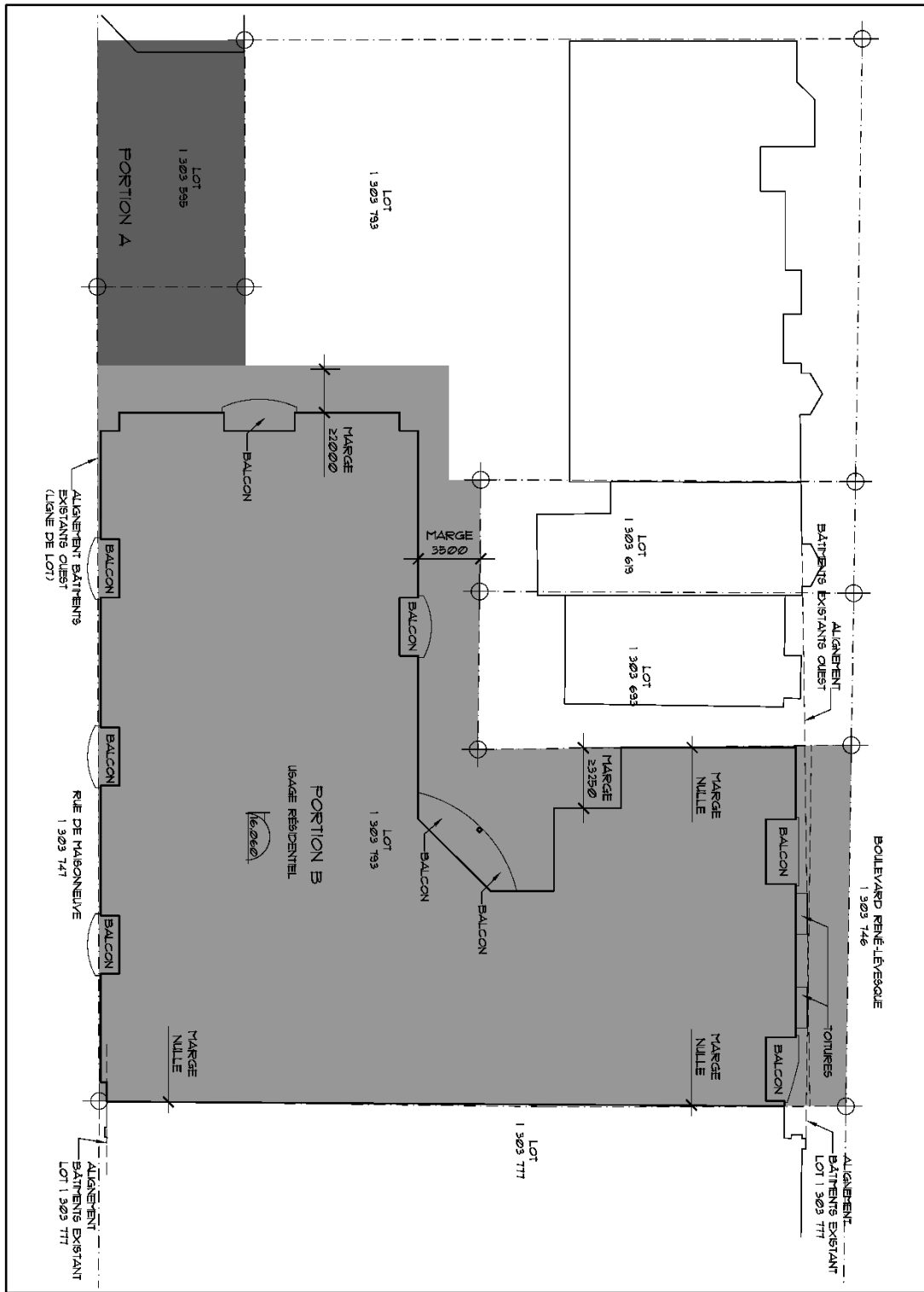
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10G  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



<b>PROJET</b> <b>LES TERRASSES MAISONNEUVE</b>	
Propriétaire Site 148 de Saint-Jean Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE Dossier no 03-891	<b>JEAN CÔTÉ</b> CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 171, rue St-Jacques, 101 - St-Jacques Québec, Québec (Q.C.) H3K 3W2 - Tél. 692-3086 Québec (Q.C.) H3K 3W2 - Tél. 692-3086 Québec (Q.C.) H3K 3W2 - Tél. 692-3086
<b>Architecture</b> <b>L'ES ARCHITECTES</b> <b>JEAN CÔTÉ &amp; ASS.</b> 171, rue St-Jacques, 101 - St-Jacques Québec, Québec (Q.C.) H3K 3W2 - Tél. 692-3086 Québec (Q.C.) H3K 3W2 - Tél. 692-3086	<b>Titre</b> <b>PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 2</b>
<b>Echelle</b> 1/800	<b>Notes</b> L'entrepreneur s'engage à respecter les conditions de construction indiquées sur les plans et à obtenir les permis nécessaires en fonction des règlements en vigueur. Les conditions de construction sont sujettes à modification sans préavis.
<b>Date</b> 26 mai 2004	<b>Étages</b> <b>APPROBATION A LA VILLE</b> Spécificité Scellé
Approuvé À COPIER À BRÛLER À CHIFFRER	Feuille <b>8</b> <b>13</b>

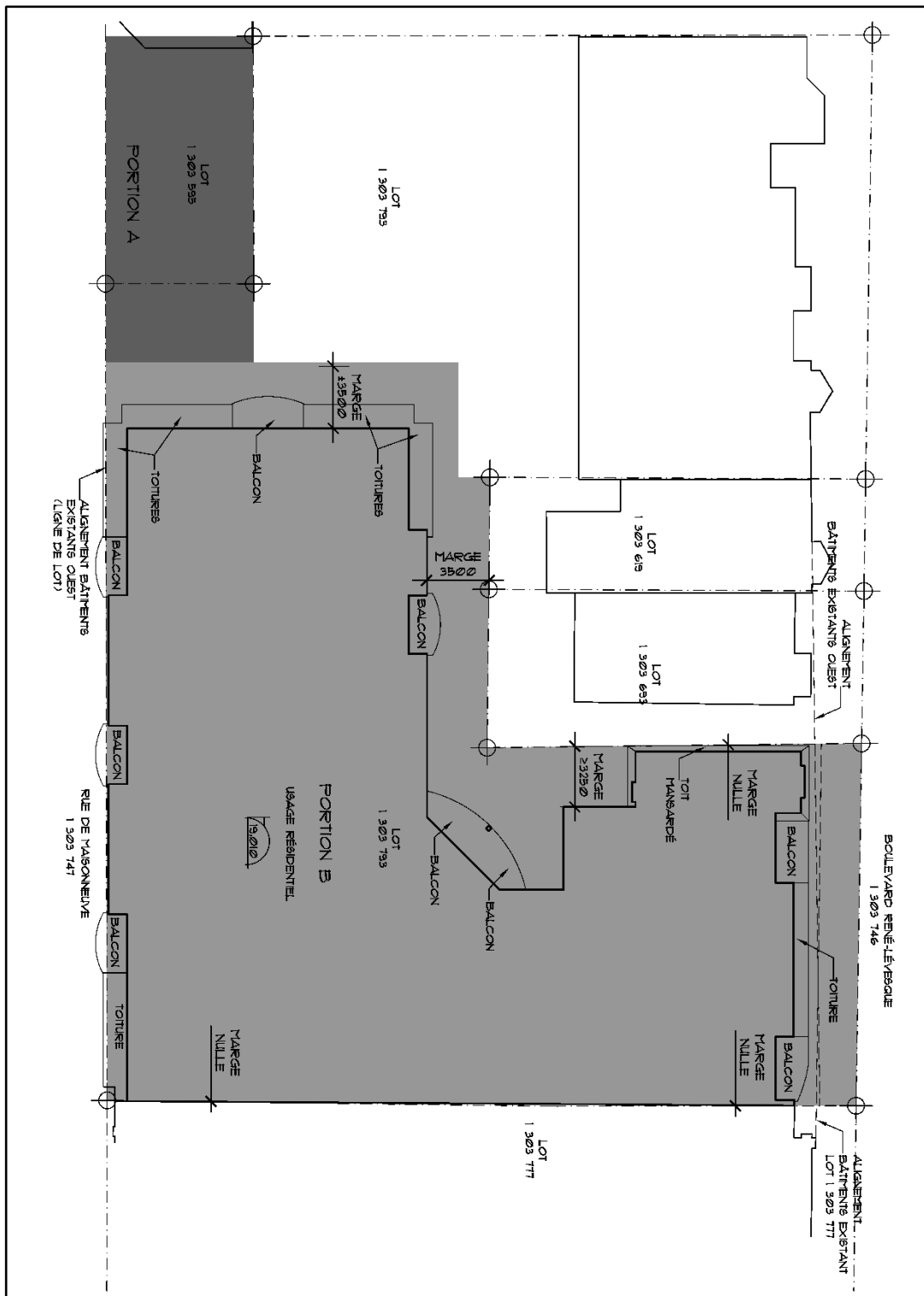
**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10H  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



<b>PROJET</b> <b>LES TERRASSES MAISONNEUVE</b>	
Propriétaire	GILLES BOUDON
Site 138 de Matane	138, rue St-Jacques, Matane, Québec
Type de bâtiment	MABRYN MULTIFAMILIAIRE
Dossier n°	03-891
<b>ARCHITECTURE</b> <b>LES ARCHITECTES JEAN CÔTE &amp; ASS.</b> 171, rue St-Jacques, 301, Québec (Qué.) G1K 5W2 Tél. (418) 531-7744 Fax (418) 531-7745 E-mail: atelier@jeancote.com	
<b>PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 3</b> Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
<b>NOTES</b> L'entrepreneur doit se tenir de la responsabilité de la conception et de la construction de l'ouvrage. Il doit respecter les prescriptions de la réglementation en vigueur. Il doit aussi respecter les prescriptions de la réglementation en vigueur. Il doit aussi respecter les prescriptions de la réglementation en vigueur.	
<b>Etage</b> <b>APPROBATION A LA VILLE</b> Spécialité	
Scellés 9 / 13	



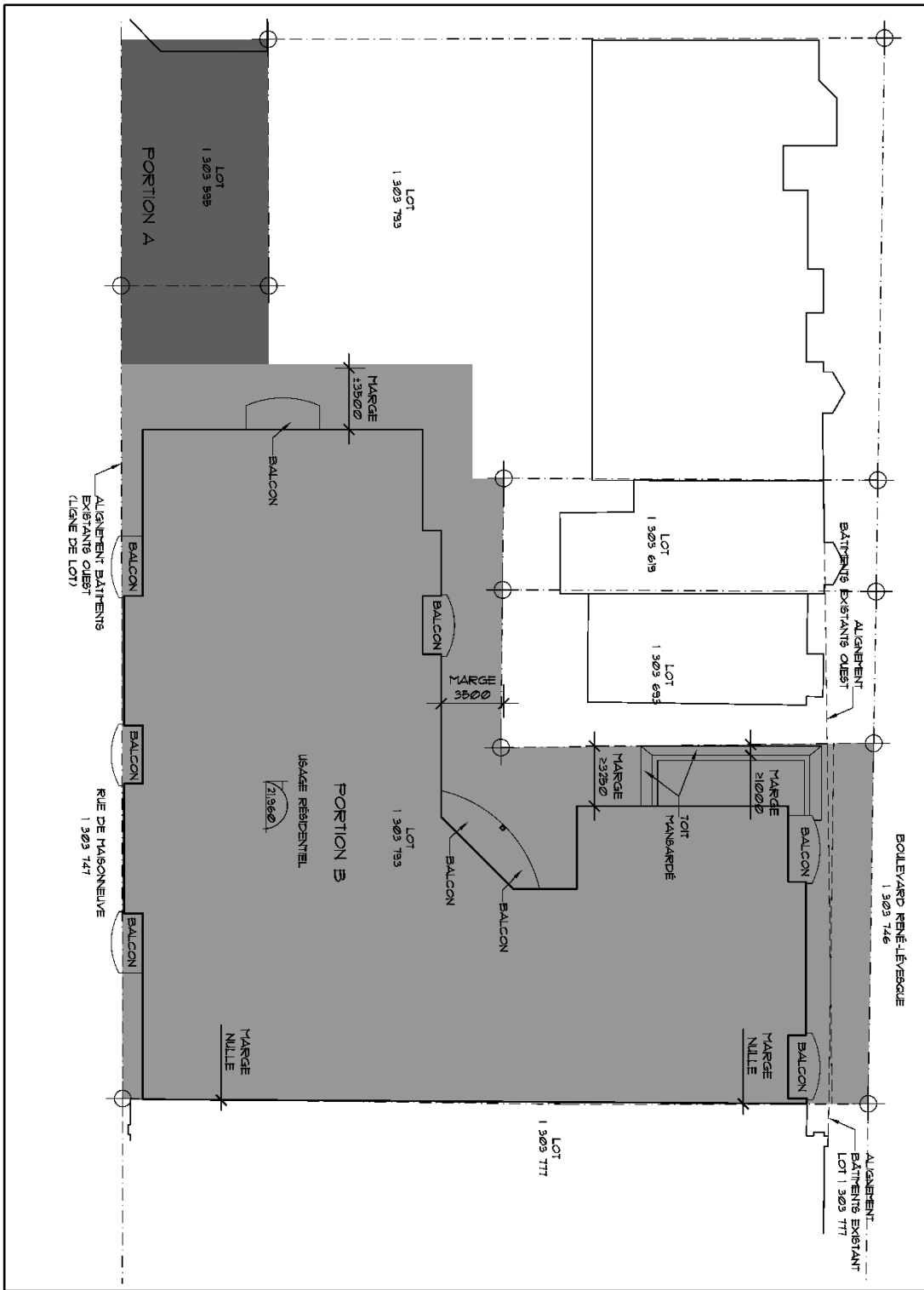
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC101  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



<b>PROJET</b>	
<b>LES TERRASSES MAISONNEUVE</b>	
Propriétaire	
État 13 de Maisonneuve	
Type de bâtiment	
HABITATION MULTIFAMILIALE	
Dossier n°	
03-891	
<b>PRN R. CÔTÉ, ARCHITECTE INC.</b> 171, rue St-Jacques, 101 - St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W2 - Tél. 692-0861 Tél. 692-0862 E-mail: info@prncote.com	
<b>Architecte</b> LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 - St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W2 - Tél. 692-0861 Tél. 692-0862 E-mail: info@jeancote.com	
<b>Titre</b> PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 4	
<b>Echelle</b> 1/200	
<b>Date</b> 26 mai 2004	
<b>NOTA</b> L'entrepreneur doit vérifier les dimensions des lots et des parties de terrain avant de commencer les travaux de construction. Toute erreur ou omission dans les plans ne sera pas prise en compte par le service d'urbanisme. Toute modification des plans doit être soumise à l'approbation écrite du service d'urbanisme. Toute modification des plans doit être soumise à l'approbation écrite du service d'urbanisme.	
<b>Étape</b> APPROBATION À LA VILLE	
<b>Spécificatio</b> Spécificatio	
<b>Scale</b> Scale	
<b>PROJET</b> A. CÔTÉ G. BOULC D. CHÉRENIER	<b>PROJET</b> 10 13

## ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

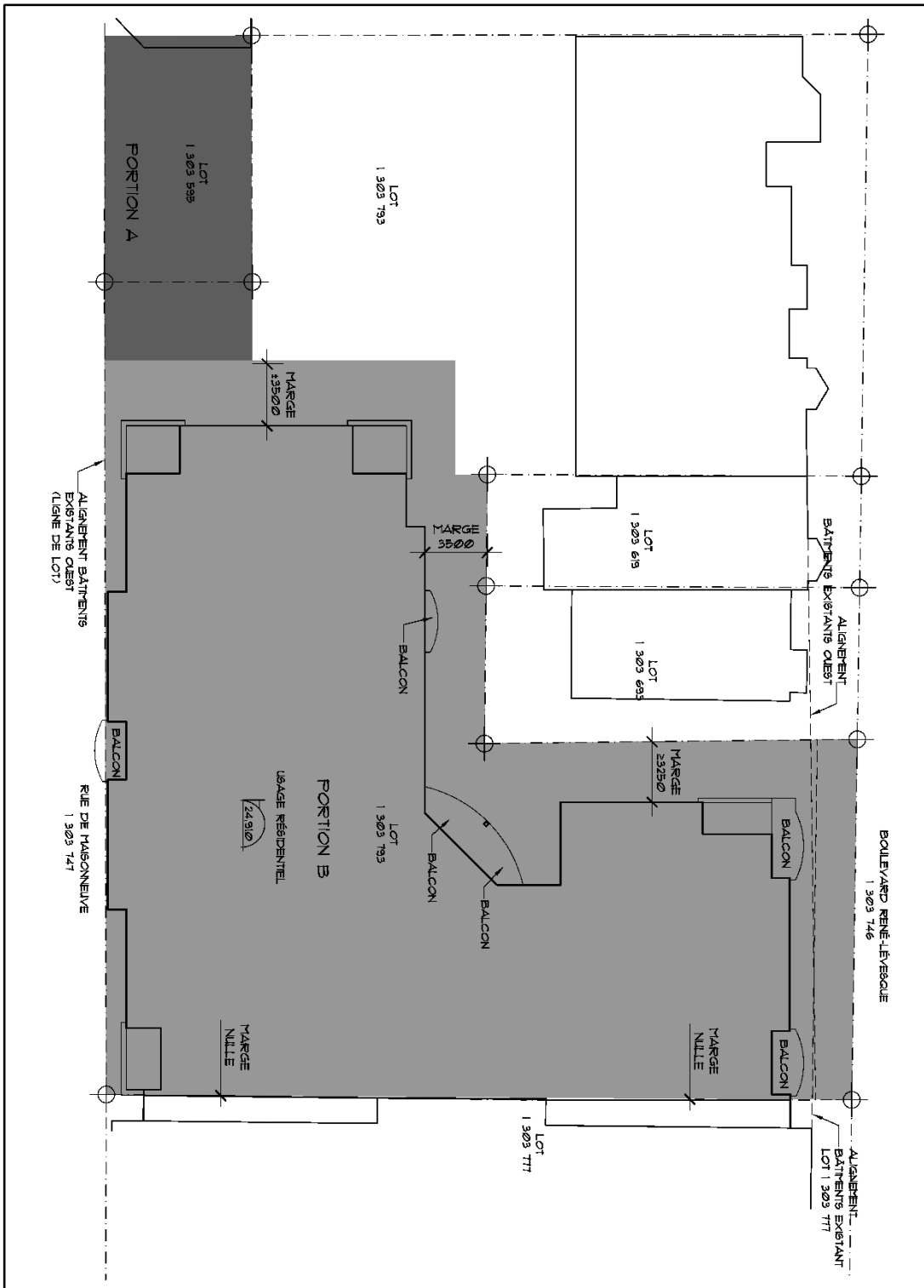


**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10J  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire





<b>Projet</b> <b>LES TERRASSES MAISONNEUVE</b>	
<b>Propriétaire</b> Site 198 de Montmorency Parc de la Gaspésie Administration Municipale Dossier n° 03491	<b>Architecte</b> I.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTE & ASS. 1171, rue Saint-Jacques, 101 Québec, Québec (Québec) G1R 1A1 Téléphone: (418) 536-1111 Télécopieur: (418) 536-1112 Courriel: info@ipsarchitecths.com
<b>Titre</b> <b>PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 5</b>	<b>Échelle</b> 1/200
<b>Date</b> 26 mai 2004	<b>Notes</b> L'interprétation architecturale est soumise à la vérification des services techniques de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne sera pas la responsabilité de l'architecte. Toute modification ou suppression de ce plan doit être faite par écrit et approuvée par le maître de l'ouvrage. Aucune érection de travaux ne sera autorisée sans la permission écrite de l'architecte. Les mesures dimensionnelles sur les dessins sont en millimètres.
<b>Étape</b> <b>APPROBATION À LA VILLE</b>	<b>Spécificité</b> Scénario
<b>Architecte</b> J. CÔTE Comp. par O. BOUDREAU Dessiné par A. CHEMNERET	Feuille <b>11</b> sur <b>13</b>



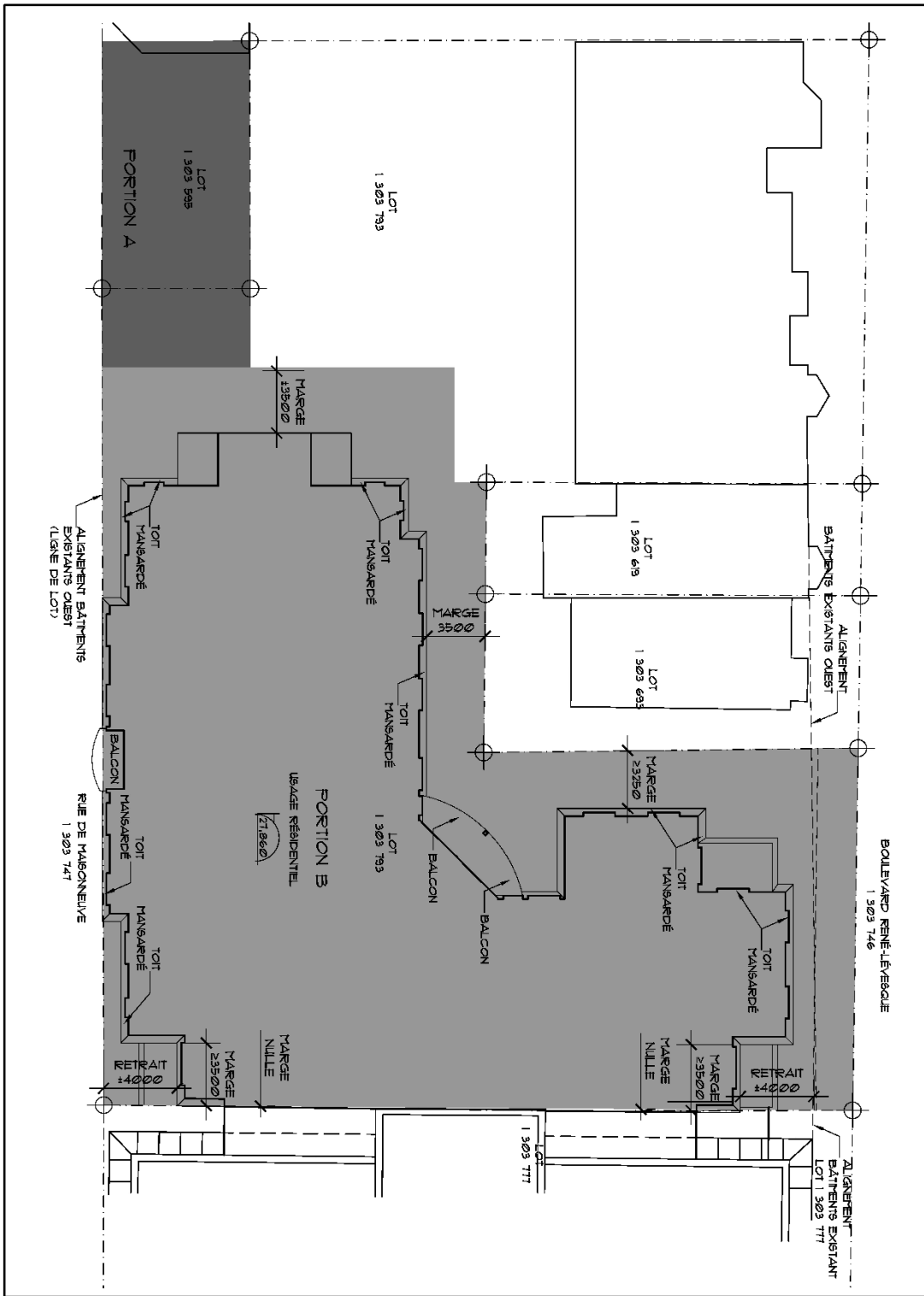
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10K  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



<b>PROJET</b> <b>LES TERRASSES MAISONNEUVE</b>	
Population Site 138 de Maisonneuve Québec	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-851	
<b>ARCHITECTURE</b> L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 E-mail: info@lascotes.com	
<b>CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC.</b> JEAN B. CÔTÉ GILLES BÉGIN SÉBASTIEN GAGNON MICHEL RICHARD 1000, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 E-mail: info@consultantsenarchitecte.com	
<b>PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 6</b> Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
<b>NOTES</b> 1. Les dimensions indiquées sur les plans de construction sont des dimensions de référence. Elles ne doivent pas être utilisées pour la construction sans l'approbation de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission dans les plans de construction est de la responsabilité de l'architecte. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins.	
<b>Édige</b> APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Grands	
Approuvé À côté O. BOUDUC Dessiné par A. CHEMNERET	Échelle 1/200 Date 26 mai 2004



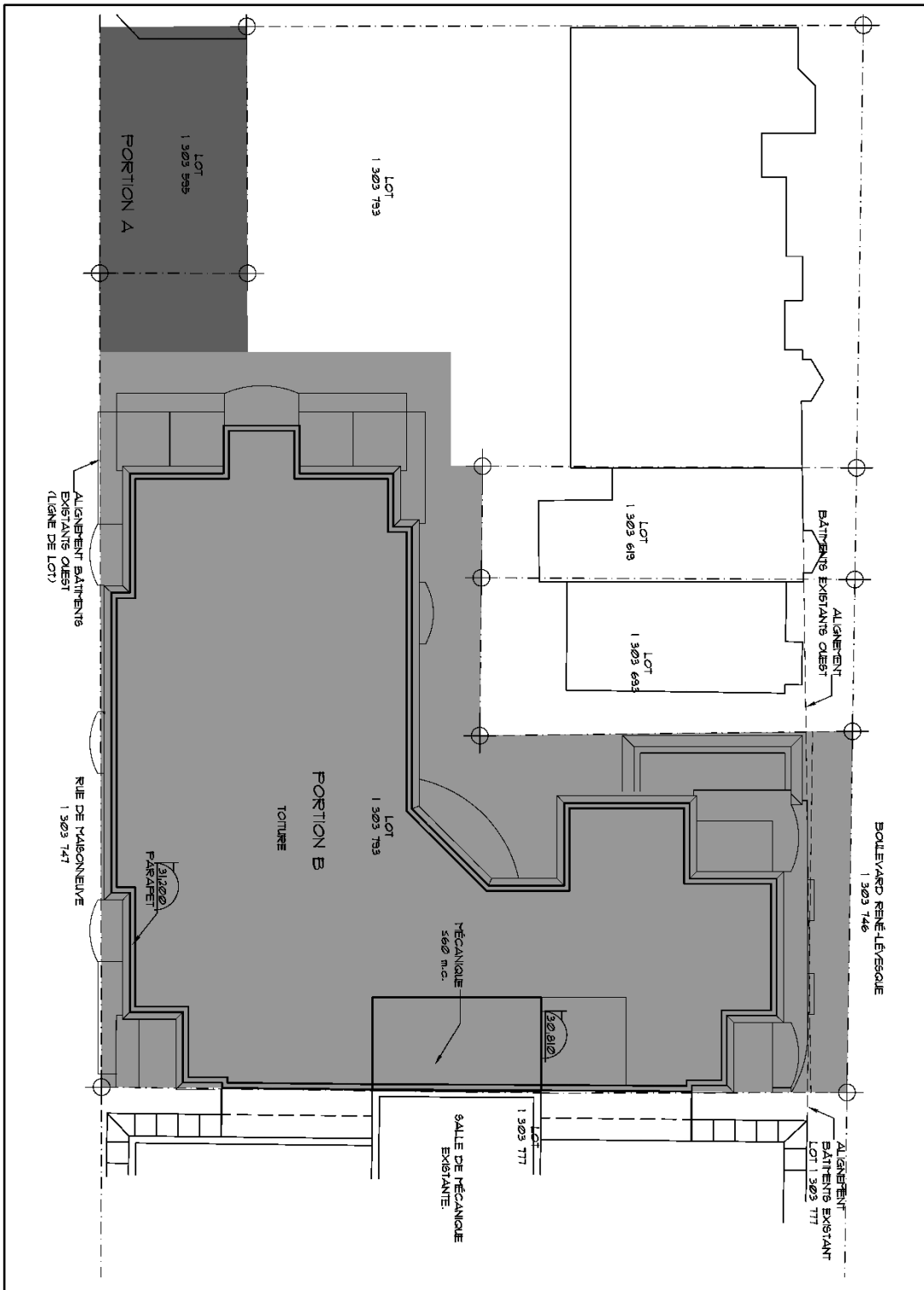
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10L  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET  
**LES TERRASSES MAISONNEUVE**

Propriétaire  
 Site 138 de Maisonneuve  
 Québec  
 Type de bâtiment  
 HABITATION MULTIFAMILIALE  
 Dossier n° 03-891

PRÉSENTÉ PAR  
 GILLES RICHARD  
 SYLVAIN DESJARDINS  
 MICHEL RICHARD  
**CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC.**  
 171, rue St-Jacques, 101, Québec (Qué.)  
 Tél. (514) 399-2888  
 Tél. (514) 399-2889  
 E-mail: info@rdrarchitecte.com

Architecture  
**L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS.**  
 171, rue St-Jacques, 101, Québec (Qué.)  
 Tél. (514) 399-2888  
 Tél. (514) 399-2889  
 E-mail: info@jeancote.com

Titre  
**PLANE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT**  
 Echelle 1/200  
 Date 26 mai 2004

Notes  
 L'architecte présent se tient de la responsabilité de la conception et de la construction de ce projet. Il n'est pas responsable de la conception et de la construction de la structure existante. Les travaux de construction doivent être effectués conformément aux plans et spécifications de l'architecte. Les travaux de construction doivent être réalisés conformément aux plans et spécifications de l'architecte.

Étapes  
**APPROBATION A LA VILLE**  
 Spécialité  
 Scale

Travaux	1 00%	13
1. COTE		
2. COTE PAR		
3. BUDGET		
4. CHÈVREMENT		

**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCAIVQ4PC10M  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire

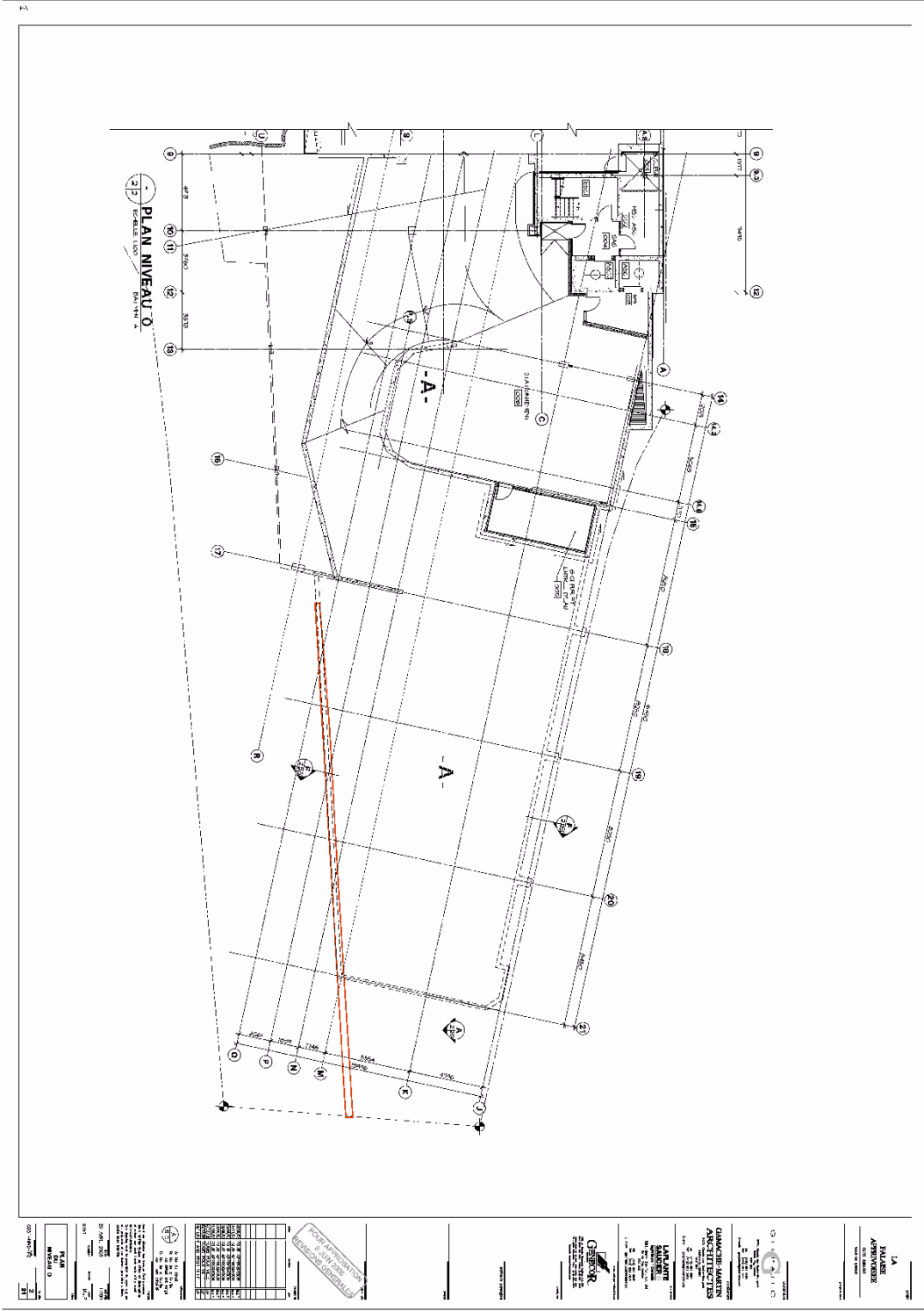
**DOCUMENT NUMÉRO 11**

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 419 833 ET  
3 419 834 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**PLANS DE CONSTRUCTION**







<p><b>PROJET</b></p> <p>LOT 3419833 ET 3419834</p> <p>PROJET DE CONSTRUCTION</p>	<p><b>PROJETANT</b></p> <p>CHENIERE</p> <p>1000, RUE ST-JEAN, QUÉBEC, Q.C. H2W 1K1</p> <p>TEL: 514 399-1111</p>	<p><b>PROJETÉ PAR</b></p> <p>M.M.</p>	<p><b>DATE</b></p> <p>2014</p>
--	---	---------------------------------------	--------------------------------

**VILLE DE QUÉBEC**

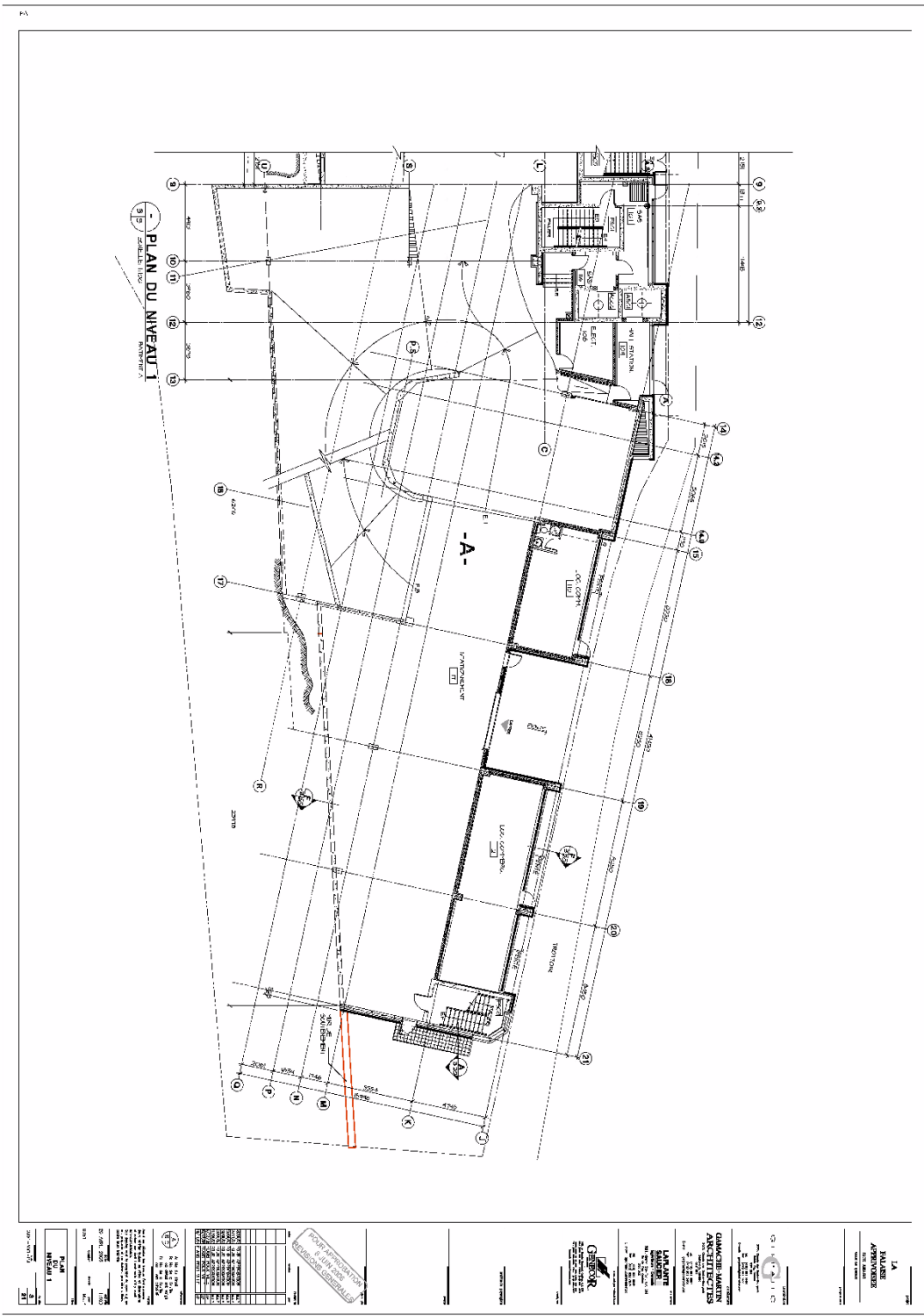
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement :	<u>R.C.A.IV.Q. 4</u>	No du plan :	<u>RCA1VQ4PC11C</u>
Préparé par :	<u>M.M.</u>	Échelle :	_____
			Directeur Service de l'aménagement du territoire



<p>PROJET: [ ]</p> <p>DATE: [ ]</p> <p>ÉCHELLE: [ ]</p> <p>PROJETANT: [ ]</p> <p>PROJETÉ: [ ]</p> <p>PROJETÉ PAR: [ ]</p> <p>PROJETÉ POUR: [ ]</p> <p>PROJETÉ DANS: [ ]</p> <p>PROJETÉ À: [ ]</p> <p>PROJETÉ EN: [ ]</p> <p>PROJETÉ PAR: [ ]</p> <p>PROJETÉ POUR: [ ]</p> <p>PROJETÉ DANS: [ ]</p> <p>PROJETÉ À: [ ]</p> <p>PROJETÉ EN: [ ]</p> <p>PROJETÉ PAR: [ ]</p> <p>PROJETÉ POUR: [ ]</p> <p>PROJETÉ DANS: [ ]</p> <p>PROJETÉ À: [ ]</p> <p>PROJETÉ EN: [ ]</p>	<p>PROJET: [ ]</p> <p>DATE: [ ]</p> <p>ÉCHELLE: [ ]</p> <p>PROJETANT: [ ]</p> <p>PROJETÉ: [ ]</p> <p>PROJETÉ PAR: [ ]</p> <p>PROJETÉ POUR: [ ]</p> <p>PROJETÉ DANS: [ ]</p> <p>PROJETÉ À: [ ]</p> <p>PROJETÉ EN: [ ]</p> <p>PROJETÉ PAR: [ ]</p> <p>PROJETÉ POUR: [ ]</p> <p>PROJETÉ DANS: [ ]</p> <p>PROJETÉ À: [ ]</p> <p>PROJETÉ EN: [ ]</p>	<p>PROJET: [ ]</p> <p>DATE: [ ]</p> <p>ÉCHELLE: [ ]</p> <p>PROJETANT: [ ]</p> <p>PROJETÉ: [ ]</p> <p>PROJETÉ PAR: [ ]</p> <p>PROJETÉ POUR: [ ]</p> <p>PROJETÉ DANS: [ ]</p> <p>PROJETÉ À: [ ]</p> <p>PROJETÉ EN: [ ]</p> <p>PROJETÉ PAR: [ ]</p> <p>PROJETÉ POUR: [ ]</p> <p>PROJETÉ DANS: [ ]</p> <p>PROJETÉ À: [ ]</p> <p>PROJETÉ EN: [ ]</p>
--	---	---



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11D  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

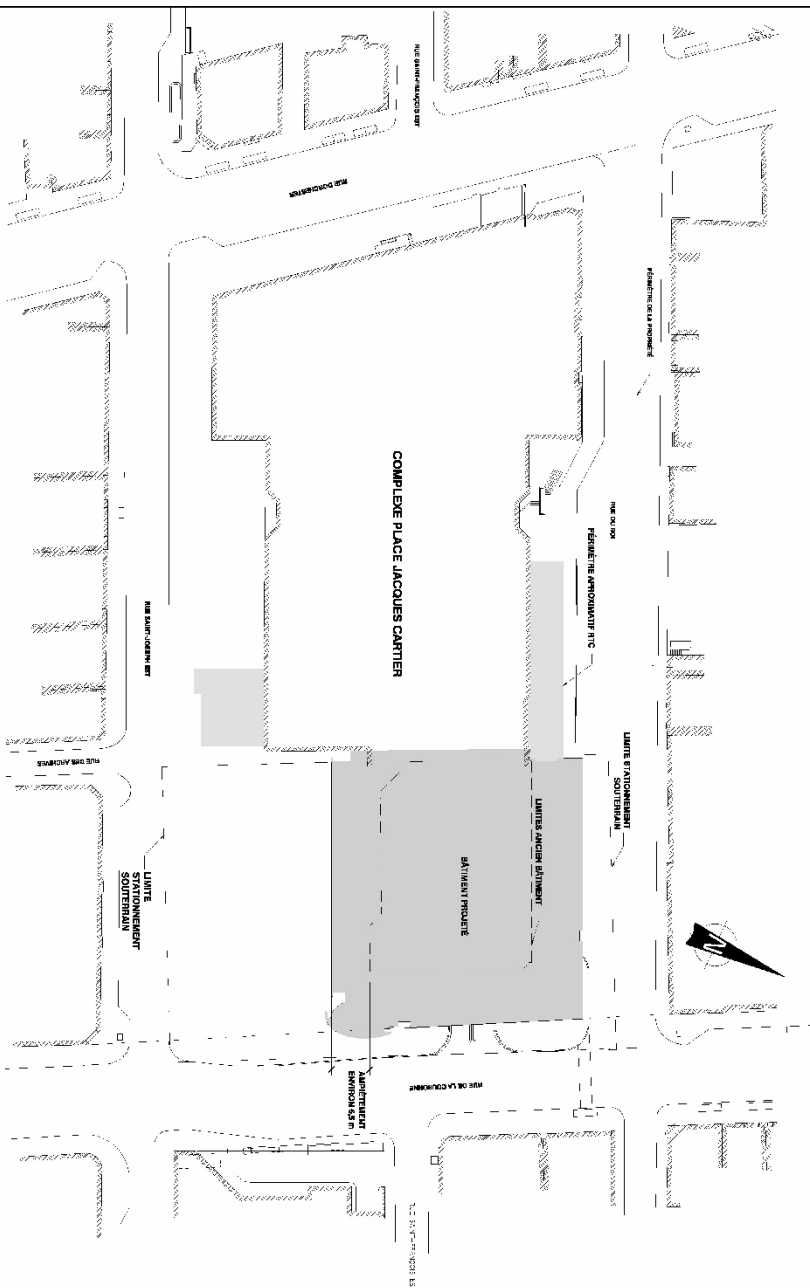
\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



**DOCUMENT NUMÉRO 12**

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 479 534 À  
1 479 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**PLANS DE CONSTRUCTION**



**01 PLAN D'IMPLANTATION**  
A1  
ECH: 1:500

**STGM**

55, rue St-Alexandre  
Montréal, QC H2Y 2G4  
439-2222

25, rue St-Jacques  
Montréal, QC H2Y 2G4  
439-2222

ST-GAS, VOYAGEUR  
RUE SAINT-JACQUES  
RUE SAINT-JEAN

La hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la subdivision, c'est-à-dire à 2,5 mètres au-dessus du sol naturel (ce qui établit la hauteur du bâtiment à 40 mètres au-dessus du niveau du terrain). Ce niveau doit être appliqué par mesure de régularité sur le terrain.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs et revêtement.

REVISIONS	DATE	DESCRIPTION
01	17/01/14	Version initiale
02	24/01/14	Revisions
03	31/01/14	Revisions
04	07/02/14	Revisions
05	14/02/14	Revisions
06	21/02/14	Revisions
07	28/02/14	Revisions
08	06/03/14	Revisions
09	13/03/14	Revisions
10	20/03/14	Revisions
11	27/03/14	Revisions
12	03/04/14	Revisions
13	10/04/14	Revisions
14	17/04/14	Revisions
15	24/04/14	Revisions
16	01/05/14	Revisions
17	08/05/14	Revisions
18	15/05/14	Revisions
19	22/05/14	Revisions
20	29/05/14	Revisions
21	05/06/14	Revisions
22	12/06/14	Revisions
23	19/06/14	Revisions
24	26/06/14	Revisions
25	03/07/14	Revisions
26	10/07/14	Revisions
27	17/07/14	Revisions
28	24/07/14	Revisions
29	31/07/14	Revisions
30	07/08/14	Revisions
31	14/08/14	Revisions
32	21/08/14	Revisions
33	28/08/14	Revisions
34	04/09/14	Revisions
35	11/09/14	Revisions
36	18/09/14	Revisions
37	25/09/14	Revisions
38	02/10/14	Revisions
39	09/10/14	Revisions
40	16/10/14	Revisions
41	23/10/14	Revisions
42	30/10/14	Revisions
43	06/11/14	Revisions
44	13/11/14	Revisions
45	20/11/14	Revisions
46	27/11/14	Revisions
47	04/12/14	Revisions
48	11/12/14	Revisions
49	18/12/14	Revisions
50	25/12/14	Revisions

**FORMAT RÉDUIT**

**COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC (ZONE OMBRAGÉE)**

ST-JOSEPH, VOYAGEUR  
RUE SAINT-JACQUES  
RUE SAINT-JEAN

NICOLA CHAREST  
58 RUE SAINT-JOSEPH  
QUÉBEC, QC H2Y 2G4  
439-2222

2008-11-07 81385 A1

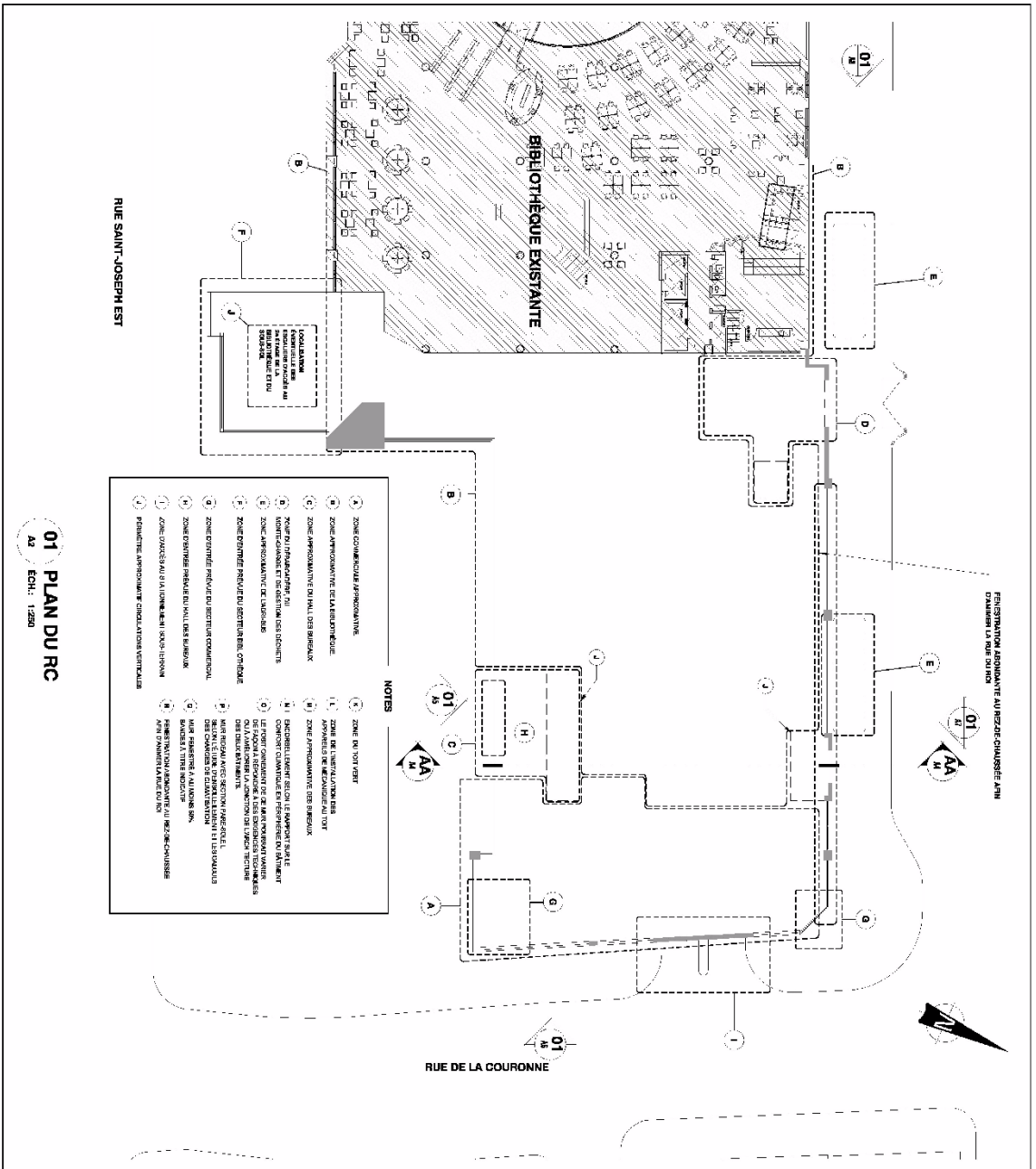


**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI  
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12A  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire



- NOTES**
- 1. ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
  - 2. ZONE EN VOIE VERT
  - 3. ZONE DE L'URBANISATION
  - 4. ZONE D'IMMOBILISATION
  - 5. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 6. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 7. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 8. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 9. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 10. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 11. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 12. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 13. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 14. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 15. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 16. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 17. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 18. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 19. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 20. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 21. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 22. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 23. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 24. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 25. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 26. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 27. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 28. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 29. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 30. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 31. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 32. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 33. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 34. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 35. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 36. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 37. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 38. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 39. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 40. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 41. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 42. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 43. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 44. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 45. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 46. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 47. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 48. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 49. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 50. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 51. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 52. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 53. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 54. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 55. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 56. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 57. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 58. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 59. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 60. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 61. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 62. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 63. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 64. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 65. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 66. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 67. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 68. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 69. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 70. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 71. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 72. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 73. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 74. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 75. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 76. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 77. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 78. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 79. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 80. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 81. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 82. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 83. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 84. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 85. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 86. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 87. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 88. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 89. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 90. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 91. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 92. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 93. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 94. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 95. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 96. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 97. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 98. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 99. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE
  - 100. ZONE D'IMMOBILISATION EN MILIEU DENSE

**01 PLAN DU RC**  
A2 ÉCH. 1:250

**COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC**

**REVISIONS**

N°	DATE	DESCRIPTION
1	2008-11-17	PROJET INITIAL
2	2009-01-15	REVISIONS
3	2009-03-10	REVISIONS
4	2009-05-05	REVISIONS
5	2009-07-01	REVISIONS
6	2009-09-15	REVISIONS
7	2009-11-01	REVISIONS
8	2010-01-15	REVISIONS
9	2010-03-01	REVISIONS
10	2010-05-01	REVISIONS
11	2010-07-01	REVISIONS
12	2010-09-01	REVISIONS
13	2010-11-01	REVISIONS
14	2011-01-01	REVISIONS
15	2011-03-01	REVISIONS
16	2011-05-01	REVISIONS
17	2011-07-01	REVISIONS
18	2011-09-01	REVISIONS
19	2011-11-01	REVISIONS
20	2012-01-01	REVISIONS
21	2012-03-01	REVISIONS
22	2012-05-01	REVISIONS
23	2012-07-01	REVISIONS
24	2012-09-01	REVISIONS
25	2012-11-01	REVISIONS
26	2013-01-01	REVISIONS
27	2013-03-01	REVISIONS
28	2013-05-01	REVISIONS
29	2013-07-01	REVISIONS
30	2013-09-01	REVISIONS
31	2013-11-01	REVISIONS
32	2014-01-01	REVISIONS
33	2014-03-01	REVISIONS
34	2014-05-01	REVISIONS
35	2014-07-01	REVISIONS
36	2014-09-01	REVISIONS
37	2014-11-01	REVISIONS
38	2015-01-01	REVISIONS
39	2015-03-01	REVISIONS
40	2015-05-01	REVISIONS
41	2015-07-01	REVISIONS
42	2015-09-01	REVISIONS
43	2015-11-01	REVISIONS
44	2016-01-01	REVISIONS
45	2016-03-01	REVISIONS
46	2016-05-01	REVISIONS
47	2016-07-01	REVISIONS
48	2016-09-01	REVISIONS
49	2016-11-01	REVISIONS
50	2017-01-01	REVISIONS
51	2017-03-01	REVISIONS
52	2017-05-01	REVISIONS
53	2017-07-01	REVISIONS
54	2017-09-01	REVISIONS
55	2017-11-01	REVISIONS
56	2018-01-01	REVISIONS
57	2018-03-01	REVISIONS
58	2018-05-01	REVISIONS
59	2018-07-01	REVISIONS
60	2018-09-01	REVISIONS
61	2018-11-01	REVISIONS
62	2019-01-01	REVISIONS
63	2019-03-01	REVISIONS
64	2019-05-01	REVISIONS
65	2019-07-01	REVISIONS
66	2019-09-01	REVISIONS
67	2019-11-01	REVISIONS
68	2020-01-01	REVISIONS
69	2020-03-01	REVISIONS
70	2020-05-01	REVISIONS
71	2020-07-01	REVISIONS
72	2020-09-01	REVISIONS
73	2020-11-01	REVISIONS
74	2021-01-01	REVISIONS
75	2021-03-01	REVISIONS
76	2021-05-01	REVISIONS
77	2021-07-01	REVISIONS
78	2021-09-01	REVISIONS
79	2021-11-01	REVISIONS
80	2022-01-01	REVISIONS
81	2022-03-01	REVISIONS
82	2022-05-01	REVISIONS
83	2022-07-01	REVISIONS
84	2022-09-01	REVISIONS
85	2022-11-01	REVISIONS
86	2023-01-01	REVISIONS
87	2023-03-01	REVISIONS
88	2023-05-01	REVISIONS
89	2023-07-01	REVISIONS
90	2023-09-01	REVISIONS
91	2023-11-01	REVISIONS
92	2024-01-01	REVISIONS
93	2024-03-01	REVISIONS
94	2024-05-01	REVISIONS
95	2024-07-01	REVISIONS
96	2024-09-01	REVISIONS
97	2024-11-01	REVISIONS
98	2025-01-01	REVISIONS
99	2025-03-01	REVISIONS
100	2025-05-01	REVISIONS

**STGM**

55, rue de la Couronne  
Québec, Québec G1R 1H1  
Téléphone : 418 333 8000  
Fax : 418 333 8001  
www.stgm.com

ST-GAS, VOYAGEUR  
RUE DE LA COURONNE  
RUE SAINT-JOSEPH EST

La hauteur maximale autorisée pour les nouvelles constructions sur les sites visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du socle-châssis de la bibliothèque, ce qui équivaut à 39,5 mètres (hors niveau) (niveau proéminent) ou qui équivaut à 40,5 mètres (hors niveau) (niveau proéminent). Ce niveau inclut les équipements de chauffage au sol et les autres.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs et façades.



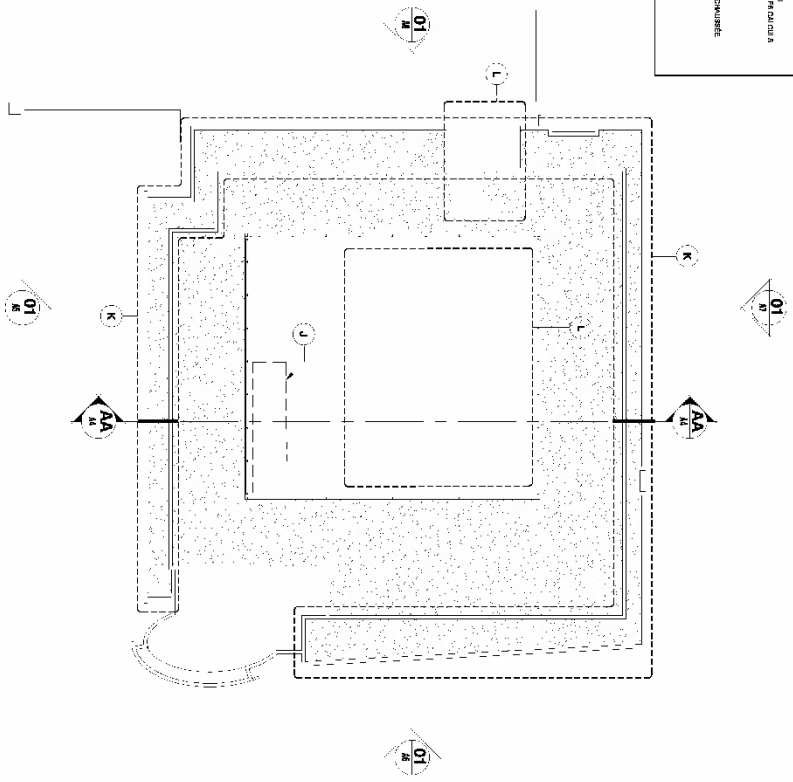
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI  
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12B  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- A ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
  - B ZONE APPROPRIATIVE DE LA ZONE D'UNION JP
  - C ZONE APPROPRIATIVE DU PAVILLON BUREAUX
  - D ZONE D'INDUSTRIE ET DE REPARATION
  - E ZONE APPROPRIATIVE DE LA ZONE D'UNION JP
  - F ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - G ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - H ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - I ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - J ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - K ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - L ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - M ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - N ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - O ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - P ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - Q ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - R ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - S ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - T ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - U ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - V ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - W ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - X ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - Y ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
  - Z ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS



**01 PLAN DE TOITURE**  
AS  
ECH. : 1:250

**STGM**

55, rue St-Jacques  
Montréal, Québec H2Y 1K5  
Téléphone : 514 392-2222  
Fax : 514 392-2223  
www.stgm.com

PROJ. 2014-11-17  
Cahier de charges  
11/11/17  
4115 2014

La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les sites concernés à ST-ROCHER, en vertu de la loi sur l'accès à l'information, est de 15 mètres. Cette hauteur est soumise à la validation de la Commission de l'accès à l'information. Les équipements de chauffage et de climatisation sont autorisés.

**REVISIONS**

N°	DATE	DESCRIPTION
1	2014-11-17	PROJET
2	2014-11-17	PROJET
3	2014-11-17	PROJET
4	2014-11-17	PROJET
5	2014-11-17	PROJET
6	2014-11-17	PROJET
7	2014-11-17	PROJET
8	2014-11-17	PROJET
9	2014-11-17	PROJET
10	2014-11-17	PROJET
11	2014-11-17	PROJET
12	2014-11-17	PROJET
13	2014-11-17	PROJET
14	2014-11-17	PROJET
15	2014-11-17	PROJET
16	2014-11-17	PROJET
17	2014-11-17	PROJET
18	2014-11-17	PROJET
19	2014-11-17	PROJET
20	2014-11-17	PROJET
21	2014-11-17	PROJET
22	2014-11-17	PROJET
23	2014-11-17	PROJET
24	2014-11-17	PROJET
25	2014-11-17	PROJET
26	2014-11-17	PROJET
27	2014-11-17	PROJET
28	2014-11-17	PROJET
29	2014-11-17	PROJET
30	2014-11-17	PROJET
31	2014-11-17	PROJET
32	2014-11-17	PROJET
33	2014-11-17	PROJET
34	2014-11-17	PROJET
35	2014-11-17	PROJET
36	2014-11-17	PROJET
37	2014-11-17	PROJET
38	2014-11-17	PROJET
39	2014-11-17	PROJET
40	2014-11-17	PROJET
41	2014-11-17	PROJET
42	2014-11-17	PROJET
43	2014-11-17	PROJET
44	2014-11-17	PROJET
45	2014-11-17	PROJET
46	2014-11-17	PROJET
47	2014-11-17	PROJET
48	2014-11-17	PROJET
49	2014-11-17	PROJET
50	2014-11-17	PROJET

**COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC**

STEFAN LAUREN

NOUVEAUX CHANGEMENTS

2014-11-17

514 392-2222

A3

**FORMAT RÉDUIT**



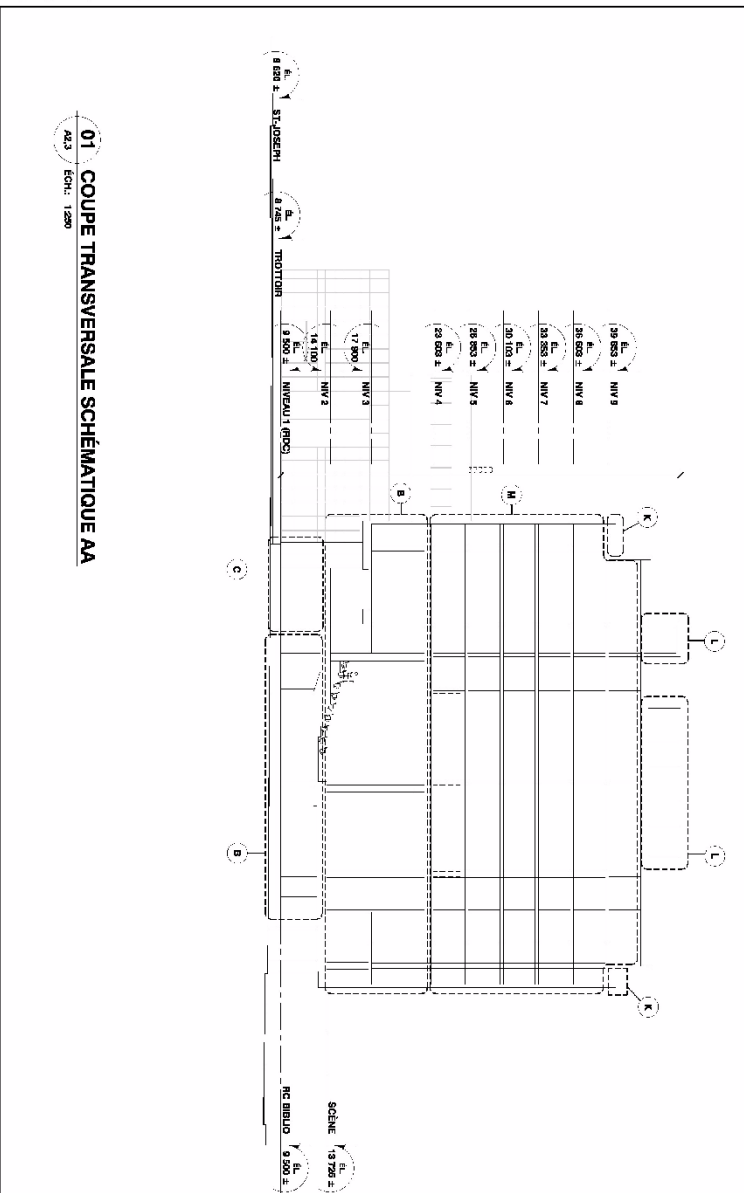
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12C  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
1. ZONE COMMERCIALE D'AMÉNAGEMENT.
  2. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  3. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  4. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  5. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  6. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  7. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  8. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  9. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  10. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  11. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  12. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  13. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  14. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  15. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  16. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  17. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  18. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  19. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  20. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  21. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  22. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  23. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  24. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  25. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  26. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  27. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  28. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  29. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  30. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  31. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  32. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  33. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  34. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  35. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  36. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  37. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  38. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  39. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  40. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  41. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  42. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  43. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  44. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  45. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  46. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  47. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  48. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  49. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  50. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  51. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  52. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  53. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  54. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  55. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  56. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  57. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  58. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  59. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  60. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  61. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  62. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  63. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  64. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  65. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  66. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  67. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  68. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  69. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  70. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  71. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  72. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  73. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  74. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  75. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  76. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  77. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  78. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  79. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  80. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  81. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  82. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  83. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  84. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  85. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  86. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  87. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  88. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  89. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  90. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  91. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  92. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  93. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  94. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  95. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  96. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  97. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  98. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  99. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
  100. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.



01 COUPE TRANSVERSALE SCHEMATIQUE AA  
 A3.3 ÉCH. 1:200

**STGM**

350, BOUL. DE LA RUE DU QUÉBEC 100  
 QUÉBEC (Q.C.) G1R 2E6  
 Téléphone : 514 382-2222  
 Télécopieur : 514 382-2223  
 Courriel : info@stgm.com

33, LA RUE DU QUÉBEC  
 QUÉBEC (Q.C.) G1R 2E6  
 Téléphone : 514 382-2222  
 Télécopieur : 514 382-2223  
 Courriel : info@stgm.com

Le hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 27 mètres au-dessus du niveau de base des constructions existantes, ou qui établit le niveau du bâtiment à 46,5 mètres +/- (niveau géodésique). Ce niveau inclut les équipements de hauteurs sur sa dalle.

Utilisateur de plateformes mobiles et d'ordinateurs, merci d'indiquer et d'imprimer.

**FORMAT RÉDUIT**

NO	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	REMARQUES
1	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
2	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
3	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
4	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
5	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
6	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
7	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
8	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
9	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
10	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
11	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
12	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
13	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
14	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
15	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
16	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
17	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
18	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
19	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
20	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
21	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
22	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
23	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
24	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
25	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
26	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
27	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
28	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
29	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
30	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
31	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
32	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
33	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
34	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
35	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
36	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
37	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
38	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
39	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
40	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
41	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
42	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
43	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
44	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
45	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
46	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
47	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
48	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
49	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
50	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
51	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
52	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
53	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
54	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
55	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
56	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
57	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
58	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
59	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
60	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
61	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
62	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
63	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
64	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
65	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
66	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
67	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
68	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
69	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
70	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
71	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
72	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
73	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
74	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
75	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
76	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
77	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
78	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
79	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
80	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
81	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
82	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
83	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
84	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
85	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
86	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
87	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
88	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
89	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
90	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
91	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
92	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
93	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
94	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
95	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
96	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
97	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
98	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
99	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	
100	PLANCHER DE CIMENT	1	M <sup>2</sup>	

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH  
 QUÉBEC

STGM

350, BOUL. DE LA RUE DU QUÉBEC 100  
 QUÉBEC (Q.C.) G1R 2E6  
 Téléphone : 514 382-2222  
 Télécopieur : 514 382-2223  
 Courriel : info@stgm.com

33, LA RUE DU QUÉBEC  
 QUÉBEC (Q.C.) G1R 2E6  
 Téléphone : 514 382-2222  
 Télécopieur : 514 382-2223  
 Courriel : info@stgm.com



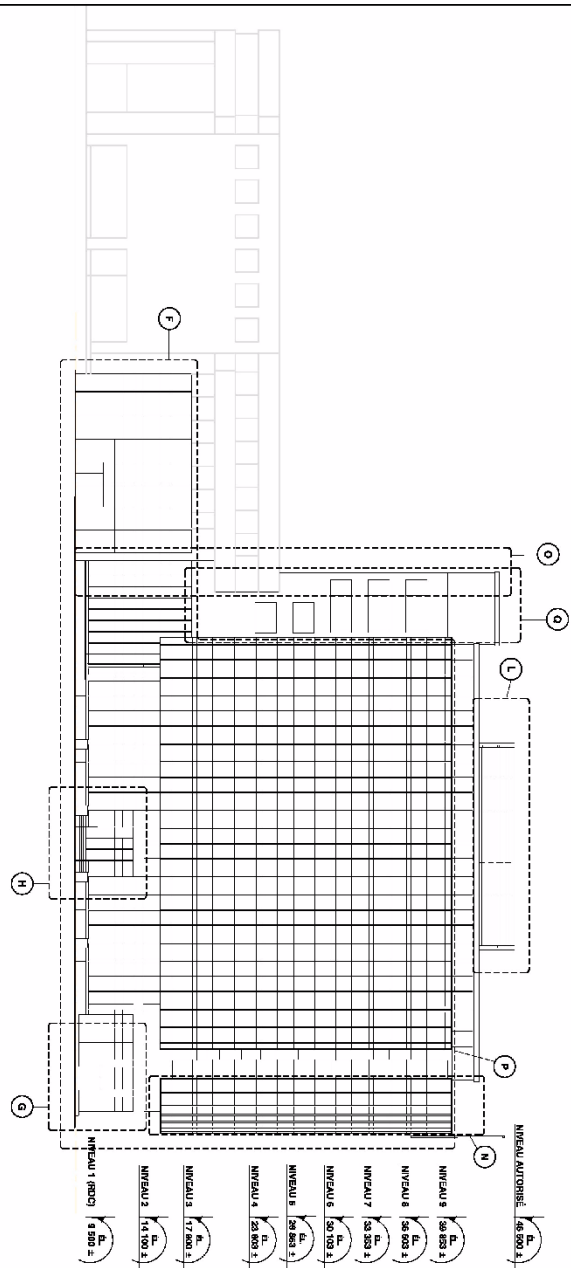
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI**  
 LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -  
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12D  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
  - 2 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHIQUE
  - 3 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 4 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 5 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 6 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 7 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 8 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 9 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 10 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 11 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 12 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 13 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 14 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 15 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 16 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 17 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 18 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 19 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 20 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 21 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 22 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 23 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 24 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 25 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 26 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 27 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 28 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 29 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 30 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 31 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 32 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 33 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 34 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 35 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 36 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 37 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 38 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 39 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 40 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 41 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 42 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 43 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 44 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 45 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 46 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 47 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 48 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 49 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 50 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 51 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 52 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 53 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 54 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 55 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 56 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 57 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 58 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 59 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 60 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 61 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 62 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 63 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 64 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 65 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 66 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 67 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 68 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 69 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 70 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 71 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 72 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 73 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 74 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 75 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 76 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 77 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 78 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 79 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 80 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 81 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 82 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 83 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 84 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 85 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 86 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 87 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 88 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 89 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 90 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 91 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 92 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 93 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 94 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 95 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 96 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 97 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 98 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 99 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX
  - 100 ZONE APPROXIMATIVE DES BUREAUX



**1 ÉLEVATION SUD**  
Ech. : 1 : 250

**Architecture :**

**STGM**

55, rue de la Rivière  
Montréal, Québec H3C 1S1  
Téléphone : 514 392-2222  
Fax : 514 392-2222  
www.stgm.com

ST-G&S VOYAGER  
55, rue de la Rivière  
Montréal, Québec H3C 1S1  
Téléphone : 514 392-2222  
Fax : 514 392-2222  
www.stgm.com

1.1. Toute modification architecturale pour des raisons techniques sur les plans validés par le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec, doit être soumise à l'approbation de ce service. Toute modification de plan doit être soumise à l'approbation de ce service. Toute modification de plan doit être soumise à l'approbation de ce service.

Utilisation des matériaux rochers et durables, murs résiliants et imperméables.

NO	DESCRIPTION	DATE	REVISION
1	PROJET	07/05/18	01
2	PROJET	07/05/18	02
3	PROJET	07/05/18	03
4	PROJET	07/05/18	04
5	PROJET	07/05/18	05
6	PROJET	07/05/18	06
7	PROJET	07/05/18	07
8	PROJET	07/05/18	08
9	PROJET	07/05/18	09
10	PROJET	07/05/18	10
11	PROJET	07/05/18	11
12	PROJET	07/05/18	12
13	PROJET	07/05/18	13
14	PROJET	07/05/18	14
15	PROJET	07/05/18	15
16	PROJET	07/05/18	16
17	PROJET	07/05/18	17
18	PROJET	07/05/18	18
19	PROJET	07/05/18	19
20	PROJET	07/05/18	20
21	PROJET	07/05/18	21
22	PROJET	07/05/18	22
23	PROJET	07/05/18	23
24	PROJET	07/05/18	24
25	PROJET	07/05/18	25
26	PROJET	07/05/18	26
27	PROJET	07/05/18	27
28	PROJET	07/05/18	28
29	PROJET	07/05/18	29
30	PROJET	07/05/18	30
31	PROJET	07/05/18	31
32	PROJET	07/05/18	32
33	PROJET	07/05/18	33
34	PROJET	07/05/18	34
35	PROJET	07/05/18	35
36	PROJET	07/05/18	36
37	PROJET	07/05/18	37
38	PROJET	07/05/18	38
39	PROJET	07/05/18	39
40	PROJET	07/05/18	40
41	PROJET	07/05/18	41
42	PROJET	07/05/18	42
43	PROJET	07/05/18	43
44	PROJET	07/05/18	44
45	PROJET	07/05/18	45
46	PROJET	07/05/18	46
47	PROJET	07/05/18	47
48	PROJET	07/05/18	48
49	PROJET	07/05/18	49
50	PROJET	07/05/18	50
51	PROJET	07/05/18	51
52	PROJET	07/05/18	52
53	PROJET	07/05/18	53
54	PROJET	07/05/18	54
55	PROJET	07/05/18	55
56	PROJET	07/05/18	56
57	PROJET	07/05/18	57
58	PROJET	07/05/18	58
59	PROJET	07/05/18	59
60	PROJET	07/05/18	60
61	PROJET	07/05/18	61
62	PROJET	07/05/18	62
63	PROJET	07/05/18	63
64	PROJET	07/05/18	64
65	PROJET	07/05/18	65
66	PROJET	07/05/18	66
67	PROJET	07/05/18	67
68	PROJET	07/05/18	68
69	PROJET	07/05/18	69
70	PROJET	07/05/18	70
71	PROJET	07/05/18	71
72	PROJET	07/05/18	72
73	PROJET	07/05/18	73
74	PROJET	07/05/18	74
75	PROJET	07/05/18	75
76	PROJET	07/05/18	76
77	PROJET	07/05/18	77
78	PROJET	07/05/18	78
79	PROJET	07/05/18	79
80	PROJET	07/05/18	80
81	PROJET	07/05/18	81
82	PROJET	07/05/18	82
83	PROJET	07/05/18	83
84	PROJET	07/05/18	84
85	PROJET	07/05/18	85
86	PROJET	07/05/18	86
87	PROJET	07/05/18	87
88	PROJET	07/05/18	88
89	PROJET	07/05/18	89
90	PROJET	07/05/18	90
91	PROJET	07/05/18	91
92	PROJET	07/05/18	92
93	PROJET	07/05/18	93
94	PROJET	07/05/18	94
95	PROJET	07/05/18	95
96	PROJET	07/05/18	96
97	PROJET	07/05/18	97
98	PROJET	07/05/18	98
99	PROJET	07/05/18	99
100	PROJET	07/05/18	100

**COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC**

**FORMAT RÉDUIT**

STGM LAMENIN SL  
STGM LAMENIN 808 57 1400  
2008-11-07 808-508 A5



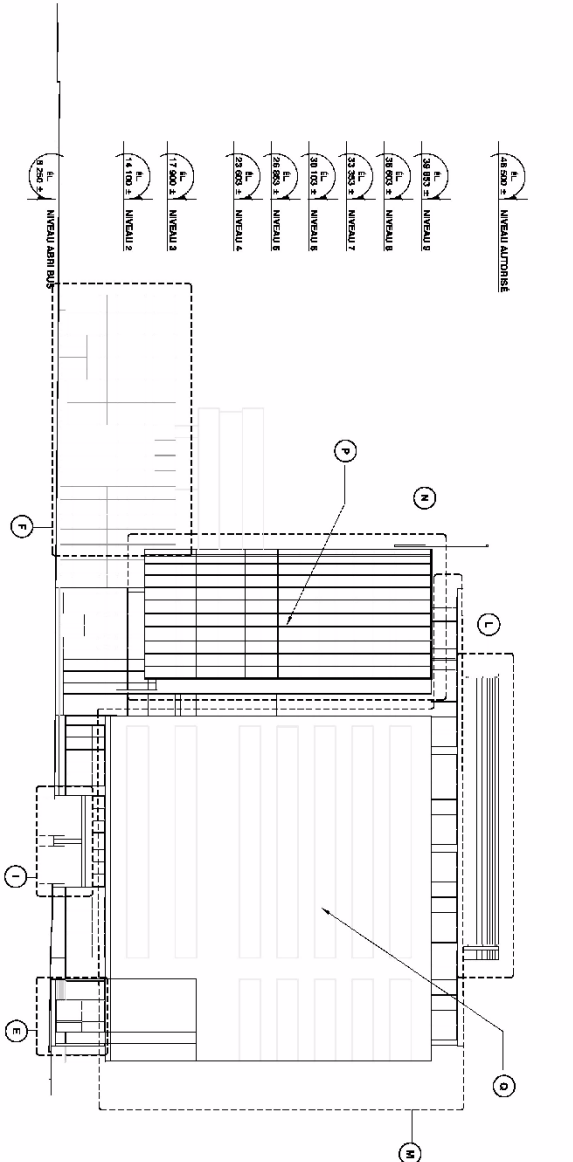
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI  
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -  
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12E  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
  - 2 ZONE D'UNITE URBE
  - 3 ZONE DE LIMBULATION DES AVENUES ET RUES
  - 4 ZONE D'AMORTISSEMENT
  - 5 ZONE D'AMORTISSEMENT DE L'AVENUE
  - 6 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 7 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 8 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 9 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 10 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 11 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 12 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 13 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 14 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 15 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 16 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 17 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 18 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 19 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 20 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 21 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 22 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 23 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 24 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 25 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 26 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 27 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 28 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 29 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 30 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 31 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 32 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 33 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 34 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 35 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 36 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 37 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 38 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 39 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 40 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 41 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 42 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 43 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 44 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 45 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 46 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 47 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 48 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 49 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 50 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 51 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 52 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 53 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 54 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 55 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 56 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 57 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 58 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 59 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 60 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 61 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 62 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 63 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 64 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 65 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 66 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 67 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 68 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 69 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 70 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 71 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 72 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 73 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 74 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 75 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 76 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 77 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 78 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 79 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 80 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 81 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 82 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 83 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 84 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 85 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 86 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 87 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 88 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 89 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 90 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 91 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 92 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 93 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 94 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 95 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 96 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 97 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 98 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 99 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE
  - 100 ZONE D'AMORTISSEMENT DE LA RUE



**1 ÉLEVATION EST**  
A2.3 ECH.: 1:250

**Architecture :**

STGM

25, rue de la Gare  
Québec, Québec G1R 1H1  
Téléphone : 418 398 2222  
Téléfax : 418 398 2222  
www.stgm.com

Le titulaire mandataire autorisé pour de nouvelles constructions du rez-de-chaussée de la bâtisse, conformément à la loi 46.5 (nouveau plan de zonage), ce qui établit le hauteur du bâtiment à 46.5 mètres +/- (niveau glacis). Ce niveau sera le même que le niveau de la rue de la Gare.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs et façades.

NO	DESCRIPTION	DATE	REVISION
1	PROJET A. A. VILLE DE QUÉBEC	07/05/14	PROJET A. A. VILLE DE QUÉBEC
2	PROJET A. A. VILLE DE QUÉBEC	07/05/14	PROJET A. A. VILLE DE QUÉBEC
3	PROJET A. A. VILLE DE QUÉBEC	07/05/14	PROJET A. A. VILLE DE QUÉBEC
4	PROJET A. A. VILLE DE QUÉBEC	07/05/14	PROJET A. A. VILLE DE QUÉBEC
5	PROJET A. A. VILLE DE QUÉBEC	07/05/14	PROJET A. A. VILLE DE QUÉBEC

Scale : **FORMAT RÉDUIT**

**COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC**

STPM/LIVRABLE	SL
STPM/LIVRABLE	SL
2008-11-17	SL/81
	A6



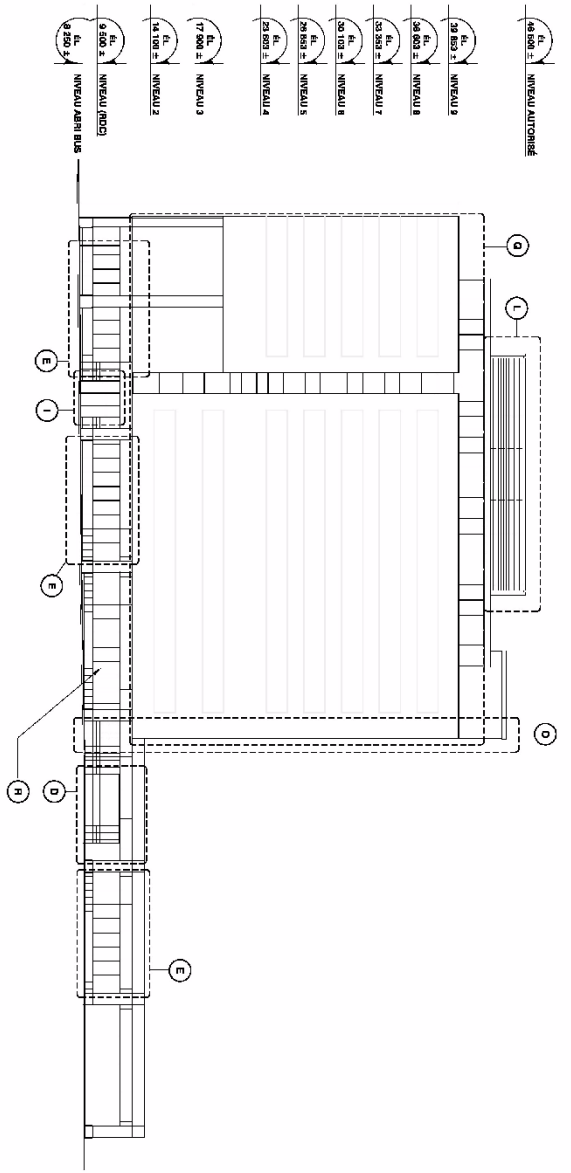
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12F  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- ① ZONE COMMERCIALE D'APPROPRIATION
  - ② ZONE D'UN TOIT PLAT
  - ③ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ④ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑤ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑥ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑦ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑧ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑨ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑩ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑪ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑫ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑬ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑭ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑮ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑯ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑰ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑱ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑲ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ⑳ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉑ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉒ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉓ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉔ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉕ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉖ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉗ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉘ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉙ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉚ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉛ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉜ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉝ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉞ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㉟ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊱ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊲ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊳ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊴ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊵ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊶ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊷ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊸ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊹ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊺ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊻ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊼ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊽ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊾ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE
  - ㊿ ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBITON FIDÈLE



**1**  
ELEVATION NORD  
A2.3  
ECH. : 1 : 250

**Architecture :**

PROJ. GUY-JEAN MALVAL, S. ENVAL, TEO  
GUY-JEAN MALVAL  
S. ENVAL  
T. ENVAL  
4155 RUE ST-JOSEPH  
MONTRÉAL, QUÉBEC H3T 1M1  
439-8888

STGM

55, rue St-Joseph  
Montréal, Québec H3T 1M1  
439-8888

ST-G. & S. YVES  
55, rue St-Joseph  
Montréal, Québec H3T 1M1  
439-8888

La hauteur maximale autorisée pour les bâtiments commerciaux sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée et la hauteur maximale autorisée pour les bâtiments résidentiels est de 12 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée. Ces hauteurs maximales s'appliquent à l'ensemble des niveaux du bâtiment.

Utiliser des matériaux nobles et durables, mais éviter les matériaux trop coûteux.

**REVISIONS**

N°	DATE	DESCRIPTION	PREPARE	REVISE
1	07/05/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
2	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
3	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
4	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
5	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
6	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
7	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
8	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
9	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
10	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
11	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
12	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
13	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
14	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
15	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
16	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
17	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
18	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
19	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6
20	07/09/14	DEPOT A. A. VILLE DE QUÉBEC	W6	W6

Scale : **FORMAT RÉDUIT**

**COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC**

STEPHAN LAMBERTIN

SL

4155 RUE ST-JOSEPH  
MONTRÉAL, QUÉBEC H3T 1M1  
439-8888

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI**  
**LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -**  
**PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12G

Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

Directeur  
Service de l'aménagement du territoire





**DOCUMENT NUMÉRO 13**

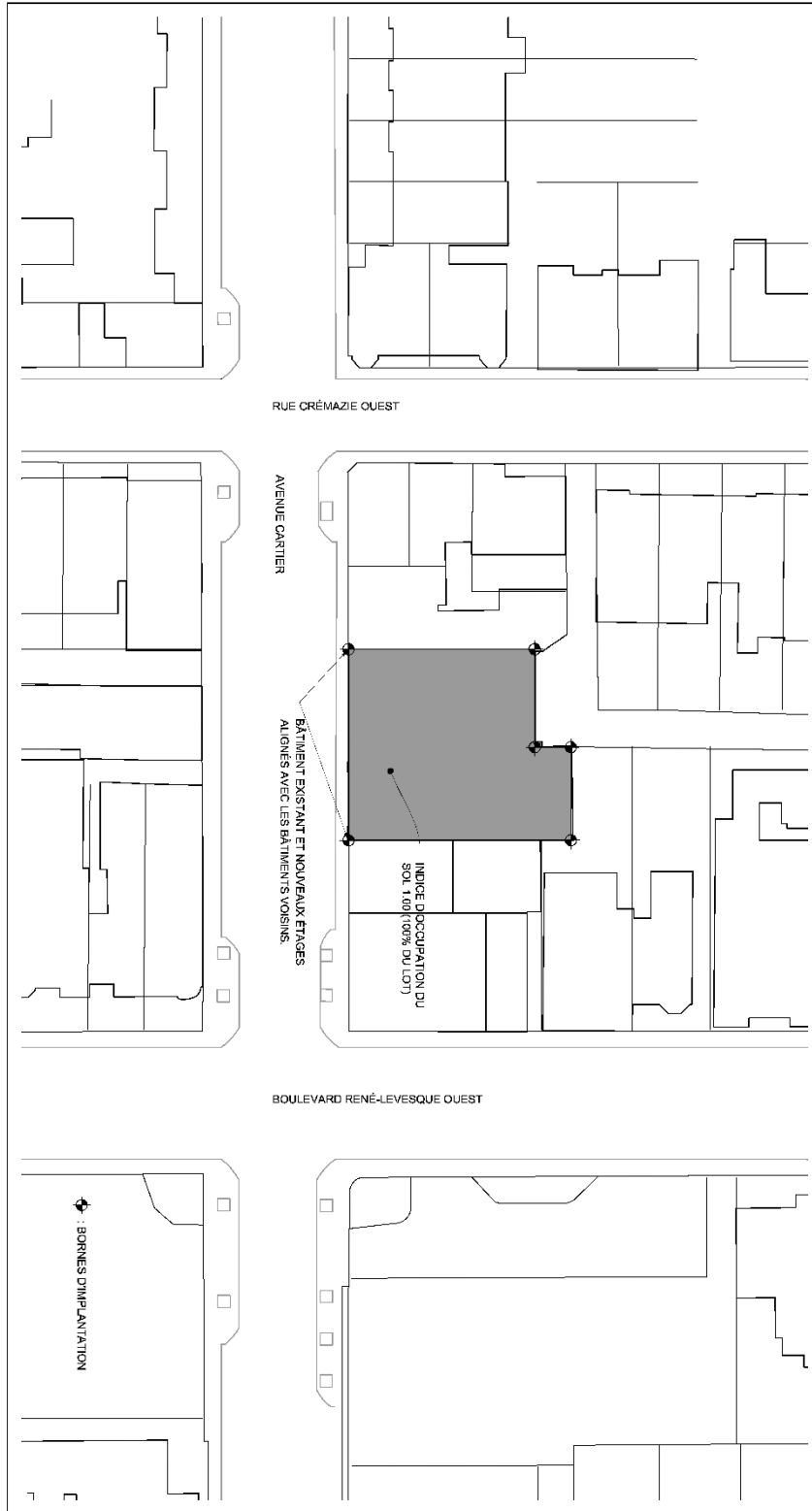
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 303 402 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC**

**PLANS DE CONSTRUCTION**

A  
B  
C  
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires  
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #1



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

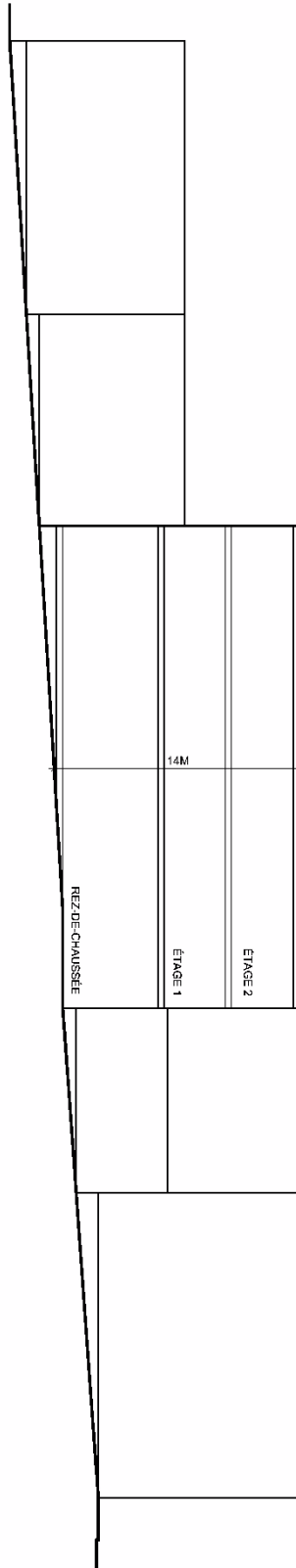
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13A  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

A  
B  
C  
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires  
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #2



EQUIPEMENT MECANIQUE PERMIS DANS LA  
REGLEMENTATION AU DELA DE LA HAUTEUR  
PERMISE



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

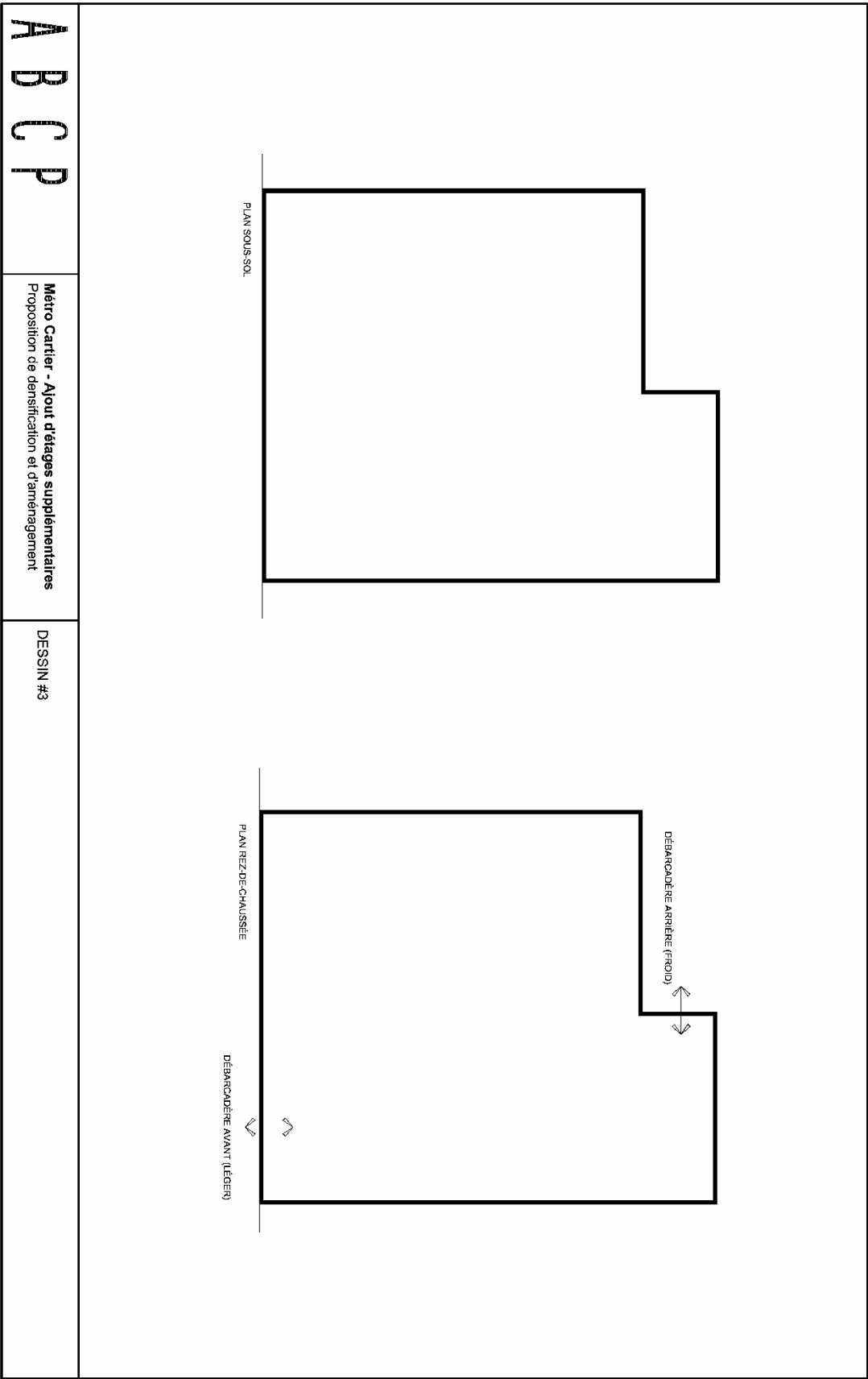
### ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13B

Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

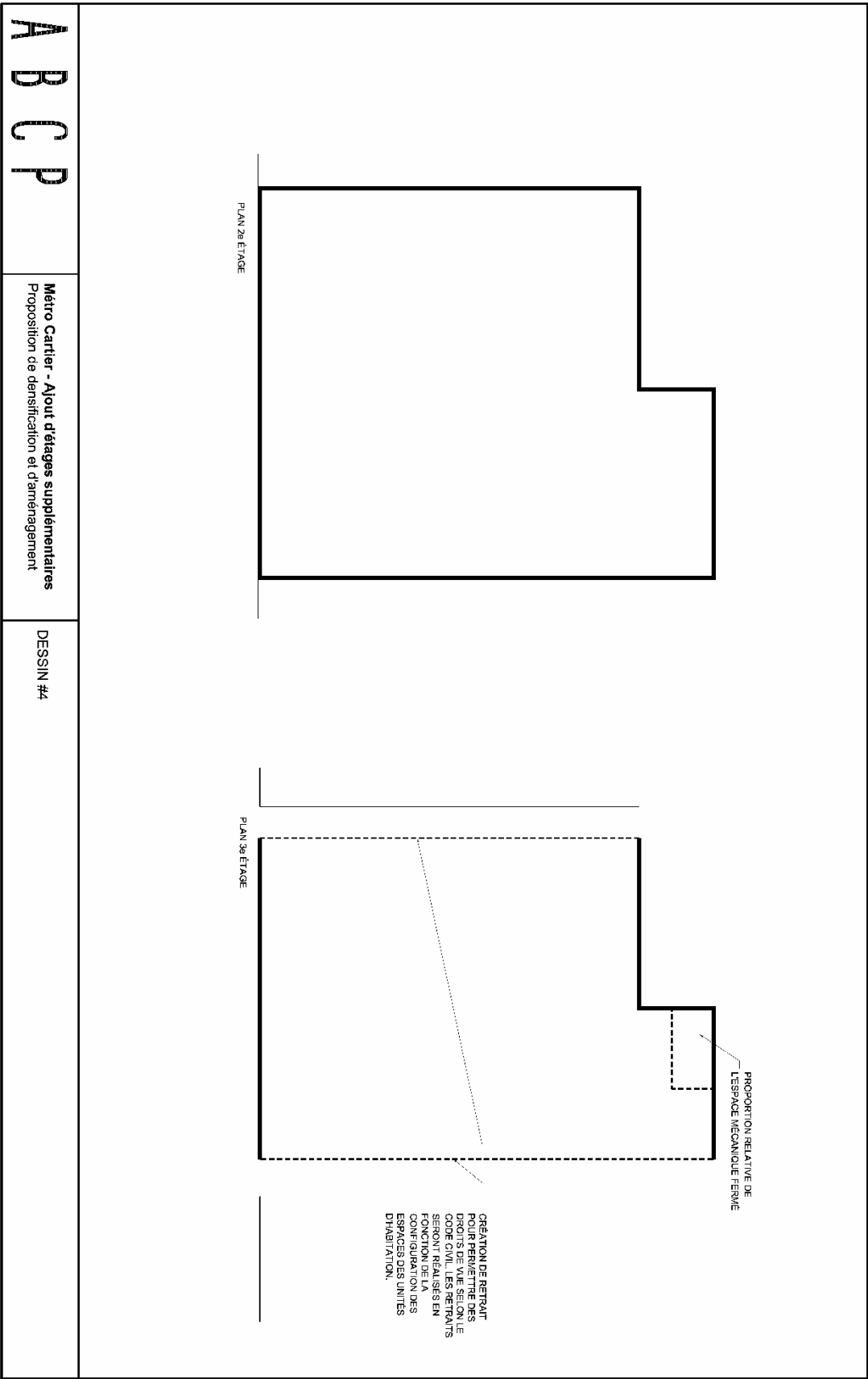
\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire



**A  
B  
C  
P**

**Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires**  
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #3

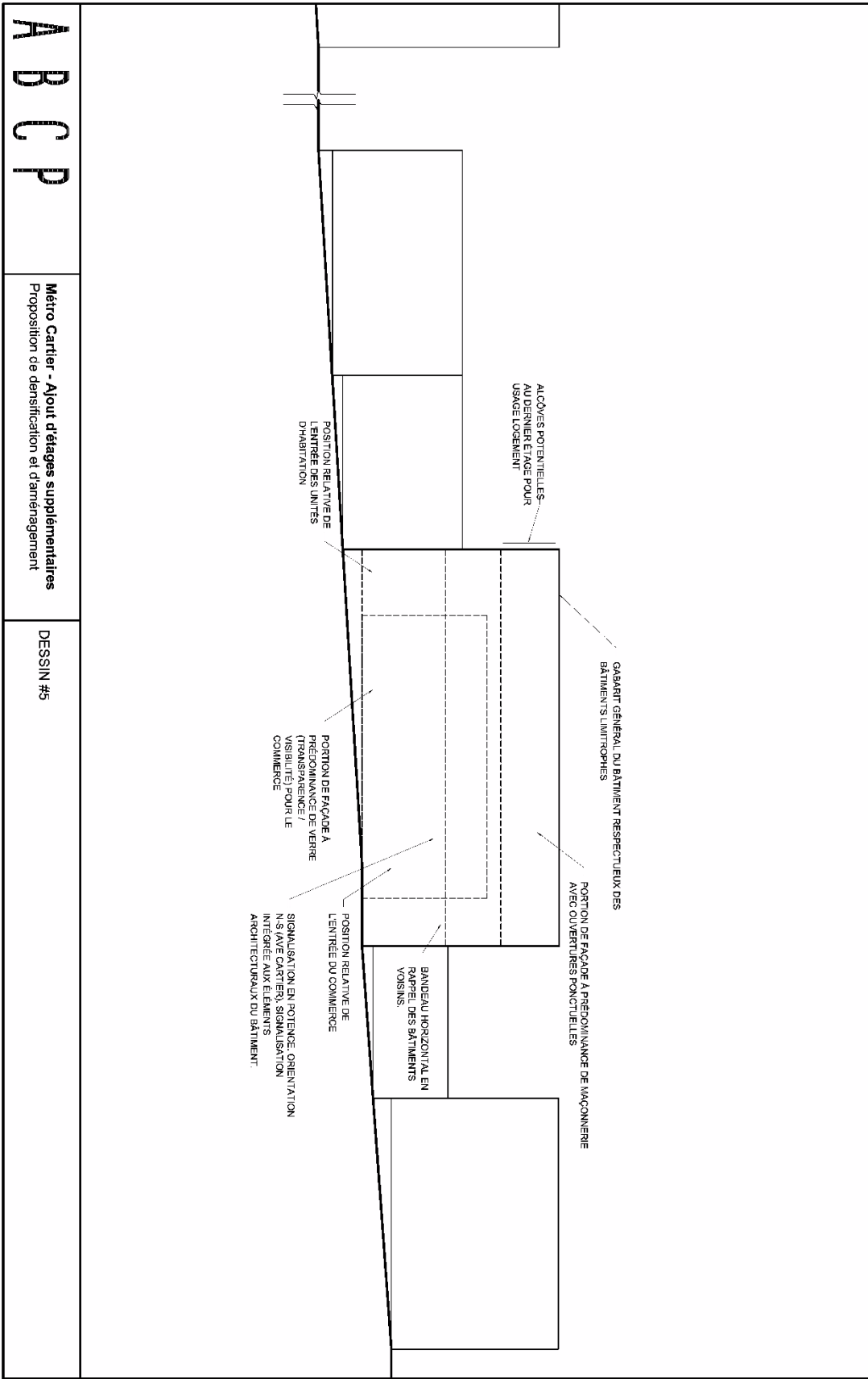


A B C P	Metro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires Proposition de densification et d'aménagement	DESSIN #4
------------------	---	-----------

**ANNEXE VI**  
**LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4    No du plan : RCA1VQ4PC13D  
 Préparé par : M.M.    Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



A  
B  
C  
P

**Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires**  
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #5

**ANNEXE VI**

**LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13E  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire

**DOCUMENT NUMÉRO 15**

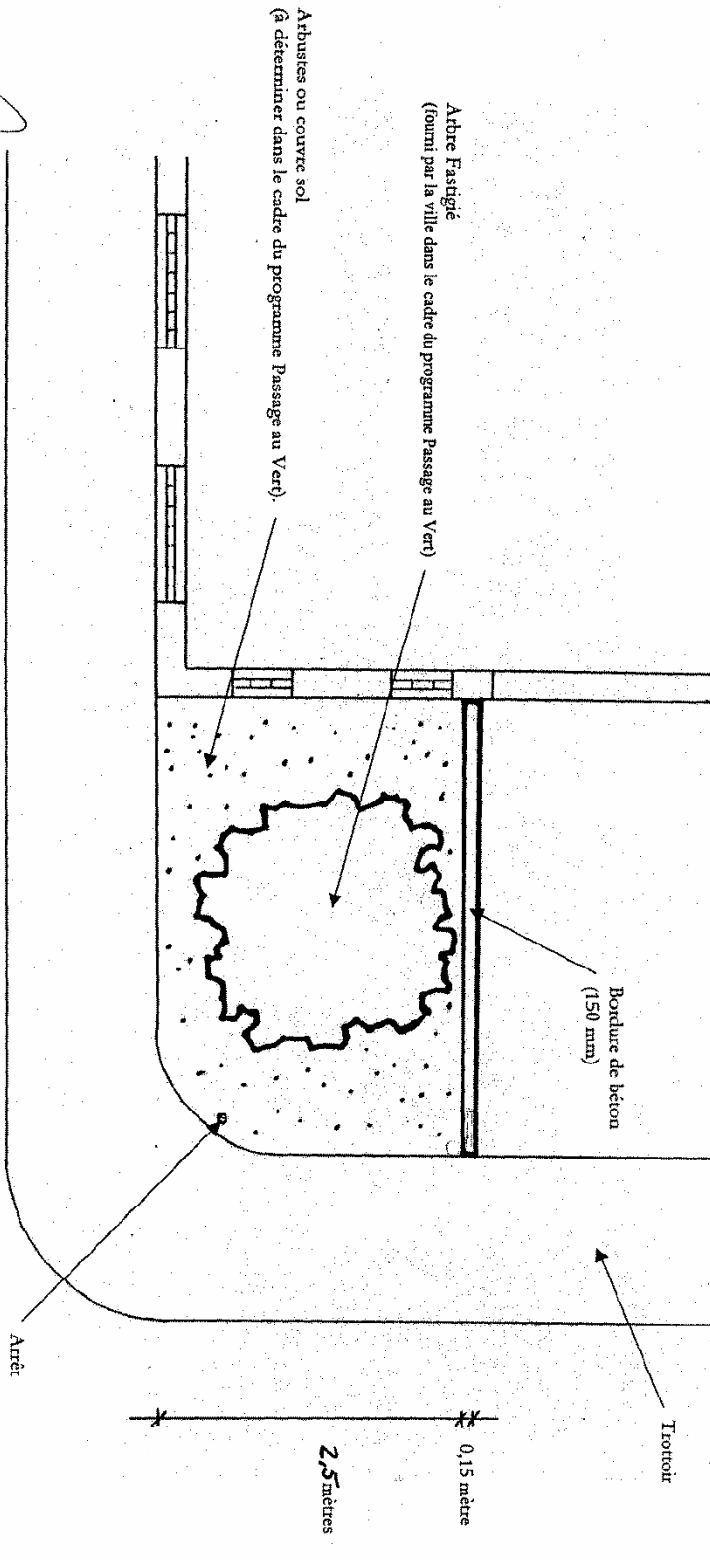
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 568 446 DU  
CADASTRE DU QUÉBEC**

**PLANS DE CONSTRUCTION**





**Plan d'aménagement – 401, 1<sup>er</sup> rue à Québec**  
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



Mario Ghiba  
 Date 11 10 04

Échelle 1 : 50



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME**

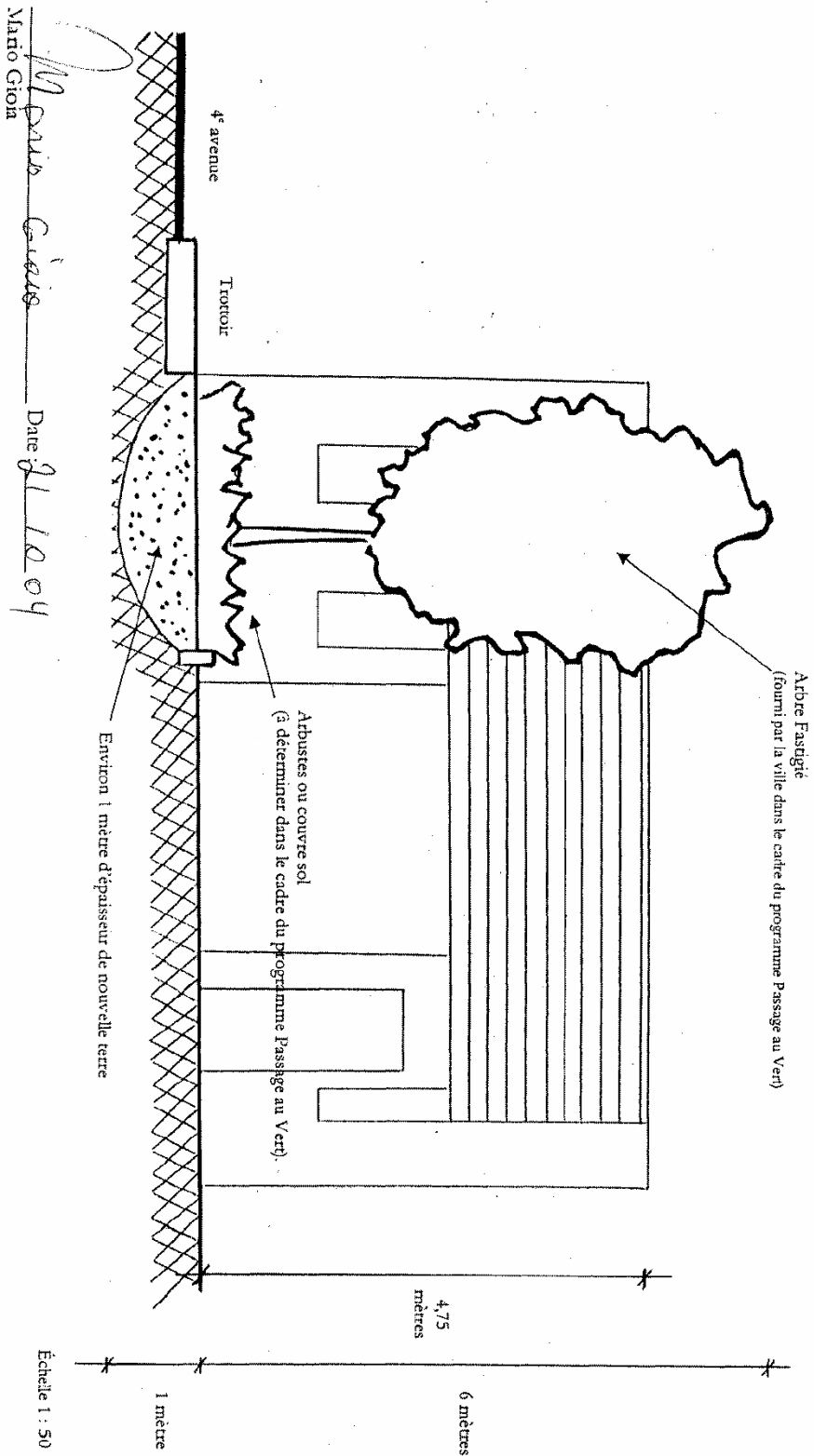
**ANNEXE VI**

**LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15B  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire

**Élévation avant – 401, 1<sup>er</sup> rue à Québec**  
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



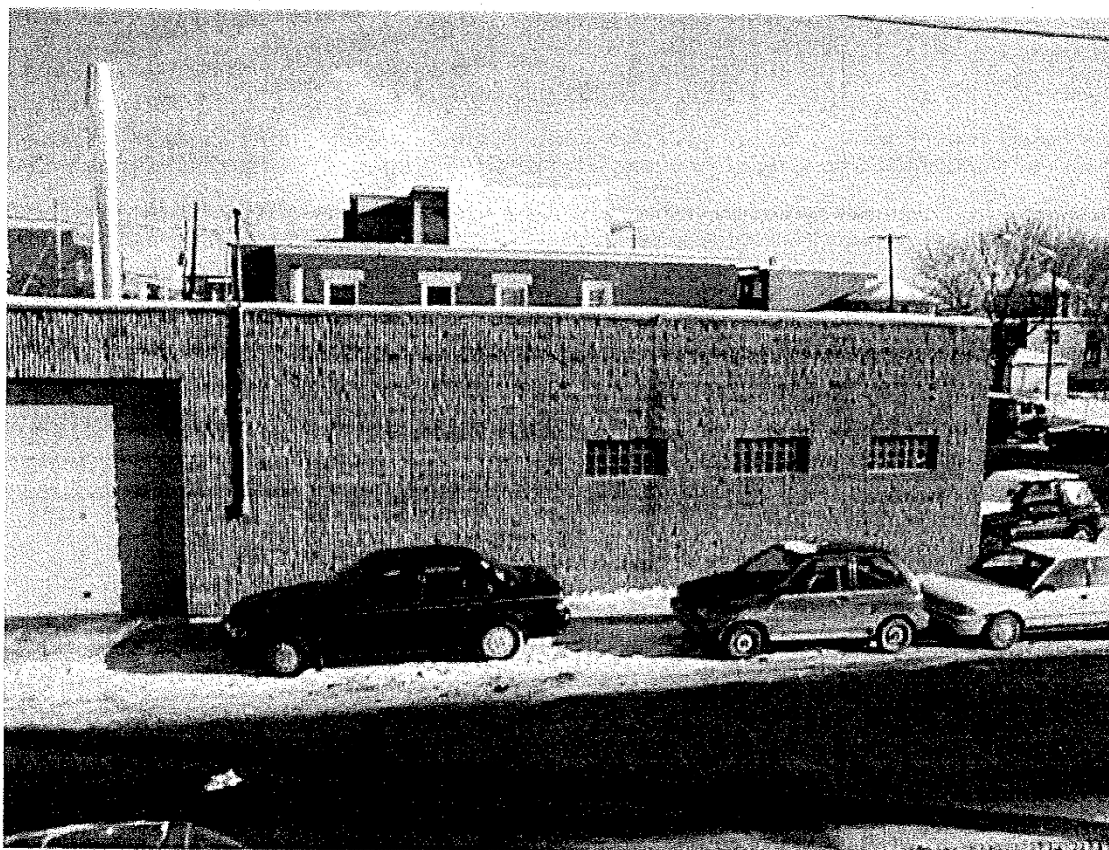
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCAIVQ4PC15C  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "OUEST" SUD

*Louis Goulet inc.*

file://FADCIMAGES\DCP00852.JPG

2003-01-10



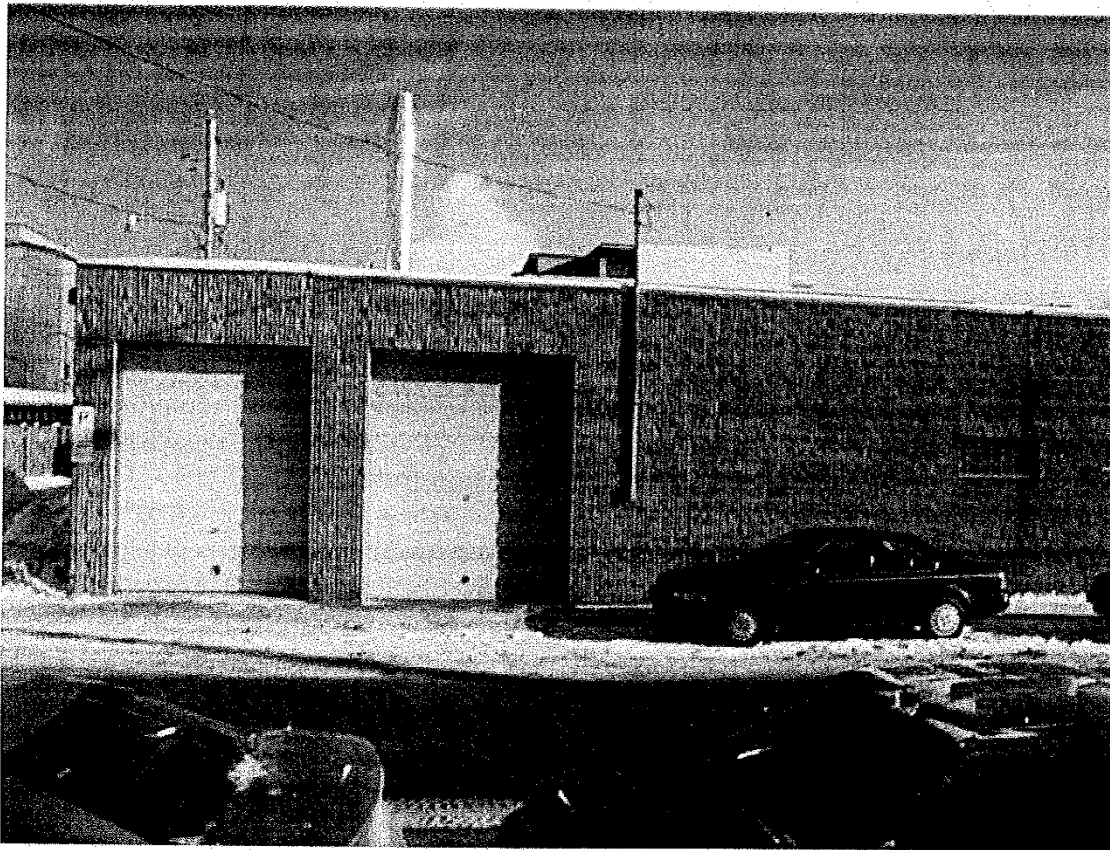
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15D  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION OUEST "NORD"

*Louis Gaudet inc.*

file://F:\ADCIMAGES\DCP00851.JPG

2003-01-10

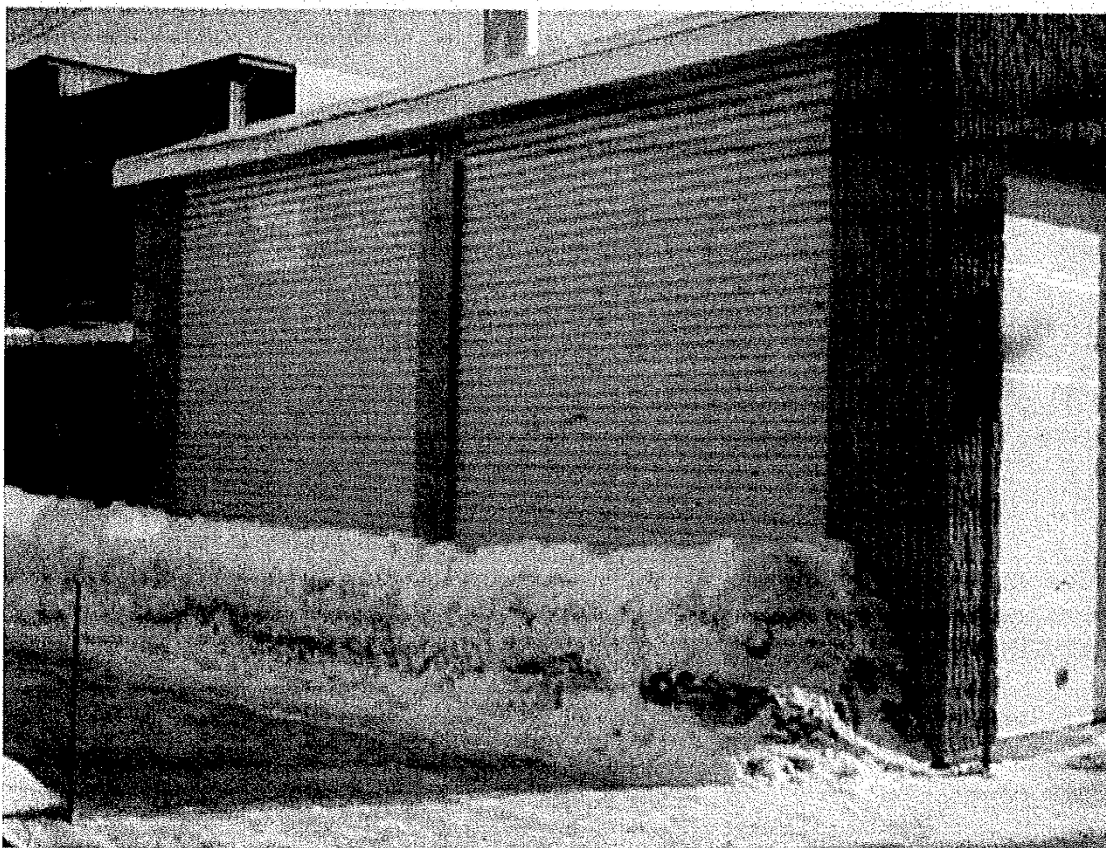


**ANNEXE VI**  
**LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4    No du plan : RCA1VQ4PC15E  
Préparé par : M.M.    Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "NORD"

*Louis Hoult inc.*

file://F:\ADCIMAGES\DCP00860.JPG

2003-01-10



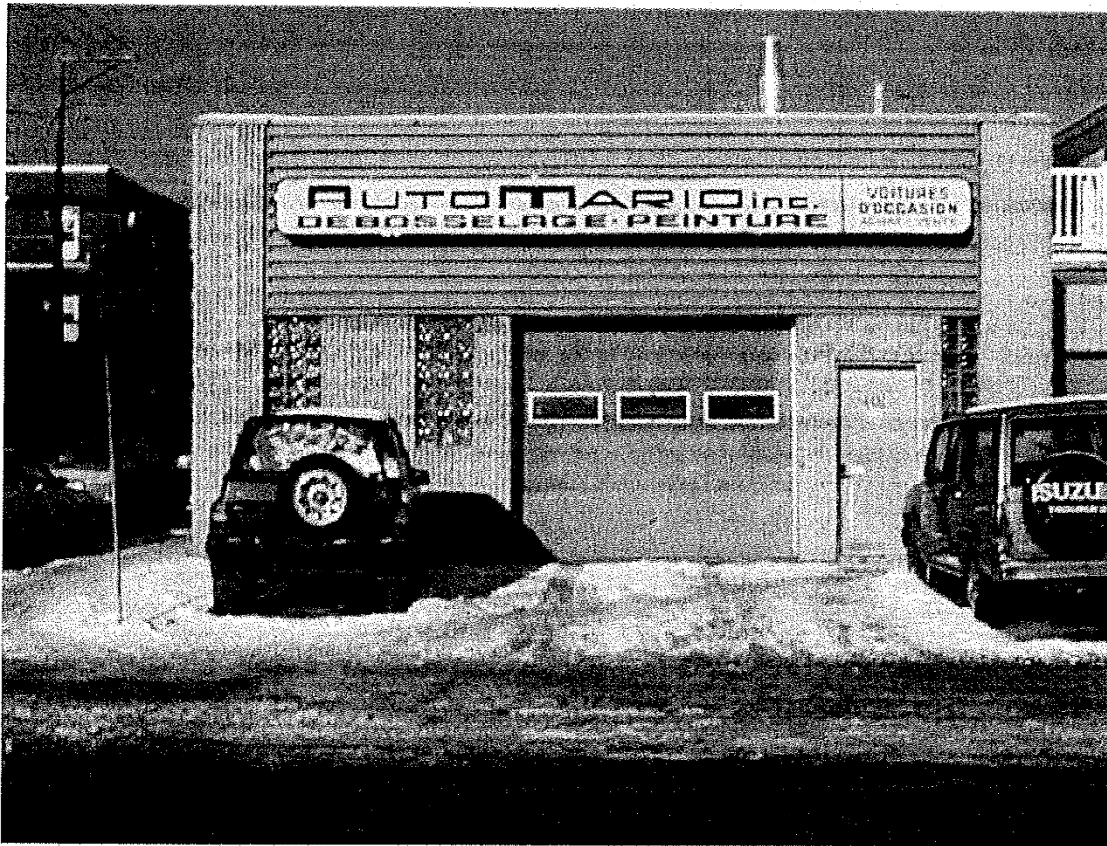
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

**ANNEXE VI**

**LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15F  
Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "SUD"

*Louis Boulet inc.*

file://F:\DCIMAGES\DCP00858.JPG

2003-01-10



**ANNEXE VI**  
**LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
 DU TERRITOIRE  
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15G  
 Préparé par : M.M. Échelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Directeur  
 Service de l'aménagement du territoire